



MÉMOIRE

Pour l'obtention du Diplôme

AMAZON À FOURNÈS, 2018 – 2021

SOCIO-HISTOIRE D'UNE MOBILISATION LOCALE

Par Mme Laure Fayard-Damane

Mémoire réalisé sous la direction de
Madame Audrey Freyermuth

Année universitaire 2021 - 2022



MÉMOIRE

Pour l'obtention du Diplôme

AMAZON À FOURNÈS, 2018 - 2021 SOCIO-HISTOIRE D'UNE MOBILISATION LOCALE

Par Mme Laure Fayard-Damane

Mémoire réalisé sous la direction de
Mme Audrey Freyermuth

Année universitaire 2021 - 2022

Les opinions exprimées dans ce mémoire sont celles de l'auteur et ne sauraient en aucun cas engager le directeur de mémoire ou Sciences Po Aix.

« Si vous vous arrêtez pour lancer une malédiction, vous êtes perdue, lui dis-je ; et vous êtes perdue aussi si vous vous arrêtez pour éclater de rire. Hésitez ou tâtonnez, et vous êtes perdue. Ne pensez qu'au saut que vous allez faire, la suppliai-je, comme si j'avais misé sur elle tout mon argent ; et elle franchit l'obstacle, comme si elle avait été un oiseau. »

WOOLF Virginia, *Une chambre à soi*

REMERCIEMENTS

Je remercie la Direction et les enseignants de la Formation Continue pour ces deux années particulièrement riches et intenses.

Merci à Madame Freyermuth, Maître de conférences en Sciences Politiques, d'avoir accepté de m'accompagner pour ce mémoire.

Merci aux divers acteurs du projet qui ont bien voulu répondre à mes questions et ont fourni un matériau essentiel pour nourrir mon travail.

A mes proches, pour leur soutien et leur affection, merci.

Je dédie ce travail à mes Amours, Julia et Alexandre.

SOMMAIRE

PARTIE 1 - L'émergence d'un problème : révélation et entrée dans la mobilisation

A - Une politique du secret

1. Les premiers pas du projet, une affaire d'élus
2. En catimini, un géant qui s'étend

B - La révélation, temps fort initial

1. Le moment du dévoilement
2. Les émotions comme vecteur de l'action

C - Premiers positionnements et entrée dans l'action

1. Les acteurs locaux
2. Nimby or not Nimby ?

PARTIE 2 - Une organisation fondée sur la revendication du local et de l'autonomie

A - Un collectif aux ressources peu ordinaires

1. Expertises et prises de décisions
2. Dimension territoriale de la lutte

B - Cadrage local et paradigmes géographiques

1. Pour les porteurs du projet, des leitmotivs
2. Pour les opposants, entre localisme et approche systémique

C - Répertoire d'actions du proche et coalitions

1. Modes d'actions de première intention
2. Sensibiliser les citoyens à la cause

PARTIE 3 - Arènes, symboles : acteurs démultipliés, changement d'échelle et montée en puissance

A - Le droit comme arme de rationalisation de la protestation

1. Un investissement jugé nécessaire
2. Le pouvoir symbolique du droit

B - Arène médiatique et construction symbolique de la mobilisation

1. Amazon, le bon « client » pour les médias
2. La communication, un outil de poids pour la lutte

C - Approche systémique et politisation de la lutte

1. De Fournès à l'Assemblée nationale
2. Les organisations non gouvernementales

INTRODUCTION

En cette première partie de XXIème siècle, les conflits autour de projets d'aménagements locaux se multiplient : mobilisations contre un projet éolien au col du Haut Jacques, contre le projet d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure, contre celui de « méga-bassines » dans les Deux-Sèvres, contre une retenue collinaire près de La Clusaz pour permettre d'alimenter les canons à neige de stations de ski pendant l'hiver ou contre des projets d'entrepôts d'e-commerce. Les oppositions à ces projets d'aménagement attirent – ou pas - l'attention des médias et interpellent - ou non - les consciences citoyennes. Porteuses de conflictualités et de contradictions, elles obligent les entreprises mais aussi les pouvoirs publics à s'adapter et à construire de nouveaux argumentaires et positionnements au fil des avancées et / ou des reculs, « les acteurs apprenant au cours de conflits qui s'étendent parfois sur des décennies »¹ avec une très grande fluidité des arguments.

Ainsi cette « thèse des apprentissages » réciproques à laquelle font référence Laurie Béhar et Vincent Simoulin peut-elle par exemple s'illustrer dans le visage de Toufik (voir image ci-contre), apparu en 2021 dans la communication d'Amazon comme preuve de la prise en compte du développement durable par la multinationale². Peu de temps après, deux de ses projets d'entrepôts (à Belfort et Petit Couronne près de Rouen) étaient enterrés par l'action de militants engagés dans la défense de l'environnement et ayant acquis, face à leurs adversaires, une importante ingénierie de la contestation.



¹ BÉHAR Laurie et SIMOULIN Vincent, « Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local », *Politiques et management public*, 2014, Vol. 31/2, p. 153. <https://journals.openedition.org/pmp/7000>

² Amazon Staff, « Toufik et ses équipes, acteurs du développement durable dans les sites logistiques Amazon », *About Amazon*, 2021 [en ligne ; consulté le 02/07/2022]. <https://www.aboutamazon.fr/actualites/durabilite/toufik-et-ses-equipes-acteurs-du-developpement-durable-dans-les-sites-logistiques-amazon>

Un contexte inédit, qui accentue les questionnements sur les projets d'infrastructures

Créée dans un garage de la banlieue de Seattle en 1994 par Jeff Bezos, l'entreprise Amazon (représentant deux cent trente-trois milliards de dollars de chiffre d'affaires, une capitalisation en bourse de mille milliards de dollars et employant six cent quarante-cinq mille employés dans le monde à fin 2018) est née de l'obsession de l'homme d'affaires de « vendre tout, tout de suite, partout et satisfaire immédiatement les besoins de ses clients »³, avec pour résultat l'expédition de cinq milliards de colis chaque année. La mise en pratique d'une telle ambition passe par la construction de structures : en 2018 elles sont au nombre de deux cent cinquante dans le monde. Ainsi, « pour soutenir le développement accéléré de ses ventes en ligne, Amazon propose un maillage toujours plus serré du territoire français »⁴. Début 2020, le monde entre dans la pandémie de Covid 19 et s'apprête à connaître de multiples épisodes de confinement. Dans des économies paralysées, de nouveaux questionnements apparaissent - comment s'approvisionner, comment consommer - interrogeant alors politiques et citoyens. Ce contexte inédit met à jour de nombreux paradoxes, lesquels se manifestent notamment par la valorisation du commerce de proximité (il s'agissait alors de dessiner un « monde d'après »⁵) et - dans le même temps - par une explosion des commandes en ligne, renforçant la puissance du géant de l'e-commerce.

Cette explosion des ventes en ligne a donc pour conséquence une augmentation constante des projets d'implantation d'entrepôts, renforçant un contexte dans lequel « les remises en cause et les oppositions dont ces grandes plateformes d'e-commerce font l'objet ne sont pas nouvelles, mais se sont multipliées et diversifiées à mesure que ces dernières ont étendu leur périmètre d'activité et que les incidences de leur expansion et de leur puissance économique se sont fait sentir au sein de la société. Cette critique sociale s'est forgée et exprimée sous des registres pluriels, à l'initiative des milieux associatifs et militants, mais aussi de journalistes dont les enquêtes d'investigation ont contribué à mettre au jour la réalité des pratiques de ces entreprises »⁶.

De manière plus large, des militants se mobilisent dans les années 2010 contre ce qu'ils appellent les « grand projets inutiles » dont celui, emblématique, de l'aéroport de Notre-Dame-des-

³ PINON Adrien et LAFARGE Thomas, *Le monde selon Amazon*, [documentaire], Little Big Story, 2019, 78 min

⁴ LEFÈVRE Bruno et WIART Louis, « Alibaba et Amazon sous le feu des critiques », *La Revue Nouvelle*, n°4, 2021, p. 66. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-nouvelle-2021-4-page-65.htm>

⁵ Tribune, « Le monde d'après : "il est temps de ne pas reprendre comme avant" », *Le Monde*, 2020 [en ligne ; consulté le 02/07/2022]. https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/05/07/le-monde-d-apres-il-est-temps-de-ne-pas-reprendre-comme-avant_6038917_3232.html

⁶ LEFÈVRE Bruno et WIART Louis, « Alibaba et Amazon sous le feu des critiques », *La Revue Nouvelle*, n°4, 2021, p. 68. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-nouvelle-2021-4-page-65.htm>

Landes avec la création de la ZAD (Zone À Défendre) qui lui est associée. Ces projets sont attaqués « du point de vue de leur utilité sociale et des procédures verticales à travers lesquelles ils sont décidés et mis en place »⁷, deux aspects qui se retrouvent dans la mobilisation de Fournès, commune du Gard de mille soixante-dix-sept habitants qui va être le théâtre d'un conflit autour du projet de construction d'un entrepôt Amazon.

Action publique, pouvoir local et conflits d'aménagement

En premier lieu, s'intéresser aux projets de constructions d'entrepôts et aux oppositions qu'ils peuvent faire naître nécessite de se pencher sur l'action publique, définie comme « l'ensemble des relations, des pratiques et des représentations qui concourent à la production politiquement légitimée des modes de régulation des rapports sociaux »⁸. Irréductible aux seuls pouvoirs publics, elle voit interagir de nombreux acteurs, institutionnels ou non, sa spécificité tenant donc « avant tout à la légitimation politique des "réponses" qu'elle apporte à des problèmes sociaux, des ressources qu'elle distribue ou des formes d'organisation sociale qu'elle promeut ».⁹ Patrick Hassenteufel relève une perspective analytique nouvelle, celle de la sociologie politique, dont le « cadre d'analyse [...] vise à rendre compte du caractère collectivement construit de l'action publique contemporaine »¹⁰ par un nombre croissant d'acteurs de plus en plus divers. Dans cet entrelacs d'acteurs (étatiques et non étatiques) disposant de ressources, interprétant la réalité à laquelle ils font face à travers des cadres cognitifs et mus par des motifs d'action qui orientent leurs stratégies, les projets d'aménagement d'entrepôts de e-commerce génèrent chez les protagonistes des discours de légitimation et de justification. L'intérêt général et la question de savoir qui est légitime à le définir constituent par exemple pour l'étude de la mobilisation contre Amazon à Fournès un objet intéressant à analyser : en effet, celui-ci apparaît comme au cœur des conflictualités et des actions mises en œuvre par chaque « camp » tant du point de vue juridique que du point de vue moral. L'appellation de Nimby (Not In My BackYard) utilisée pour discréditer des opposants censés défendre des intérêts particuliers doit, pour rejoindre le travail de Léa Sébastien, être dépassée pour « une lecture plus positive du phénomène Nimby qui suggère que la position du public sur les problèmes d'implantation peut être rationnelle et politiquement légitime ». Les citoyens peuvent

⁷ Ibid., p. 69.

⁸ DUBOIS Vincent, « L'action publique » dans COHEN Antonin, LACROIX Bernard et RIUTORT Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2015, p. 339.

⁹ Ibidem.

¹⁰ HASSENTEUFEL Patrick, « Chapitre 5. L'action publique comme construction collective d'acteurs en interaction », *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, « Collection U », Paris, 2011, p. 103.

en effet avoir « une bonne compréhension des problématiques ainsi que des inquiétudes légitimes pour certains risques réels planant sur la santé et le bien-être de la communauté et ayant pu être ignorés par les promoteurs et politiques. Selon cette perspective, l'opposition locale sert de ce fait l'intérêt général, par exemple en identifiant des faiblesses dans les analyses d'experts concernant les propositions de sites d'implantation ou en proposant des alternatives crédibles au projet. »¹¹

A partir des années 1980, les lois de décentralisation mettent « les collectivités en situation de conduire elles-mêmes les politiques publiques de leur choix. Sans en avoir toujours les moyens [...] les élus sont sommés de démontrer leur capacité à produire une action publique efficace [...]. Au modèle précédent d'une action publique nécessairement étatique par sa source et territorialisée au seul stade de son application, s'est substitué un modèle infiniment plus complexe d'enchevêtrement d'acteurs, d'institutions, de procédures. »¹² Les pouvoirs locaux comme « espaces infranationaux aux frontières clairement identifiées dans le cadre desquels agissent des autorités politico administratives spécifiques »¹³ disposent désormais de compétences et d'une personnalité juridique distincte de l'état, les interactions, interdépendances et échanges qui les nourrissent contribuent à produire l'action publique territoriale : la participation citoyenne – notons que la mobilisation à Fournès s'inscrit dans le contexte du mouvement des gilets jaunes et des revendications sur le Référendum d'Initiative Citoyenne – en est devenue une composante importante et ici fortement revendiquée. La prise en compte ou l'absence de prise en compte de cette exigence de participation, la difficulté inhérente à une définition de l'intérêt général peuvent ainsi constituer des moteurs initiaux des conflits d'aménagement comme le montre mon étude de cas. De plus, les travaux de Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive, axés sur la « politisation du proche », montrent comment « l'ancrage spatial des acteurs participe de leur politisation, à la fois en raison des ressources sociales qu'ils y puisent et du rapport sensible, affectif, aux lieux proches auxquels les acteurs mobilisés sont "attachés" »¹⁴. Formant « l'une des modalités pratiques de la

¹¹ SÉBASTIEN Léa, « Le Nimby est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France », *Sociologies pratiques*, n° 27, 2013, p. 148. <https://www.cairn.info/revue-sociologies-pratiques-2013-2-page-145.htm>

¹² LE BART Christian, « Administration et pouvoir local », dans COHEN Antonin, LACROIX Bernard et RIUTORT Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2015, p. 331.

¹³ DOUILLET Anne-Cécile et LEFEBVRE Rémi, « Chapitre 1. Les autorités locales et l'État : le pouvoir du local en question », *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, « Collection U », 2017, p. 15 [en ligne ; consulté le 12/06/2022]. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/sociologie-politique-du-pouvoir-local--9782200603793-page-15.htm>

¹⁴ GERVAIS Aude-Line, « Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive éd., *Politisation du proche : les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Presses universitaires de Rennes, 2019, 272 p. », *Espaces et sociétés*, n° 183, 2021, p. 193 [en ligne ; consulté le 13/02/2022]. <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2021-2-page-192.htm>

violence symbolique par lesquelles, en même temps qu'ils légitiment leur existence, les pouvoirs publics légitiment les représentations dominantes du monde social »¹⁵ ceux-ci peuvent voir, dans ce rapport sensible aux lieux du proche, leurs arbitrages fortement discutés, récusés, contraints.

Mobiliser et dépasser les concepts traditionnels pour penser l'étude de cas Fournès

Comprendre la capacité d'un groupe à se mobiliser et à coaliser nécessite de mobiliser de nombreux concepts : le *Dictionnaire des mouvements sociaux* m'a permis d'identifier diverses entrées importantes pour décrypter la mobilisation contre Amazon et les travaux d'Erik Neveu ont, pour une grande part, éclairé ma réflexion. Les répertoires d'action et la mobilisation des ressources en sont une première composante. Les premiers ont été théorisés et définis par Charles Tilly comme « une série limitée de routines qui sont apprises, partagées et exécutées à travers un processus de choix relativement délibéré »¹⁶ : le premier répertoire est qualifié pour la France entre 1650 et 1850 de « communal-patronné », il est suivi d'un répertoire « national-autonome » à partir de 1850. Pourrait s'y ajouter un répertoire de troisième génération, Erik Neveu rappelant la nécessité de « prêter attention aux tuilages, aux hybridations, aux catalogues de faire protestataire propres à chacune de ces entités et à les cartographier »¹⁷. Les ressorts de l'engagement sortent avec Mancur Olson du champ de l'irrationnalité (porté par Gabriel Tarde ou Gustave Le Bon) pour se concentrer sur un individu rationnel. Cette rationalité va engager les acteurs dans une logique d'organisation dont les répertoires d'action sont un aspect et dans laquelle la « mobilisation des ressources » va être un facteur déterminant, les militants de Fournès en ont une conscience aigüe. La notion de ressources désigne « ces stocks hétérogènes d'avoirs, de savoirs, d'images et de faire qui constituent les munitions de tactiques et stratégies de lutte »¹⁸. A Fournès, elles sont mobilisées par des militants au capital social et culturel important, multipositionnés et pour certains aguerris aux luttes sociales. Avec ce nouveau cadre d'analyse né dans les années 1970, il s'agit non plus de comprendre pourquoi mais « comment se déclenche, se développe, réussit ou échoue la mobilisation »¹⁹. L'analyse des

¹⁵ DUBOIS Vincent, « Chapitre V. La domination bureaucratique », dans COHEN Antonin, LACROIX Bernard et RIUTORT Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2015, p. 352.

¹⁶ PÉCHU Cécile, « Répertoire d'action » dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p. 495.

¹⁷ NEVEU Erik, « Chapitre IX. Les mobilisations », dans COHEN Antonin, LACROIX Bernard et RIUTORT Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2015, p. 541.

¹⁸ NEVEU Erik, « Chapitre IX. Les mobilisations », dans COHEN Antonin, LACROIX Bernard et RIUTORT Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2015, p. 532.

¹⁹ NEVEU Erik, « IV. La mobilisation des ressources », *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2019, p. 47.

cadres d'Erving Goffman – dépassant les concepts précédents pour prendre en compte le travail de construction du sens opéré par les différents acteurs – a été éclairante pour analyser le cadrage par les militants de leurs activités ainsi que le cadrage médiatique de la mobilisation (lui-même largement alimenté par les militants, les défenseurs du projet refusant rapidement de s'adresser à la presse). Ces concepts d'analyse anciens et indispensables à l'observation d'une mobilisation – répertoire d'action collective, mobilisation des ressources, cadrage – ainsi que l'identification de « profils » de militants (par conscience, distanciés, leaders, porte-paroles, entrepreneurs de cause), de leur sociologie et de leur capital ne doivent pas devenir une boîte à outils réductrice, enfermée dans une « conception étroitement utilitariste de l'action humaine ».²⁰ Intégrer à ces notions fondatrices de la sociologie des mouvements sociaux des travaux de recherche plus récents, portant notamment sur les émotions à travers notamment le concept de choc moral discuté par Christophe Traïni (les militants de Fournès ayant constitué des ressources relationnelles en vue de « répondre aux émotions »²¹ suscitées par ce qu'ils vivaient comme un ébranlement de leur environnement proche) m'a paru important. En lien avec ce qui précède, s'intéresser aux paradigmes géographiques a été, les entretiens en dévoilant la nécessité, partie intégrante de mon travail (les projets d'entrepôts d'e-commerce situés sur des espaces ruraux, éloignés des centres de décision, fortement appropriés et affectivement investis ont des conséquences sur les modalités de l'action).

Présentation chronologique du projet

Fournès est une commune de mille soixante-dix-sept habitants, située dans le Gard, à trente kilomètres de la ville de Nîmes et à quatre kilomètres du site du Pont du Gard. En 2017, le promoteur Argan prend contact avec la mairie pour la construction d'un centre de tri de colis sur la zone de La Pale située sur la commune, proche de la sortie de l'A9 « Avignon – Pont du Gard ». La zone est constituée de terres agricoles, comportant notamment des vignobles Côtes du Rhône AOC, le projet prévoyant d'artificialiser près de quatorze hectares. Le bâtiment prévu est d'une hauteur de dix-huit mètres et d'une surface de trente-huit mille huit cents m² au sol. Le projet, soutenu par la maire d'alors, est voté en conseil municipal en juin 2018 et le permis de construire est déposé en octobre 2018. Les fournésans sont informés officiellement début 2019 et du 3 juin au 3 juillet se déroule l'enquête publique qui émet un avis favorable. Le permis de construire est accordé en septembre

²⁰ COMBES Hélène, HMED Choukri, MATHIEU Lilian et al., « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », *Politix*, n° 93, 2011, p. 11 [en ligne ; consulté le 20/02/2022]. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-politix-2011-1-page-7.htm>

²¹ TRAÏNI Christophe, « Choc moral » dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p.106.

2019 et l'autorisation environnementale est délivrée par le préfet du Gard en novembre de la même année. En juillet 2019, une plainte est déposée au pénal contre la maire et son adjoint par un membre de l'association, pour prise illégale d'intérêts. D'abord regroupés dans un collectif existant, les opposants au projet se constituent en association, ADERE (Association pour le Développement de l'Emploi dans le Respect de l'Environnement) en septembre 2019. En mars 2020, des recours contentieux sont déposés contre le permis de construire auprès du tribunal administratif de Nîmes, puis contre l'autorisation environnementale. Le 9 novembre 2021, le tribunal administratif de Nîmes, estimant que l'intérêt général n'est pas suffisamment avéré, annule l'arrêté préfectoral portant sur l'autorisation environnementale et le maire organise une conférence de presse le 13 décembre pour annoncer officiellement l'abandon du projet.

Le paradoxe induit par cette étude de cas tient à ce qu'il met en scène d'un côté des groupes de pressions puissants, géants économiques et politiques, les GAFAM, qui disposent « d'accès routinisés aux sites de discussion et de décision sur les politiques publiques [...] [avec une] inclusion dans le cercle des partenaires légitimes »²², semblant gouverner le monde et s'imposer aux Etats et de l'autre quelques citoyens d'un territoire rural loin des centres de décision. Alors que les GAFAM semblent pouvoir s'installer où ils veulent et faire ce qu'ils veulent, la mobilisation d'une poignée de militants a conduit à l'abandon du projet : quels peuvent être les éléments explicatifs de cette lutte victorieuse pour les militants ?

Contre l'idée du pot de terre contre le pot de fer, l'abandon du projet est le fruit d'une coalition d'acteurs multisites et multiéchelles, mobilisés au départ par des citoyens « lambdas » disposant de savoir-faire importants, eux-mêmes multipositionnés et pourvus de ressources peu ordinaires. Cette coalition s'est construite par étapes, rythmée par des moments forts, non spectaculaires et empruntant à des formes classiques de mobilisation afin de peser sur l'action publique territoriale.

Méthodologie de la recherche

Pour analyser les conditions et les ressorts de cette mobilisation, je me suis appuyée sur un travail d'enquête reposant sur la réalisation de dix entretiens semi-directifs tenus pour le premier avant l'annulation de la décision préfectorale et pour les autres après cette annulation et l'officialisation de l'abandon du projet par le maire de Fournès. J'ai pu m'entretenir avec trois militants centraux de l'association ADERE, une membre de l'association Prima Vera, le maire actuel

²² NEVEU Erik, « I. Qu'est-ce qu'un mouvement social ? », *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2019, pp. 16-17.

de Fournès (premier adjoint au début du projet), les porte-parole des Amis de la Terre et d'Attac, des journalistes de *Midi Libre*, *Libération* et France Culture. La société Argan et le député de la circonscription Anthony Cellier ont décliné ma demande d'entretien, je n'ai pas eu de réponse à mes mails de sollicitation à Madame la députée Delphine Batho, Monsieur le préfet du Gard, l'avocate de l'association ADERE, un rapporteur public.

Mon parcours en lettres modernes faisant de moi une novice concernant les entretiens, la lecture de l'article de Stéphane Beaud²³ m'a permis d'opérer un travail réflexif salutaire (mon premier entretien s'étant fait de manière « intuitive », j'en avais pressenti à la fois les points forts et les limites), de me fier à ma naturelle « curiosité sociale » et de désinhiber le « mythe de la neutralité » : autant de facteurs ayant aidé à construire des entretiens longs et riches à exploiter. Elle m'a également permis de mesurer ce que mon travail aurait gagné à être mené *in situ* et sur le long cours.

Ce travail d'enquête complété par la lecture d'ouvrages scientifiques, d'articles de presse, des documents supports de l'association et des ONG (Organisations Non Gouvernementales) m'a conduit à élaborer un résultat de la recherche dégagant trois temps de la lutte : le premier prend la forme de l'émergence d'un problème et signe l'entrée des militants dans l'action. Le second montre comment le collectif s'organise en revendiquant à la fois le localisme et un fort degré d'autonomie. Enfin le dernier temps, axé sur la nécessité de la coalition, acte l'entrée en scène de nouveaux acteurs et la montée en puissance de la mobilisation.

²³ BEAUD Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour "l'entretien ethnographique" », *Politix*, n° 35, 1996, pp. 226-257.

PREMIÈRE PARTIE

L'émergence d'un problème : révélation et entrée dans la mobilisation

« Les politiques publiques [aussi] sont de formidables instruments d'opacité. Elles fonctionnent pour les profanes dans ce qui est la pénombre de marchandages entre des groupes aux sigles mystérieux. Les phénomènes d'internationalisation (OMC, Union européenne) multiplient les partenaires, éloignent spatialement le site et les acteurs de la décision, suscitent un sentiment d'illisibilité, d'opacité des choix. Des questions en apparence aussi simples que "Qui a décidé ?" "Où ?" "Quand ?" "Pourquoi ?" prennent la forme d'énigmes. »²⁴ En prolongement de cette réflexion d'Erik Neveu, il faut souligner qu'une politique du secret est souvent à l'œuvre dans les projets d'implantation d'une infrastructure sur un territoire et c'est au moment où les militants se rendent compte de l'existence d'une anomalie que, passé le choc moral initial, ils entrent dans une action contestataire dont le risque est grand qu'elle soit qualifiée par leurs opposants de Nimby. Ainsi les militants de Fournès se heurtent-ils à cette absence de concertation et découvrent-ils, plusieurs mois après son vote en conseil municipal, un projet d'entrepôt déjà bien avancé : la révélation sonne le premier temps fort de la mobilisation, faisant entrer les acteurs dans une dynamique de conflictualité.

A. Une politique du secret

Dans ce premier temps d'un projet dont les citoyens sont tenus à l'écart, des décisions se prennent dans le cercle restreint de la mairie et du promoteur Argan. Le nom d'Amazon, dont les besoins en entrepôts sont accrus avec l'explosion du e-commerce, est soigneusement tenu secret.

1. Les premiers pas du projet, une affaire d'élus

1.1. Un contexte national et local favorable

L'actuel maire de Fournès, premier adjoint au moment du vote du projet, tient à rappeler l'historique du lieu prévu pour l'installation de l'entrepôt Amazon : celui-ci était destiné à se situer sur la zone de La Pale, ayant selon lui vocation depuis cinquante ans à contribuer au développement économique de la commune.

²⁴ NEVEU Erik, « I. Qu'est-ce qu'un mouvement social ? », *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2019, p. 14

« Depuis la création de l'autoroute, tout ce foncier depuis 1972 était destiné au développement économique. Dans tous les documents d'urbanisme ça apparaît, ce souci de développement économique. Il y a eu de nombreux projets depuis 1970, aucun n'a débouché. Il y a eu un projet de village des artisans qui n'a pas vu le jour puis une multitude de projets. En 2010, il y a eu le projet de village de marques avec une unanimité intercommunale et du département, de la région, ça a été validé en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) mais la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes s'est interposée car soi-disant ça nuirait à Nîmes. Du coup il y a eu appel, c'est monté en CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial) qui s'est opposée au projet puis c'est allé en Conseil d'Etat qui a validé l'opposition. Paris a choisi à la place des territoires, quand on parle de décentralisation on a un bel exemple ! [...] On aurait pu capter les douze mille touristes qui passent par l'autoroute. Le projet n'a pas pu se faire à Fournès, il est allé à Miramas, c'est navrant. » (Maire de Fournès)

Le lieu choisi pour le projet est donc d'emblée cadré en termes de développement économique. L'historique qui en est dressé sert de discours de légitimation des décisions, s'inscrivant dans le temps long (depuis les années 1970) avec pour effet d'atténuer la responsabilité municipale en la diluant à la fois dans le temps et dans la pluralité des décideurs. Cette zone a donc déjà fait par le passé l'objet de résistances et de crispations autour d'intérêts contradictoires entre les différents acteurs locaux, lesquelles n'ont pourtant pas découragé l'équipe municipale de s'engager. Un militant (le militant A, docteur en pharmacie et retraité de soixante-quatre ans, chargé de la communication et des dossiers juridiques au sein du collectif) fait remonter le nouveau projet Amazon sur cette zone à l'année 2017. Il aurait été porté selon lui par le député de circonscription Anthony Cellier (LREM) avec le soutien de la communauté de communes. La responsabilité viendrait même « d'encre plus haut » à un moment où, en effet, le Président Emmanuel Macron apporte un franc soutien à l'installation d'entrepôts Amazon en France (il inaugure en octobre 2017 l'entrepôt de Boves près d'Amiens).

« Ce n'est pas arrivé par hasard, c'était la volonté du Premier ministre du président de la République qui date de 2016-2017 : faire de la France le leader européen des plateformes logistiques. Un de ses relais à l'évidence était le député, sur son blog on le voit. » (Militant A)

Cet encouragement à l'implantation d'entrepôts de e-commerce par l'Etat central va trouver un écho auprès des collectivités locales. Ainsi à l'échelle de la commune les maires peuvent-ils faire valoir, à travers des projets de telle ampleur, une « capacité à réguler leur ville » et à « porter des

dynamiques de changement. Ces maires se présentent en tant qu'entrepreneurs de politiques publiques aptes à conduire des projets en brandissant pour cela l'étendard du développement. »²⁵, projets qui apparaissent ainsi comme preuves de dynamisme et outils de légitimation du mandat d' élu. Les opposants au projet, confrontés à des décideurs issus à la fois de l'État central et de l'État décentralisé, doivent alors réfléchir aux leviers d'action et aux stratégies à mettre en place face à cette multiplicité d'acteurs représentant la puissance publique. Une première contrainte pour les citoyens va donc être, dans un contexte d'opacité, d'identifier précisément les décideurs, leurs liens et leurs motivations à agir.

1.2. Un cercle restreint : mairie et promoteur

Le maire actuel fait remonter les premiers contacts avec la société Argan à 2018, contacts qui se font par l'intermédiaire d'entreprises installées sur la zone de La Pale.

« On a sur cette zone de La Pale un porteur de foncier qui a déjà implanté France Boissons, il y a la déchetterie communale, la caserne du SDIS et de grands bâtiments. Ces entreprises s'étaient installées grâce à DTZ spécialisée dans le réseau d'entreprise. Ces gens-là se sont intéressés au foncier restant sur cette zone, ils en ont fait l'acquisition. Argan contacte le propriétaire du foncier et ces gens qui sont à Fournès nous ont donc proposé un acteur, Argan, spécialiste de la construction d'entrepôts. » (Maire de Fournès)

La société Argan se présente sur son site Internet comme une « foncière française spécialisée en développement et location de plateformes logistiques Premium pour des entreprises de premier plan » : c'est donc cette société qui sera le porteur du projet et l'unique interlocuteur. L'identification du nom d'Amazon sur un document officiel est issue d'un travail de recherche fouillé de la part des militants, celui-ci apparaît seulement dans un document peu connu du grand public.

« On l'a appris avant l'étude d'impact environnement, on a pris connaissance des avis dans l'instruction du dossier (INAO par exemple) et avec la CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature), on a découvert que la CNPN (en cherchant sur Internet) donnait un avis défavorable à l'implantation « d'Amazon. » (Militant A)

Comme le soulignent Laurie Béhar et Vincent Simoulin dans leur étude sur l'implantation d'éoliennes en région Midi-Pyrénées, dans ce type de projets « la norme est le secret »²⁶. Selon eux,

²⁵ CADIOU Stéphane, « Le maire et les paris (risqués) de l'action publique », *Pouvoirs*, n° 148, 2014, p. 43. <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2014-1-page-43.htm>

²⁶ BÉHAR Laurie et SIMOULIN Vincent, « Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient

les élus découvrent eux-mêmes cette norme lorsqu'ils sont contactés par les promoteurs : s'ils l'acceptent, « ils entrent dans une logique d'action qui les conduit à ne mener la concertation que de façon minimale et même factice »²⁷. C'est bien ce qui ressort des entretiens puisque le projet Argan est voté en conseil municipal sans que les élus n'aient organisé de débat public ou de réunions de concertation. Le militant A évoque en entretien cette culture du secret à de nombreuses reprises (la connaissance de ces pratiques d'Amazon est nourrie par le travail d'information que mènent les ONG auprès des militants).

« Amazon a cette particularité c'est de ne pas communiquer sur ces projets donc là, ça c'est clair, et d'engager un cheval de Troie et le cheval de Troie c'est un bétonneur aménageur XXL promoteur qui va être chargé en fait de la construction de toute la structure, de l'artificialisation des presque quatorze hectares et en même temps qui va être chargé de construire tout le bâtiment et de le livrer clés en mains en fait à Amazon qui n'en sera d'ailleurs que le locataire. Locataire avec un bail entre neuf et douze ans, alors vous voyez que c'est un locataire extrêmement éphémère. » (Militant A)

« C'est Amazon qui vient s'installer et qui ne le dit pas. » (Militant A)

« Vous pouvez aller sur tous les autres Amazon qui sont partout, il est toujours planqué, il ne se présente pas. » (Militant A)

« Donc les réflexions en amont sont en 2017 mais en 2019 [...] on apprend fortuitement qu'il y a des offres d'emploi pour un centre logistique juste à côté de Fournès, ça on est surpris, vers le mois de décembre 2018. » (Militant A)

Un autre opposant, le militant B (retraité de soixante-sept ans, installé depuis 1992 comme agriculteur apiculteur, ses ruches sont situées près de la zone de La Pale) souligne que les entretiens avec Argan ne lèvent pas le secret :

« Ils ne nous disent surtout pas que c'était Amazon, ils disent qu'ils ont d'autres candidatures, que ce n'est pas défini. » (Militant B)

Il m'a été impossible de savoir de quelle manière s'est nouée cette nécessité de garder le projet secret, quels en étaient les arguments. La société Argan, spécialiste de la construction d'entrepôts, avait-elle l'habitude de rencontrer des oppositions et a-t-elle mené ce travail d'argumentation autour de la nécessité du secret auprès des élus ? Ou les élus, comme mon

l'illusion du local », *Politiques et management public*, 2014, p. 155. <https://journals.openedition.org/pmp/7000>

²⁷ Ibid., p. 156.

entretien avec le premier adjoint à ce moment-là et actuel maire de Fournès le montre, étaient-ils échaudés par des projets d'aménagement avortés sur cette zone de La Pale et ont-ils posé eux-mêmes cette nécessité ? Dans tous les cas, le projet avance donc en mairie et est voté en juin 2018 en conseil municipal : les débats y font émerger certaines questions, notamment la question environnementale, ce qui amène l'aménageur Argan à apporter certaines modifications à la structure :

« Il y a eu débat et heureusement [...] Ça nous a permis de faire avancer le projet notamment en environnement (par exemple des panneaux photovoltaïques pour que l'entrepôt soit autonome électriquement) et on a eu des garanties sur l'impact visuel avec des surfaces végétalisées et tout ce qui était accès qui était pris en charge par Argan. L'impact sur le réseau routier était limité car il y avait seulement deux cents mètres de route nationale. » (Maire de Fournès)

Dès le début émerge donc la préoccupation environnementale au sein du conseil municipal, obligeant à des évolutions destinées à en favoriser l'acceptation par la population. Le projet avance en mairie jusqu'au début de l'année 2019 sans les habitants et cette stratégie du secret permet de retarder le plus possible le moment où les opposants vont en prendre connaissance et entrer dans l'action. Il est à noter que cette stratégie du secret déployée par Amazon se heurte aujourd'hui à la connaissance que les militants ont de ces pratiques opaques expérimentées ailleurs et à l'adaptation de leurs stratégies à cette donnée.

2. En catimini, un géant qui s'étend

2.1. Le promoteur devant, Amazon derrière

Dans tous les projets d'entrepôts, Amazon se cache derrière un promoteur national qui va en être le porteur officiel. La société Argan est l'unique interlocuteur de la mairie et des militants. Deux faits sont caractéristiques de cette situation :

- Le premier tient à l'éloignement géographique et à la méconnaissance par le promoteur des caractéristiques et spécificités des territoires dans lesquels il s'implante. Le maire rend compte de son isolement face aux militants ainsi que de l'absence de ressources fournies par Argan :

« Nous n'avions pas de support de communication, on est une petite mairie on est dépourvu et on n'a pas du tout été suivi au niveau communication ni par Argan ni par Amazon c'est un point négatif d'Argan et Amazon ça. » (Maire de Fournès)

Mon entretien avec le porte-parole d'Attac en montre les conséquences sur l'action des politiques : ce sont eux seuls qui, sur le terrain, font face aux opposants.

« Anthony Cellier (député de circonscription) a été mis en difficulté et c'est intéressant car on sentait qu'il sentait le vent tourner et ne voulait pas devenir le dernier soutien d'Amazon à l'Assemblée et il faut dire qu'il prenait les coups à la place d'Amazon puisque le PDG d'Amazon n'a jamais confirmé qu'il y avait un projet d'installation à Fournès. » (Porte-parole d'Attac)

- Le second fait à noter concerne le travail important fourni par les ONG pour identifier en amont les projets (et les promoteurs) derrière lesquels se cache Amazon, ainsi que pour dresser des cartes et les mettre à jour régulièrement afin de fournir aux militants des ressources pour leur mobilisation (Annexe 1).

2.2. Le maillage du territoire

Pour comprendre les stratégies de ces géants du commerce en ligne et les enjeux plus globaux de ces implantations locales, je me suis appuyée sur le travail de Bruno Lefèvre et Louis Wiart concernant les stratégies d'implantation d'Amazon et d'Ali Baba en France : ce travail montre une « amazonisation du territoire » français, « depuis l'ouverture du premier entrepôt en 2000 à Boigny-sur-Bionne, le réseau logistique d'Amazon s'est progressivement étoffé, jusqu'à compter vingt ans plus tard une trentaine de sites répartis dans le pays, articulés en quatre niveaux : les centres de distribution, qui sont consacrés à la confection des colis (réception, emballage et expédition) ; les centres de tri qui font le lien entre ces derniers et qui permettent d'organiser la répartition des commandes selon leurs destinations et les délais de livraison ; les agences de livraison, qui préparent le dernier tronçon d'acheminement des commandes ; et les petits entrepôts "Prime Now", installés à proximité de grandes villes comme Bordeaux, Lyon, Nice et Paris, où ils permettent de livrer en moins de deux heures des milliers de produits du quotidien »²⁸. Lors de son audition par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale en décembre 2020, le Directeur général d'Amazon France Frédéric Duval, interrogé par plusieurs députés sur d'éventuels projets d'implantation dans leur circonscription, a assumé la « discrétion » en mettant en avant « une stratégie de prospection large, sans engagement formel, avant une sélection future par le groupe des sites où il s'implantera effectivement »²⁹. Cette illisibilité des intentions de la

²⁸ LEFEVRE Bruno et WIART Louis, « Alibaba et Amazon sous le feu des critiques », *La Revue Nouvelle*, n°4, 2021, pp. 66-67. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-nouvelle-2021-4-page-65.htm>

²⁹ Ibid., p. 70.

multinationale et cette politique du secret complexifient l'analyse des processus de décisions. Elle oblige les ONG à effectuer un travail conséquent de veille : une personne est par exemple mobilisée aux Amis de la Terre pour « identifier des projets en cours » (Chargé de mobilisation, Les Amis de la Terre). Les nombreuses échelles d'intervention (du local au national) et la multiplicité des acteurs (privés et publics) s'inscrivent donc dans un cadre opaque qui échappe à l'information et à la participation citoyennes. Il nécessite un important travail d'investigation qui peut être pris en charge par des chercheurs dans le cadre de leurs travaux, par les ONG dans le cadre de la veille qu'elles exercent ou par les journalistes dans le cadre de reportages d'investigation³⁰.

B. La révélation, temps fort initial

Le moment du dévoilement d'un projet tenu dans le secret des délibérations municipales est un premier temps fort : face à ce qui est vécu comme un déni de démocratie, scandalisation et émotions se mêlent et vont être les premiers vecteurs de sensibilisation à la cause.

1. Le moment du dévoilement

1.1. La cérémonie des vœux

« Vient en tous cas le moment où ce sont les habitants qui découvrent qu'un processus est en cours sans qu'ils en aient été réellement informés »³¹. Le choix du dévoilement se fait pour Fournès à l'occasion des vœux 2019 de la maire. Réunis pour l'occasion, les villageois présents sont alors informés. L'élue s'adresse directement aux administrés, décidant ainsi du moment de la levée du secret et de l'officialisation du projet, plusieurs mois après le vote en conseil municipal. Elle pense garder la maîtrise du processus en jugeant du moment qui lui semble le plus propice à l'annonce. Or les militants avaient déjà eu des échos du projet peu de temps auparavant, au travers de discussions informelles et de la découverte d'offres d'emploi sur le site de Pôle Emploi. L'impression de maîtrise du processus par l'élue est donc fondée sur une appréhension erronée du degré d'information de ses administrés, lesquels disposent déjà, avant la cérémonie des vœux, d'éléments qui leur permettent de connaître l'existence de ce qu'ils perçoivent comme une anomalie. L'annonce de ce projet lors d'un moment officiel de rencontre avec les administrés la pare d'une solennité qui se veut légitimante. Or cette question de la légitimité est immédiatement remise en cause par les militants,

³⁰ D'ALLENS Gaspard, « Le plan secret d'Amazon en France », *Reporterre*, 02 juillet 2019 [en ligne ; consulté le 25/02/2022]. <https://reporterre.net/Le-plan-secret-d-Amazon-en-France>

³¹ BÉHAR Laurie et SIMOULIN Vincent, « Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local », *Politiques et management public*, 2014, p. 156. <https://journals.openedition.org/pmp/7000>

les fournésans n'ayant pas été consultés et le projet n'ayant fait l'objet d'aucune discussion hors conseil municipal. Les élus ont préféré s'abstenir de toute procédure de concertation avec les citoyens, réservant les échanges, débats et / ou délibérations au conseil municipal, à la communauté de communes et au promoteur Argan. Si les processus décisionnels ne sont pas « imputable[s] à un décideur mais le produit d'interactions entre une multiplicité d'acteurs »³², les citoyens et les potentielles conflictualités sont ici écartés dès l'origine, la maire légitimant par son mandat une décision avancée comme d'intérêt général pour la commune. Le boulet initial de l'absence de concertation entache déjà les futures relations. Il faut y ajouter le soupçon d'une prise d'intérêt illégal qui pèse sur les élus, et pour lequel une plainte a été déposée au pénal : en effet, les opposants au projet font, dès la levée du secret, des recherches sur les terrains et identifient que plusieurs élus sont en possible situation de conflits d'intérêts avec des terrains vendus à Argan leur appartenant ou appartenant à leurs proches.

« Monsieur le Préfet avait été mis au courant que les délibérations municipales étaient totalement irrégulières et frappées de nullité parce que il y avait des conflits d'intérêts : lorsque vous êtes élus et que vous avez des terrains dans la zone qui va être aménagée, vous devez vous déporter obligatoirement : c'est le code des collectivités locales et territoriales qui vous oblige à le faire et sinon, si vous le faites pas, vous pouvez être puni de soixante-quinze euros d'amende et de cinq ans d'emprisonnement. Ça c'est la procédure pénale qui est en cours. » (Militant A)

Si le tribunal tranchera sur cette question, il est incontestable que cette « affaire » a eu un impact important, à la fois dans l'action des élus puisque leur probité était questionnée – la journaliste de *Midi Libre* y fait allusion lors de notre entretien – et dans celle des militants : s'ils sont contraints à la prudence, leur argumentaire peut se prévaloir de cet argument, avancé avec les conditionnels qui s'imposent mais assumé (après débats) dans le groupe.

1.2. Scandalisation autour du « déni de démocratie »

L'analyse décisionnelle proposée par Patrick Hassenteufel souligne les paradoxes inhérents à l'action publique : celle-ci répond en effet selon lui au « credo démocratique, dans la mesure où elle est étroitement liée à la notion de responsabilité politique, qui est au fondement de la démocratie représentative contemporaine. Ce qui rend les élus responsables, c'est leur capacité de décider et

³² HASSENTEUFEL Patrick, « Chapitre 3. L'analyse décisionnelle », *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, « Collection U », Paris, 2011, p. 71 [en ligne ; consulté le 08/01/2022]. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/sociologie-politique-l-action-publique--9782200259990-page-65.htm>

d'opérer des choix, c'est parce-que des décisions sont attribuées à des élus que la responsabilité politique peut s'exercer à travers l'exercice régulier du suffrage universel »³³. Ainsi le maire actuel de Fournès défend-il les choix opérés par la municipalité :

« On savait qu'on allait rencontrer des oppositions. Quel que soit le projet on a toujours les mêmes farfelus qui viennent s'opposer, on a des personnes qui sont contre tout, je pense qu'on est dans notre rôle d' élu. » (Maire de Fournès)

L'exercice de la responsabilité politique « suppose que l'électeur puisse imputer des décisions et des réalisations à un élu, sinon la procédure électorale perd son sens : pourquoi élire des gouvernants s'ils ne décident pas et / ou s'ils ne sont pas responsables de réalisations concrètes ? L'imputation politique joue ici un rôle essentiel »³⁴. Il est à cet égard intéressant de noter le reproche que fait le maire aux militants de ne pas s'être présentés aux élections. Pour lui, la légitimité de l'action passe par le résultat de l'élection et l'exercice du mandat :

« Certaines personnes ont demandé pourquoi on n'avait pas fait un référendum mais en mars 2020 il y avait les élections municipales, on a hésité, on se présente ou pas aux élections. On y est allé : nous étions seuls, une seule liste, tous les gens qui faisaient les mariols devant les caméras contre le capitalisme Amazon etc. C'était l'opportunité de se présenter, et ben on les a pas vus, par manque de courage. » (Maire de Fournès)

Or dans le même temps, la mobilisation de Fournès s'inscrit dans un contexte plus large de crise démocratique et de crise de la représentation et illustre les aspirations citoyennes à une participation aux affaires de la Cité. La scandalisation des militants est liée à la politique du secret et à une absence de concertation, vécues comme un déni de démocratie. Ainsi pour le militant A :

« La maire s'apprêtait en Juin 2019 à permettre l'installation donc directement de ce gigantesque entrepôt, sans concertation avec les citoyens ! » (Militant A)

« Une mairie n'a pas les coudées franches au point de pouvoir se permettre d'installer, vous imaginez bien, c'est une énorme verrue, c'est monstrueux, c'est du gigantisme. » (Militant A)

« Il fallait prendre le temps de rassembler tous les citoyens du village pour avoir leur point de vue là-dessus parce-que là ce n'est pas un abribus qui se met en place. » (Militant A)

³³ HASSENTEUFEL Patrick, « Chapitre 3. L'analyse décisionnelle », *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, « Collection U », Paris, 2008, p. 59.

³⁴ HASSENTEUFEL Patrick, « Chapitre 6. Les acteurs politiques », *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, « Collection U », Paris, 2011, p. 159.

« Quand on s'engage politiquement, je ne parle pas du bord politique, c'est plus généralement le politique de la cité à la grecque, on doit avoir cette agora, ça c'est important et cet échange-là n'a pas eu lieu. » (Militant A)

Ces divergences sur la manière dont doit se construire l'action publique illustrent les tensions et les difficultés entre élus et citoyens à l'échelle locale. La démocratie représentative semble ne plus pouvoir se satisfaire d'une pratique démocratique consistant seulement à voter à intervalles réguliers et à déléguer la décision : le citoyen veut agir sur les décisions qui le concernent et l'échelle de la commune peut être un puissant levier de participation lié au petit nombre. Est à l'œuvre ici la nostalgie athénienne de la participation populaire directe. Or la mairie de Fournès, en écartant le débat public au début du projet et en ne permettant pas la concertation en amont, s'est inscrite à contre-courant des pratiques participatives dont usent maintenant nombre de municipalités (budgets locaux par exemple). Ce faisant, elle s'est écartée d'une forme de légitimation de l'action, que permettent la concertation et la co-construction. Patrick Hassenteufel souligne que « la rhétorique de la démocratisation a pris une importance croissante [*sic*] pour légitimer l'action publique. On peut donner l'exemple des réformes administratives depuis les années 1980, qui s'appuient de façon croissante sur la référence à l'usager dans le cadre d'une orientation démocratique et participative »³⁵ visant à produire du consentement : importance que les élus de Fournès semblent ne pas avoir mesurée. La scandalisation née de l'absence de transparence et du refus de jouer la carte de la concertation entraîne donc l'apparition de nouveaux acteurs dans un projet dont ils ont été jusque-là tenus à l'écart et leur entrée dans la contestation. Ces quelques villageois veulent peser sur la décision publique, obligeant les élus à s'adapter. « Gouverner à proximité n'a rien de l'évidence, mais exacerbe et confronte les maires à toutes les contradictions du social »³⁶ : cette volonté de retarder l'entrée du « social », de la « société civile » dans l'action publique renvoie à une vision que l' élu a de sa fonction comme seule dépositaire de la décision et de l'action publiques.

Mon étude de cas, comme les études de mobilisations du « proche » réunies par Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive dans leur ouvrage, montre dès le début « un rapport ambivalent, plurivoque, à l'État, perçu par les protestataires à la fois comme la source des décisions combattues et le détenteur des clés de la résolution des conflits [...] c'est moins à un rejet des politiques

³⁵ HASSENTEUFEL Patrick, « Chapitre 6. Les acteurs politiques », *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, « Collection U », Paris, 2011, p. 173 [en ligne ; consulté le 08/01/2022]. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/sociologie-politique-l-action-publique--9782200259990-page-157.htm>

³⁶ CADIOU Stéphane, « Le maire et les paris (risqués) de l'action publique », *Pouvoirs*, n° 148, 2014, p. 52. <https://www-cairn-info/revue-pouvoirs-2014-1-page-43.htm>

publiques que l'on assiste qu'à une dénonciation de la défaillance, voire d'une absence de l'acteur public, à qui les personnes mobilisées demandent d'assumer ce qu'elles estiment être son rôle : rendre justice, assurer l'égalité entre citoyens, faire appliquer la loi, protéger la santé et l'intégrité des populations, veiller au respect de l'environnement, garantir l'intérêt général, associer les habitants aux réflexions sur le devenir des lieux »³⁷. Telle est la (haute) vision qu'ont les militants de l'action publique, ce qui est ressenti comme son dévoiement étant un motif immédiat de scandalisation.

2. Les émotions comme vecteur de l'action

2.1. Dépasser la suspicion

Les excès de la psychologie sociale des auteurs du XIX^{ème} siècle, mettant en avant l'irrationalité des individus participant à une lutte, ont longtemps tenu les émotions éloignées de l'étude des mobilisations. « L'étude de cet objet, désormais central de la science politique, nécessite de se défaire d'une idée ancienne trop communément admise qui fait de l'activité politique une réflexion intellectuelle excluant l'irrationalité habituellement prêtée à l'émotion. »³⁸ Trois motifs de soupçons pèsent ainsi sur la prise en compte des émotions et des engagements affectifs dans les analyses. Le premier « résulte de la crainte d'une forme de régression vers les errements régulièrement attribués aux précurseurs de ce domaine de recherche »³⁹ à la suite des travaux de Gustave Le Bon. Le deuxième tient à une vision traditionnelle qui « pèse sur la prise de parole au sein de l'espace public »⁴⁰, celle-ci étant « généralement subordonnée à des exigences de contrôle des formes et de maîtrise de soi, en principe incompatibles avec la soudaineté et l'imprévisibilité des réactions affectives les plus immédiates »⁴¹. Les émotions non contrôlées lors des prises de parole sont donc facilement discréditées. Or l'émotion non contrôlée peut avoir un effet d'authenticité et de sincérité qui va permettre une adhésion à la cause, la scandalisation des militants de Fournès dans les premiers temps suivant le dévoilement du projet en est un exemple. « Un troisième motif de soupçon, enfin, dérive d'une représentation de sens commun selon laquelle les émotions constitueraient des phénomènes intrinsèquement subjectifs, fugaces et insaisissables

³⁷ DECHÉZELLES Stéphanie et OLIVE Maurice, « Conclusion », *Politisiation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, PUR éditions, 2019, pp. 264-265.

³⁸ TRAÏNI Christophe et SIMEANT-GERMANOS Johanna, « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », p. 12, dans TRAÏNI Christophe (dir.), *Émotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2009 [en ligne ; consulté le 02/03/2022]. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/--9782724610994-page-11.htm>

³⁹ Ibid., p. 14.

⁴⁰ Ibid., p.15.

⁴¹ Ibidem.

qui émaneraient de l'intimité insondable des cœurs »⁴². Autant de raisons pour écarter de l'étude d'une mobilisation celle des émotions, et raison de plus pour s'y intéresser. Car les entretiens menés montrent combien il paraît illusoire de vouloir les tenir à distance ou gommer ce que l'action leur doit : traversant les propos des militants, elles semblent difficilement pouvoir être passées sous silence. Ainsi de la colère liée à la perception d'une injustice – découvrir un projet sur sa commune par des offres d'emploi sur le site de Pôle Emploi - ou d'un défaut de vertu – ici le soupçon de prise illégale d'intérêts qui entache l'action politique. De même l'indignation du citoyen qui se sent nié dans l'exercice de sa citoyenneté. Surprise lors du dévoilement donc, colère mais aussi inquiétude ou indignation :

« L'environnement ça m'inquiète, car je pense à l'avenir, j'ai quatre petits-enfants. » (Militant B)

L'émotion apparaît donc ici comme source originelle de la contestation. Réalité vécue de manière forte, elle est remobilisée et utilisée par la suite pour nourrir la lutte.

2.2. Choc moral et sensibilisation à la cause

James M. Jasper « se propose [, en effet,] de placer le concept de *moral shock* au cœur de l'analyse des mobilisations collectives et notamment des croisades morales »⁴³. Il en distingue quatre caractéristiques : il s'agit « d'un évènement inattendu ou d'une modification imprévue, plus ou moins brusque, de l'environnement des individus ; elle implique une réaction très vive [...] ; elle conduit celui qui y est confronté à jauger et juger la manière dont l'ordre présent du monde semble s'écarter des valeurs auxquelles il adhère ; enfin cette expérience sociale suscite un sentiment d'épouvante, de colère, de nécessité de réaction immédiate qui commande un engagement dans l'action et ce en l'absence même de facteurs favorables généralement soulignés par les théories de l'action collective ».⁴⁴ On peut retrouver ces réactions de nature affective chez les militants de Fournès : évènement inattendu et modification imprévue de leur environnement proche, écart avec les valeurs, forte réaction d'indignation, sentiment de colère qui commande un engagement dans l'action.

« On apprend en fait tout à fait fortuitement qu'il y a des offres d'emploi, donc ça on est surpris, vers le mois de décembre 2018 et puis en janvier 2019 lors des vœux de la maire à la

⁴² Ibidem.

⁴³ TRAÏNI Christophe, « Choc moral » dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p. 105.

⁴⁴ Ibidem.

population, elle indique dans une information comme ça qu'il va y avoir un centre de tri de colis Argan, sans plus de détails, sans rien du tout, pas plus d'information ! [...] C'était la maire elle-même qui disait je ne sais pas qui vient : incroyable, incroyable ! » (Militant A)

« Ils ne nous disent surtout pas que c'est Amazon [...] quand on est ressorti de ce rendez-vous on a su qu'on irait jusqu'au bout. » (Militant B)

L'écart avec les valeurs d'adhésion se manifeste à plusieurs reprises chez le militant A concernant l'éthique et la morale qui doivent à ses yeux imprégner l'action publique. Il faut ici tenir compte du contexte plus général de demande citoyenne d'exemplarité après de nombreuses affaires ayant entaché la politique : l'indignation est liée à un ordre moral auquel est tenu l'élu dans son action, l'ordre étant ici perturbé par le soupçon de conflit d'intérêt, le secret et l'absence de concertation. Ce « choc moral » originel peut être utilisé ensuite afin de sensibiliser à la cause : il s'agit de chercher à provoquer chez l'interlocuteur l'émotion forte ressentie au départ pour essayer de la lui transmettre. Ces émotions premières peuvent donc être mobilisées par les militants comme ressource, le registre de l'indignation étant utilisé auprès des interlocuteurs dont on attend une indignation en retour.

Stéphanie Dechézelles mentionne en outre les travaux se réclamant du pragmatisme qui « aident à comprendre l'intensité et la pluralité des liens aux lieux chéris, irréductibles aux figures, souvent stigmatisantes, de l'autochtone intolérant, du propriétaire égoïste ou de l'acteur économique ayant un "intérêt" à faire valoir. Appliquée à l'action collective, cette approche permet en outre d'éclairer des mobilisations qui, par exemple [...] sollicitent fortement les émotions mises à l'épreuve par une "catastrophe patrimoniale" »⁴⁵, le Pont du Gard dans mon étude de cas.

Le travail militant, comme le soulignent Christophe Traïni et Johanna Siméant consiste à « d'une part, rendre *sensible*, c'est-à-dire perceptible, visible, digne de préoccupations morales ou politiques, un problème qui ne l'était préalablement pas. D'autre part, rendre *sensibles* les individus interpellés afin qu'ils deviennent attentifs, réceptifs, portés à s'émouvoir et prompts à réagir ».

Enfin, la socialisation à travers des expériences affectives partagées peut devenir un ciment de la lutte. La référence aux trois mousquetaires (utilisée par le militant A pour désigner le collectif de départ) n'est pas seulement une belle histoire appropriée mais se réfère aussi à des valeurs partagées, une camaraderie et / ou une amitié : des « *émotions réciproques*, des élans affectifs que les individus unis autour d'une même cause nourrissent les uns pour les autres : estime, sympathie,

⁴⁵ DECHÉZELLES Stéphanie et OLIVE Maurice, « Introduction », *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, PUR éditions, 2019, pp. 15-16.

complicité, fraternité, enthousiasme d'agir conjointement, admiration, etc. »⁴⁶ qui vont nourrir la mobilisation. Les événements sur site, avec la symbolique forte autour de l'action de planter des arbres, procèdent de la même dynamique. Enfin, l'implantation dans un village implique un registre du proche qui ne peut pas faire l'impasse sur le fait que les gens se connaissent, se croisent, se côtoient tous les jours. À la question « Quelles sont vos relations avec la mairie ? » le militant B répond « fâchés, fâchés, on ne se dit plus bonjour » : une colère qui ne retombe pas peut ainsi nourrir l'action et servir d'aiguillon sur le temps long.

C. Premiers positionnements et entrée dans une dynamique d'interactions

Face à des défenseurs du projet se réclamant du soutien d'un nombre important de villageois se trouvent au départ seulement quelques citoyens. Ceux-ci, pourvus d'un capital culturel et social important, se réunissent d'abord en collectif et entreprennent des recherches afin d'identifier précisément tous les aspects, les enjeux et les conséquences de l'implantation de l'entrepôt sur leur commune.

1. Les acteurs locaux

1.1. Défenseurs, opposants, NSPP (ne se prononcent pas)

Le travail des militants consiste d'emblée à identifier tous les acteurs impliqués :

« La mairie est porteuse du projet, c'est clair mais je ne pense pas que ce soit d'elle que le projet soit venu immédiatement parce-que vu l'ampleur de la construction ça a été bien sûr vu et discuté à la communauté de communes du Pont du Gard, c'est même eux qui ont instruit le permis de construire [...] et ce projet-là a été aussi réalisé avec la collaboration très en amont du député LREM de la troisième circonscription Anthony Cellier donc ce projet est en route et en réflexion au moins au niveau du député, du Préfet, du président de la Communauté de communes et puis du coup la maire. » (Militant A)

Les différents défenseurs du projet évoluent dans la sphère de la puissance publique au niveau local ou national. L'actuel maire de Fournès a effectué deux mandats en tant que premier adjoint et revendique qu'il avait avec lui les fournésans : « au niveau de Fournès on avait beaucoup de gens qui étaient pour », argument présenté en gage de légitimité. Le propos est confirmé par le militant

⁴⁶ TRAÏNI Christophe et SIMEANT-GERMANOS Johanna, « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », p. 29, dans TRAÏNI Christophe (dir.), *Émotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2009 [en ligne ; consulté le 02/03/2022]. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/--9782724610994-page-11.htm>

A :

« Y a ce problème-là dans notre village c'est que déjà y avait l'omerta par rapport à Amazon, les gens ne parlent pas trop mais un certain nombre aime bien Amazon donc ils sont prêts à avoir Amazon jusqu'au bord de leur habitation ça c'est clair. Et puis il y avait aussi deux cents personnes au moins qui étaient plutôt pour serrer les coudes derrière la maire. » (Militant A)

Les positions ne se limitent pas aux « pour » et « contre » : au niveau du village « les gens étaient soit indifférents soit avaient peur car ça voulait dire aller contre le maire. » (Militant A)

Le militant prend pour exemple un membre du collectif qui a effectué un travail conséquent mais ne souhaitait pas voir son nom mentionné. La taille de la commune a ici son importance car se positionner dans un village de mille habitants expose. Pour certains militants, le fait que le maire soit celui qui a la main sur des dossiers tels que l'octroi d'un permis de construire peut créer une réticence à aller contre ses décisions.

Dans ce premier temps de la mobilisation, seuls quelques villageois se trouvent face aux défenseurs du projet, acteurs de la sphère publique (le maire, le Préfet, la communauté de communes dans un premier temps) ou privée (le promoteur Argan). Ils utilisent au départ un collectif existant, la constitution en association se faisant par la suite pour pouvoir ester en justice. Ils revendiquent une indépendance vis-à-vis des organisations, auxquelles ils préfèrent tout d'abord ne pas être associés. Cette manière d'agir peut s'inscrire dans ce que Jacques Ion appelle « l'engagement distancié », qui s'attache à rendre compte des changements dans les modes de militance dans la seconde moitié du XXème siècle : de nouveaux modes d'implication dans la sphère publique qui, loin de l'idée d'une crise du militantisme, montrent que « d'un point de vue géographique, c'est l'émergence d'une multiplicité de structures locales constituées en associations indépendantes, libres de tous liens fédéraux [...]»⁴⁷ Constitués en association indépendante, qui sont les militants de Fournès ? Le premier est chef de chantier, le deuxième (le militant B) est apiculteur retraité. Il s'est installé à Fournès en 1987 et possède des ruches dont il s'occupe d'abord en tant qu'amateur avant de s'installer comme agriculteur-apiculteur. Sa trajectoire biographique montre un parcours diversifié (bac électromécanique et BTS commercialisation de produits touristiques, travail dans des centrales nucléaires en Allemagne et dans des entreprises d'emballage), qui permet une mobilisation de réseau personnel lorsqu'il s'agira d'élargir la lutte. L'étude de sa biographie montre un ancrage local et une connaissance des rouages du territoire

⁴⁷ LAMBELET Alexandre, « Engagement distancié », dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p. 227.

puisqu'il a été adhérent puis président de l'office de Tourisme et a été représentant de l'office de Tourisme auprès du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural). Il se dit « plutôt anarchiste » ce qui va impacter le choix, plutôt horizontal, du mode d'organisation du collectif. Le troisième, le militant A, également retraité, présente quant-à-lui un parcours professionnel très diversifié. Il a deux lieux d'habitation, à Fournès et à Nantes ; cette double appartenance étant d'ailleurs utilisée par le maire pour le discréditer (« et qui n'habite même pas ici en plus »). Il est multi-diplômé avec un doctorat en pharmacie, un master en droit et management de la santé et des formations complémentaires notamment en ingénierie et conseil d'entreprise. Pharmacien, puis directeur de laboratoire pharmaceutique dans le secteur industriel, assumant un passé militant avec un tractage en 1973 pour le candidat à la présidentielle René Dumont et une appartenance à Europe Écologie Les Verts (avec une candidature en tant que conseiller général en 2011, il a quitté le mouvement depuis), engagé dans les associations et ayant été chargé de mission environnement à la mairie de Nantes, il apparaît comme un acteur multipositionné qui dispose d'une expérience relevant à la fois du public et du privé. La politisation de certains parcours, dont celui de ce militant, est d'ailleurs utilisée par le maire pour discréditer les opposants :

« Il y a eu une réunion publique, les opposants ont été conspués par la population car c'était politisé à outrance. » (Maire de Fournès)

Les militants en ont une conscience aigüe et revendiquent systématiquement l'absence de politisation du collectif :

« Des personnes de l'association voulaient politiser la démarche avec pour objectif de prendre la mairie, ces 2 personnes sont parties car ils ont compris que ça ne marcherait pas. » (Militant B)

Le militant A, lorsqu'il évoque son parcours de vie, explique :

« J'ai connu le Nimby dans les années 1970 car j'ai connu l'écologie dans ces années : mes études me permettaient de rentrer dans la réflexion sur le terrain de l'écologie, j'étais branché sur le monde naturel de manière forte (je m'intéressais à l'agriculture bio, intégrée, à l'alimentation qui en découlait etc.). » (Militant A)

Son profil est intéressant à analyser car l'entretien le situe à la frontière de plusieurs figures étudiées dans les mouvements sociaux :

- L'entrepreneur de morale béckérien, « producteur de normes "fervent et vertueux" et à l'"éthique intransigeante" [...] les militants des croisades morales se signalent par la ferveur

de leur croyance en la grandeur de leur cause (parfois dénoncée comme "intolérance" ou "sectarisme" par leurs opposants), ainsi que par la forte composante émotionnelle de leur engagement »⁴⁸.

« C'est d'abord une bataille éthique et morale, j'ai une éthique incontournable donc c'est clair que je ne cède rien là-dessus, je pense que notre société aujourd'hui est en train globalement de se pourrir parce qu'elle ne prend pas assez l'éthique à sa dimension et c'est ça qui aujourd'hui fait monter les extrémismes, les rancœurs de partout, les rancunes des uns, les ressentiments etc., et que cette montée profonde des ressentiments ne sert absolument pas la société civile et la société politique. » (Militant A)

- Le porte-parole d'un discours que le groupe souhaite malgré tout prendre en charge de manière répartie (ce qui rejoint le choix de la forme horizontale d'organisation) :

« C'était moi la plupart du temps qui m'exprimait avec les politiques et les médias mais je faisais en sorte qu'on y aille à plusieurs, je faisais en sorte de ne pas être le seul à m'exprimer, c'était une demande du groupe : il faut permettre à chacun de pouvoir parler et c'était aussi une demande des journalistes. » (Militant A)

- « L'entrepreneur de spatialisation » qu'évoque Stéphanie Dechézelles dans ses travaux, j'y reviendrai.

Pour terminer, le groupe des militants de départ dispose de ressources personnelles de détermination qui vont avoir leur poids dans la mobilisation, notamment en raison de sa durée (trois ans et demi).

« On savait qu'on irait jusqu'au bout. » (Militant B)

« Je n'ai jamais à aucun instant eu envie de jeter l'éponge parce que je suis quelqu'un d'abord de très déterminé, ça c'est clair, je ne cède à rien je veux dire je suis imperturbable j'avoue que j'ai même eu des menaces de mort quand même. J'ai eu un appel téléphonique à 23 h le soir j'avais mis sur répondeur et c'était je peux vous dire la phrase exactement : petite devinette pour vous Monsieur X, qu'est-ce que c'est qu'une goutte rouge vif qui coule lentement le long d'une vitre ? Je n'ai pas déposé une main courante après parce que je m'en fous. Je vous le dis franchement, il ne faut surtout pas me dire ça parce que je pense que je suis encore plus redoutable. » (Militant A)

⁴⁸ MATHIEU Lilian, « Croisades morales », dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, pp. 174-175.

1.2. Compétences, interactions, compétitions

L'idée d'une dichotomie Etat / pouvoirs locaux ne permet pas de rendre compte de la pluralité des acteurs et de l'étroite imbrication d'échelles qu'illustre Fournès. Si la répartition des compétences est clairement définie entre pouvoir central (ici l'arrêté préfectoral portant sur l'autorisation environnementale) et pouvoir local (le permis de construire par exemple), des échanges contribuent à l'élaboration des décisions. Il est pourtant à noter que lorsque la décision de justice arrive, l' élu local tient à signaler que c'est la décision préfectorale qui a été annulée et pas le permis de construire : cette précision du maire montre l'ambivalence, dans les territoires, des relations entre les représentants de l'État central et les pouvoirs locaux.

« Il était important pour nous de faire savoir que le projet est tombé par rapport à l'autorisation environnementale du Préfet et pas sur le permis de construire délivré par la mairie. Le juge a dit qu'il y avait intérêt général mais pas assez démontré donc que la mesure dérogatoire n'était pas suffisante donc c'était important de dire que le projet était tombé sur un élément que les élus de Fournès ne maîtrisaient pas. » (Maire de Fournès)

Malgré une décentralisation qui a donné plus de compétences aux collectivités, l'Etat tient à maintenir son action sur les territoires, les éoliennes en mer en sont un exemple : « On perçoit des résistances qui permettent aux bureaucraties centrales de gouverner à distance. Elles laissent penser que les politiques nationales restent structurantes pour l'action publique (fiscalité, pouvoir normatif). L'analyse récente de la politique française de l'éolien maritime illustre cette transformation des politiques nationales. Présenté d'abord comme une technologie décentralisée, l'éolien a connu une dynamique de concentration industrielle et de centralisation des décisions en même temps qu'était célébré l'ancrage territorial de ces projets »⁴⁹. Cette analyse rejoint le propos des militants pour qui le pilotage du projet Amazon s'est fait en 2016-2017 au plus haut niveau, pour eux la maire s'étant « un peu trouvée embarquée là-dedans sans le vouloir ». Concernant le projet antérieur avorté de « village des marques », le maire s'exclame d'ailleurs lors de l'entretien :

« Paris a choisi à la place du territoire, quand on parle de décentralisation, on a un bel exemple ! » (Maire de Fournès)

⁴⁹ PASQUIER Romain, GUIGNER Sébastien et COLE Alistair, « Introduction. Gouvernance et territoires, l'âge de l'hybridation », dans PASQUIER Romain (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p. 22 [en ligne ; consulté le 18/04/2022]. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/dictionnaire-des-politiques-territoriales--9782724626001-page-19.htm>

Une fois réunis en collectif, les opposants s'engagent et cet engagement vient interférer sur la dynamique administrative d'avancée du projet, obligeant à penser la production de l'action publique au-delà des frontières institutionnelles. On ne peut en effet limiter l'action publique à ceux qui l'endossent, même si le maire avance la légitimité du mandat pour faire valoir son action et discréditer celle de l'adversaire :

« La parole des élus est là, on ne peut pas mettre sur le même pied la parole des élus et des associations. » (Maire de Fournès)

Or les mouvements sociaux, comme a pu le souligner Alain Touraine sont une composante singulière mais réelle de l'action politique. Les militants se perçoivent comme des citoyens qui ont droit à donner un avis mais également droit à des réponses de la part de l'administration. L'absence de réponse du Préfet à leurs courriers est à ce titre un nouveau motif de scandalisation, et un stimulant pour la lutte.

2. Nimby or not Nimby ?

2.1. A Fournès, une inversion du concept

La multiplication des grands projets sur le territoire a entraîné une résurgence du terme de Nimby, lequel avait suscité de nombreuses parutions dans les années 1980. « Caractérisé par une opposition locale intense, parfois émotionnelle et souvent catégorique, à une proposition qui entraînera, selon les résidents, des effets négatifs, il a lieu lorsque les coûts et les risques d'un projet tels que les impacts sur la santé humaine, sur la qualité de l'environnement ou sur la valeur des propriétés, sont concentrés géographiquement tandis que les bénéfices reviennent à une population plus large et plus dispersée »⁵⁰. Accusés de poursuivre des intérêts égoïstes, les protestataires voient leur action discréditée par cette étiquette stigmatisante. Le Nimby s'opposerait à un intérêt général dont la puissance publique serait à la fois la dépositaire, la garante et la gardienne : « invoquer l'intérêt général a pour fonction de "légitimer les arbitrages entre les intérêts particuliers et les conceptions de l'intérêt collectif qu'opèrent constamment les décideurs publics" »⁵¹. Or l'exemple du projet d'aménagement d'un entrepôt d'Amazon à Fournès montre combien la notion d'intérêt général est complexe à appréhender. C'est sur elle que se fondent

⁵⁰ SÉBASTIEN Léa, « Le Nimby est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France », *Sociologies pratiques*, n° 27, 2013, pp. 146-147 [en ligne ; consulté le 02/03/2022]. <https://www.cairn.info/revue-sociologies-pratiques-2013-2-page-145.htm>

⁵¹ BÉHAR Laurie et SIMOULIN Vincent, « Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local », *Politiques et management public*, Vol. 31/2, 2014, p. 153.

certaines actes administratifs, ici l'autorisation préfectorale, et c'est sur son fondement que le tribunal annulera ensuite l'autorisation (« Dans ces conditions, le projet ne saurait être regardé comme répondant à une raison impérative d'intérêt public présentant un caractère majeur. Par suite, les conditions pour accorder une dérogation à l'interdictions [sic] de porter atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats par l'article L. 411-2 du code de l'environnement ne sont pas remplies »⁵²). L'appellation Nimby aurait pu être apposée à l'apiculteur récoltant gène car les abeilles butinaient sur les terrains prévus pour l'entrepôt ou à la viticultrice en bio AOC Côtes du Rhône dont toutes les vignes, à un kilomètre de la structure, auraient été impactées par la circulation des camions. Or l'accusation de Nimby n'est pas utilisée par le maire, c'est le militant A qui maîtrise le concept et l'utilise en l'inversant :

« Personne ne connaissait rien de ce projet-là, la seule chose c'est que justement ils appliquaient bien le Nimby c'est à dire "oh là là, quelle chance, ça se fait à Fournès ça se fait pas chez nous" ! et en plus on va toucher les taxes, le miroir aux alouettes, je vous rappelle, y a rien derrière mais c'est pas grave, on va toucher les taxes c'est pas nos routes qui vont être emmerdées par les camions qui passent, oh, c'est super, c'est génial on a rien à perdre : donc l'égoïsme parfait. » (Militant A)

2.2. Un sujet de crispation au sein du collectif

Les militants confrontés à l'accusation de porter des intérêts égoïstes peuvent être obligés de s'en défendre et de construire une argumentation propre à la déconstruire. Cependant, nous verrons dans l'étude des argumentaires des militants de Fournès comment le cadrage autour du patrimoine et d'un bien commun à préserver a rapidement permis de contourner les accusations d'égoïsme qu'ils pensaient devoir contrer. Si cette réflexion s'est avérée nécessaire, c'est parce-que le concept n'a pas manqué de traverser le collectif lui-même.

« Je connais très bien cette notion de Nimby, c'est intéressant parce-que ça a été un sujet justement un peu de discorde à l'intérieur même des cinq ou six personnes qui étaient là parce-que si moi j'ai une éthique totale sur toutes ces choses-là, ça veut dire que si c'est pas In My Backyard ce n'est pas non plus dans le jardin des autres [...] il y a des gens et même à l'intérieur de notre structure que ça dérangeait pas du tout d'imaginer que la structure dont on voulait

⁵² TA, n° 2002478, 09 nov. 2021, ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT et autres, 9 p. http://nimes.tribunal-administratif.fr/content/download/185587/1792064/version/1/file/2002478_anonymis%C3%A9.pdf

pas à Fournès elle pouvait aller s'installer à Remoulins sur la zone artificialisée de Vitembal où il y a un peu de place. Heureusement il n'y en avait pas assez, et donc ça ne les dérangeait absolument pas, ça c'est en revanche d'un égoïsme fort. » (Militant A)

Ce militant semble s'inscrire dans des phénomènes proches du Nimby évoqués par Léa Sébastien⁵³ à mi-chemin entre le Niaby (Not In Anybody's BackYard) et le Nope (Not On Planet Earth) :

« Vous avez compris que je voudrais qu'Amazon ne s'installe jamais nulle part. » (Militant A).

Ainsi l'exemple de Fournès permet-il de voir comment « le travail des militants consiste précisément en la mise en forme d'un bien commun universalisable susceptible de concurrencer l'intérêt général défini par les autorités traditionnellement habilitées le déterminer »⁵⁴ et comment l'action militante consiste notamment à subvertir la définition qui en est faite par les pouvoirs publics. La conscience du risque d'accusation de défendre des intérêts particuliers peut faire partie des moteurs à une montée en généralité, laquelle va permettre d'élargir la lutte.

À un premier temps consacré à la compréhension du projet, de ses protagonistes et de ses enjeux succède pour les militants un temps consacré à l'organisation de la lutte, en revendiquant sa dimension locale et hors considérations politiques / partisans.

⁵³ SÉBASTIEN Léa, « Le Nimby est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France », *Sociologies pratiques*, n° 27, 2013, p. 148. <https://www.cairn.info/revue-sociologies-pratiques-2013-2-page-145.htm>

⁵⁴ TROM Danny, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, Vol. 49, 1999, p. 40. https://www.persee.fr/docAsPDF/rfsp_0035-2950_1999_num_49_1_395353.pdf

DEUXIÈME PARTIE

Une organisation fondée sur la revendication du local et de l'autonomie

Une fois posée l'existence d'un problème et identifiés les acteurs, il faut voir comment se construisent le cadrage et les argumentaires des militants afin d'en analyser l'efficacité au vu de l'objectif poursuivi, à savoir l'abandon du projet : ainsi « l'existence d'une organisation qui coordonne les actions, rassemble les ressources, mène un travail de propagande pour la cause défendue ressort comme une nécessité pour la survie du mouvement, ses succès. »⁵⁵ Ce second temps de l'opposition au projet mobilise des ressources au sein d'un petit collectif qui s'emploie, en utilisant des actions conventionnelles, à coaliser et fédérer localement pour faire grandir la mobilisation.

A. Un collectif aux ressources peu ordinaires

Les ressources des militants passent par un capital social et culturel important, une éthique de la discussion propice à la constitution de réseaux, et des apprentissages progressifs rendus possibles par une importante capacité d'adaptation. Ces ressources multiples vont être mobilisées pour retarder le projet, organiser la lutte et coordonner les actions.

1. Expertises et prises de décisions

1.1. Devenir savant

La mobilisation se structure au départ autour de quelques militants dont les éléments biographiques leur permettent d'entrer rapidement dans l'action. Pour Léa Sébastien, dans son étude de cas sur l'opposition à un projet de décharge dans l'Essonne, la résistance est créatrice de quatre types de capitaux : social, patrimonial, politique et savant, ce dernier pouvant être défini comme « l'ensemble des connaissances acquises (scientifiques, vernaculaires ou institutionnelles) au cours du processus de résistance. Quand les profanes acquièrent un capital savant important, ils sont en mesure de questionner les études fournies lors de l'étude d'impact en critiquant de manière scientifique les données, méthodologies et aspects techniques du projet. Les initiatives citoyennes

⁵⁵ NEVEU Erik, « I. Qu'est-ce qu'un mouvement social ? », *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2019, pp. 19-21.

peuvent également générer des contre-expertises, situations appelées "duels scientifiques" »⁵⁶. Les militants de Fournès, s'ils disposent d'un « capital savant » antérieur né de leur trajectoire personnelle, développent également une expertise au cours de la lutte. Cette acquisition de connaissances multiples passe par un important travail mené sur Internet, comme le précise le militant A.

« On plonge un petit peu Facebook, Internet tous les moyens sont bons en fait avec les mots-clés pour accéder à ce qu'on a envie de savoir. » (Militant A)

Lors d'un précédent travail sur la Convention Citoyenne pour le Climat, j'ai pu avoir un entretien avec un membre de la Convention qui montre également un temps très important consacré à des recherches personnelles : lorsque des citoyens s'emparent d'un sujet qui touche à l'action publique, la légitimité passe donc, à leurs propres yeux, par l'expertise qu'ils construisent sur le sujet. « On assiste alors à une réduction de la distance entre les visions expertes et profanes avec l'apparition d'un public composite, pluriel, dépositaire de savoirs, de connaissances et de compétences spécifiques liées à son expérience et à ses habiletés qui le rendent à même d'accomplir des "expertises profanes". »⁵⁷ Ainsi armés de leurs connaissances nouvelles, les militants de Fournès peuvent rivaliser avec les porteurs de projets et espérer un renversement du rapport de force. Cette expertise leur permet de se sentir suffisamment légitimes dans leurs actions et d'organiser des conférences locales dans des mairies voisines, sans y déléguer la parole à des experts.

« C'était nous qui faisons les réunions publiques d'abord parce que c'est compliqué de convoquer des experts et ça peut être casse-gueule aussi, on peut tomber sur des gens qui ne vont pas être tout à fait dans la sphère comme on voudrait parce que vous savez les spécialistes ne répondent pas à la question généraliste. C'est en considérant tout l'ensemble de cette affaire-là qu'on peut effectivement sortir les arguments qui peuvent porter, moi j'ai lu les quatre cent cinquante pages du rapport par exemple, j'ai pris des notes donc je le connais bien. » (Militant A)

En comparaison, les élus apparaissent statiques, sans apprentissage spécifique au cours de la mobilisation de leurs adversaires et comme renonçant ou déléguant à d'autres les domaines qu'ils considèrent en dehors de leurs compétences. À la question « Quelles ressources ce projet a-t-il

⁵⁶ SÉBASTIEN Léa, « Le Nimby est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France », *Sociologies pratiques*, n° 27, 2013, p. 153. <https://www.cairn.info/revue-sociologies-pratiques-2013-2-page-145.htm>

⁵⁷ Ibid., p. 155.

mobilisées en mairie ? Y avait-il des personnes en charge du suivi du dossier ? », le maire répond :

« Nous n'avions pas de support de communication, on est une petite mairie on est dépourvu [...] On n'avait pas les moyens donc ce sont les élus au travers des réunions et puis c'est tout. »

(Maire de Fournès)

De même, à la question « L'affaire est allée en justice, quelles ressources juridiques ont été mobilisées ? Aviez-vous des contacts avec les avocats qui s'occupaient du dossier ? », il répond :

« On n'avait pas les moyens, la commune s'est payé des avocats on a mis ça entre leurs mains. » (Maire de Fournès)

Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive lient ces apprentissages effectués par les citoyens au cours de leur lutte au concept de « politisation du proche » qui « repose [aussi beaucoup] sur la capacité des acteurs à se constituer une expertise située qui ne se réduise pas à une compétence d'usage généralement reconnue aux habitants sur leur lieu de résidence. Dans un système social dominé par la rationalité scientifico-technique, les savoirs savants sont les plus valorisés, quand ils ne sont pas les seuls à être réellement audibles dans l'espace médiatique. Les alternatives crédibles aux projets contestés doivent en passer par la construction d'une expertise susceptible de faire concurrence à celle des pouvoirs publics ou des grandes entreprises, sur leur propre terrain. Les mobilisations localisées se confondent donc souvent avec un patient travail d'enquête, de traque d'indices, d'accumulation d'éléments factuels, plus ou moins tangibles, susceptibles de faire office de "preuves". »⁵⁸ Les militants de Fournès s'inscrivent, on le voit, dans une « politisation du proche » qui les rend experts du projet de manière égale, si ce n'est supérieure, aux porteurs du projet eux-mêmes. Ces apprentissages leur donnent la crédibilité nécessaire pour coaliser autour d'eux mais également pour devenir des interlocuteurs de choix pour les médias.

1.2. Débats et co-construction des décisions

La volonté de construire leur propre expertise montre chez les militants des ressources peu ordinaires. Elles se doublent de choix efficaces en matière de prises de décisions qui sont éclairés par des éléments biographiques fournis par les militants lors des entretiens. Ainsi le militant B se revendique-t-il « plutôt anarchiste » et le militant A, par son passé militant chez les Verts, est-il plutôt familier des organisations qui revendiquent une faible personnalisation et verticalité du pouvoir et

⁵⁸ DECHÉZELLES Stéphanie et OLIVE Maurice, « Introduction », *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, PUR éditions, 2019, p. 28.

prônent une démocratie participative. Le choix d'une organisation horizontale rejoint la vision des membres sur l'importance de la participation citoyenne : les reproches faits à la prise de décision verticale par la mairie, sans concertation, se concrétisent par le souhait d'un fonctionnement qui permette discussions et prises de décisions collectives. La mobilisation s'appuie sur les ressources sociales du collectif avec une capacité à débattre, à interagir, à construire du consensus qui seront autant de facteurs de la réussite.

« Les décisions n'étaient pas faciles à prendre, il y avait de longs débats et des échanges constructifs, tout le monde pouvait émettre son opinion. » (Militant A)

Un seul incident est notifié par le militant A :

« Une personne a démissionné [...] : il a souhaité couper Facebook car cela ne lui plaisait pas qu'on parle d'Amazon comme entreprise non citoyenne, il ne voulait pas non plus qu'on attaque le Préfet etc. donc il a bloqué Facebook : on n'a pas voulu, on a fait corps donc il a été écarté dans le cadre de la présidence collégiale. » (Militant A)

Cet incident se solde donc par une décision collégiale qui renforce les solidarités (« faire corps » nécessite de dépasser les individualités et de se vivre comme une unité).

La construction du consensus passe par une éthique de la discussion, avec une organisation de type délibératif. Les débats évoqués portent majoritairement sur les stratégies à adopter dans deux domaines spécifiques, le juridique et la communication et les décisions passent par le vote.

« Il fallait payer l'avocat donc la première discussion c'était : "est-ce qu'on met les moyens pour aller jusqu'au bout ?" puis contre le permis "est ce qu'on prend un avocat, lequel ?" là il y a des discussions, un avocat connu ou pas par exemple. A nouveau avec l'autorisation environnementale, "on y va ou on n'y va pas ?" Certains disaient il faut y aller, d'autres disaient on n'a pas les sous, on a le pénal qui frappera toutes les décisions d'illégitimité mais on savait que c'était long, au moins 5 ans, donc l'ensemble a décidé de contrer l'autorisation environnementale du Préfet. » (Militant A)

Enfin, si les relations entre les membres sont marquées par une sociabilité chaleureuse (l'expression est d'Erik Neveu) qui est une force dans la capacité de mobilisation (d'ailleurs confirmée par la persistance des liens après la « victoire »), cette sociabilité peut être la conséquence d'une volonté de gommer les appartenances politiques au sein du collectif. Ces appartenances peuvent en effet apparaître comme sources de désaccords et de tensions potentiels :

« Certains ne voulaient pas qu'on parle d'Amazon, qu'on parle des élus, du Préfet bref ces

gens-là n'étaient pas en approche systémique ou avaient des intérêts personnels qui leur faisaient vouloir éviter certains domaines (gens qui ont peur que si on parle des conflits d'intérêt on ne peut plus après faire appel au maire, d'autres ne voient qu'à travers le réchauffement climatique et ne veulent rien entendre à côté etc.). » (Militant A)

Elles sont donc tenues le plus possible à l'écart. Un entretien de dernière minute avec le militant C (habitant d'un village voisin âgé de trente-cinq ans, ingénieur agronome en charge du projet alternatif) confirme cette préoccupation forte de ne pas apparaître comme politisés. Certains militants du collectif ne veulent pas être caricaturés comme des gauchistes (c'est pourtant sur cet aspect que portent les arguments du maire pour les discréditer). Le militant C insiste d'ailleurs sur le fait que le collectif se compose de personnes de gauche, de centre-droit et de droite et que :

« On n'avait pas les mêmes idées mais on ne fait pas de politique, on se bat contre ce projet et pas contre autre chose. Bien sûr certains pouvaient exprimer leur opinion mais si vous voulez, le combat peut se résumer à : comment sensibiliser ? Comment fait-on pour sensibiliser à des problématiques environnementales avec des gens qui votent Rassemblement National ? Dans le département c'est énorme : toute la difficulté était de les amener à reconnaître que le projet était néfaste pour le territoire. » (Militant C)

Plusieurs rapports au politique apparaissent donc dans cette étude de cas et montrent que « la relation avec le politique institué est souvent beaucoup plus subtile qu'il n'y paraît. Bien que se tenant souvent à distance des organisations partisans ou syndicales, la plupart des collectifs locaux ne rejettent pas pour autant tous, et de manière unifiée, la politique, les institutions ou les élus en général. C'est davantage pour maintenir la confiance construite entre les membres du collectif et déjouer les risques d'étiquetage susceptibles de disqualifier le collectif que les affiliations politiques sont mises en retrait, tues ou minimisées dans les slogans et les échanges. Les connexions passées ou actuelles avec les mondes politiques institués sont néanmoins bien réelles »⁵⁹. Stéphanie Dechézelles parle d'une « politisation sous contrôle » que l'on peut retrouver à l'œuvre à Fournès et qui souligne les contradictions à l'intérieur d'un collectif qui veut apparaître non politisé, mais dont le rapport au lieu s'apparente à une « politisation du proche » en devenant espace de revendications et de critique sociale.

2. Dimension territoriale de la lutte

⁵⁹ DECHÉZELLES Stéphanie et OLIVE Maurice, « Introduction », *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, PUR éditions, 2019, p. 10.

2.1. Un espace fortement approprié

La zone de La Pale apparaît comme un espace fortement approprié par les militants : « L'espace ne se limite pas à sa dimension strictement matérielle – bâtiments et constructions, voies de circulation, obstacles naturels divers, etc. Il est aussi porteur de significations pour les individus qui y vivent ou y voient, et chargé de valeurs différenciées. C'est cette dimension symbolique qui contribue à faire de l'espace, et plus exactement de certains territoires, un enjeu de mobilisation et de contestation. »⁶⁰ Cette zone devient progressivement un bien commun, un espace approprié soit pour des raisons qui semblent relever du Nimby – l'apiculteur et la productrice de vin y ont un intérêt direct – soit pour des raisons qui se revendiquent de l'intérêt général, relatives à la protection du patrimoine et de l'environnement. Cet espace initialement prévu par la mairie pour le développement économique de la commune est donc détourné de cette fonction qui lui était assignée pour devenir un espace re-pensé. On assiste ici à une subversion du sens et des usages attribués à la zone, et les mobilisations sur site en janvier et mai 2021 participent de cette subversion. L'espace engage l'individu et le transforme : ainsi « l'espace ne fait pas que contraindre l'action collective : il lui fournit les ressources qui la rendent possible dans le même temps qu'il est transformé par elle »⁶¹. Choukri Hmed souligne la triple composante de l'espace géographique qui représente « à la fois le cadre, le moyen et l'enjeu des mobilisations collectives »⁶². La mobilisation à Fournès s'inscrit dans ce triptyque cadre-moyen-enjeu, elle passe par une appropriation de la zone qui se matérialise dans l'élaboration d'un projet alternatif conforme aux aspirations des militants.

La zone n'est pas appropriée uniquement par certains Fournésans : le maire d'un village voisin apporte son soutien aux militants et se constitue en tant que co-requérant contre le permis de construire et l'autorisation environnementale, montrant que « si les institutions territoriales sont généralement prises dans des jeux d'interdépendance qui les poussent à fabriquer du consensus, elles sont aussi parfois en situation de concurrence voire en conflit ouvert. Cette brèche dans le front public rend alors possible des jeux d'alliances avec les habitants qui complexifient la configuration protestataire en déplaçant les lignes d'opposition. »⁶³ Les militants amènent également la présidente de Région à prendre position concernant cette zone dont elle est géographiquement

⁶⁰ MATHIEU Lilian, « Chapitre 11. Territoires et mises en espace des mobilisations », *Espaces de vie, espaces enjeux : Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, PUR éditions, 2012, p. 185 [en ligne ; consulté le 21/04/2022]. <https://books.openedition.org/pur/34448>

⁶¹ Ibid., p. 195.

⁶² CHOUKRI Hmed, « Espace géographique et mouvements sociaux » dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p. 238.

⁶³ DECHÉZELLES Stéphanie et OLIVE Maurice, « Introduction », *Politisations du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, PUR éditions, 2019, p. 31.

éloignée. Chacun des acteurs politiques peut donc être amené à une forme d'appropriation de cet espace, sous l'effet des actions des militants : d'un espace de la commune, la zone devient peu à peu un espace du commun.

« Madame Carole Delga je l'ai rencontrée aussi pendant plus de deux heures et elle a fait évoluer sa position très rapidement après, sur le moment je pense que ce qui se passait au bout de son Occitanie, ça lui avait un peu échappé. » (Militant A)

2.2. La mobilisation des ressources

Dans cet espace approprié, « coordonner son action individuelle, celle de ses partenaires en ajustant un environnement donné, savoir anticiper et parer les attaques adverses, pouvoir identifier les opportunités et en saisir pour jouer des coups, ajuster aux attentes des médias et construire une façade de la mobilisation apte attirer leur intérêt et travers eux la sympathie de opinion, présenter sa cause en lui conférant un degré de généralité apte à la rendre légitime et crédible font partie de cet ensemble de savoirs pratiques indispensables à la réussite un mouvement »⁶⁴. Les militants de Fournès en ont conscience et sont pourvus de capacités à maîtriser les différents pans de la mobilisation ainsi que les moyens adéquats à mettre en œuvre en organisant les ressources matérielles, humaines, culturelles et socio-organisationnelles dont ils disposent. Ils adaptent leurs stratégies aux contraintes spatiales du territoire : la démographie (un village de « seulement » mille habitants), les distances entre les villages et avec les lieux de pouvoir et de décision. Les ressources matérielles utilisées sont de plusieurs ordres : la recherche d'un lieu de réunion est réglée par la mise à disposition par l'apiculteur d'une salle (les rencontres dans un lieu non neutre, privé et donc investi affectivement, participent à la sociabilité chaleureuse que j'ai évoquée précédemment). La question financière recouvre plusieurs aspects : il s'agit surtout de trouver des ressources financières pour mener la bataille juridique.

« On avait ouvert des cagnottes sur Hello Asso pour récupérer de l'argent. C'est un peu le nerf de la bataille. » (Militant A)

Au-delà de l'aspect juridique, pour coaliser au-delà du village et actionner les réseaux qu'ils jugent utiles à leur mobilisation (en se rendant aux conférences locales, aux rendez-vous avec des élus locaux par exemple), les membres du collectif se déplacent avec leurs véhicules et contribuent

⁶⁴ MATHIEU Lilian, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, Vol. 52, 2002, p. 93. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2002-1-page-75.htm>

personnellement aux frais d'essence. La construction de la mobilisation passe aussi par le temps consacré par les militants à leur cause – le facteur biographique joue ici un rôle déterminant, avec une proportion importante des militants à la retraite :

« Il a fallu être très mobilisés. » (Militant B)

« On se réunissait à cette époque-là jusqu'à y a trois mois une fois par semaine. » (Militant A)

« Je ne compte pas, pendant 3 ans ça ne nous quittait pas de la journée, on pouvait aller prendre une semaine de vacances mais moi personnellement c'est comme si j'étais à temps plein là-dessus, c'est monstrueux le travail, c'est énorme. » (Militant A)

Le militant C, membre du collectif resserré de cinq personnes et père de deux enfants en bas âge, pointe sa difficulté à trouver autant de temps qu'il le souhaitait pour la lutte.

Enfin, les trois militants du collectif de départ sont multipositionnés, avec des réseaux déjà constitués. Le militant B a une trajectoire de vie qui l'a amené en Allemagne et revendique un maintien de son réseau ; le militant A, par son passé militant et sa connaissance de la sphère publique et de la multiplicité des acteurs qui la constituent, a une expertise dans la constitution et l'entretien de réseaux. Il dit être allé voir les maires de toutes les communes autour, ce qui le fait apparaître comme un « entrepreneur de spatialisation », lequel s'illustre pour Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive par une « obstination, [une] présence continue sur le terrain [...], [une] implication dans différents réseaux, parfois à des échelles autres que celles du site, de l'usine ou du quartier, [qui] leur permet [aussi] d'obtenir des appuis extérieurs, politiques, institutionnels ou experts, qui s'avèrent souvent cruciaux dans le renversement du rapport de force qui s'installe entre les acteurs mobilisés et l'autorité publique ou les entreprises privées »⁶⁵. Cette compétence permettra une montée en généralité et en puissance dans le troisième temps de la mobilisation qui élargira encore la lutte :

« Je ne connaissais personne ! Ça paraît culotté mais il faut avoir une vision d'ensemble et comprendre les liens entre chaque chose et chaque personne. Il suffit de prendre son téléphone, d'appeler, de mettre un mail : ça ne me posait pas de difficulté. » (Militant A)

Les militants s'appuient donc sur des ressources humaines et culturelles et sur des compétences qu'ils n'hésitent pas à moduler / faire évoluer en fonction des besoins.

Au militant A « le domaine commercial et juridique, [à X] le côté industriel et [à] moi le

⁶⁵ DECHÉZELLES Stéphanie et OLIVE Maurice, « Introduction », *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, PUR éditions, 2019, p. 24.

domaine environnemental. » (Militant B)

« J'y ai eu plusieurs fonctions, communication aux élus, réflexion juridique et étude des dossiers (enquête publique par exemple). » (Militant A)

Leur travail pour fédérer leur permet de s'adjoindre des compétences qui leur fournissent de nouvelles ressources organisationnelles : le militant C explique par exemple avoir rejoint le collectif après avoir eu écho de la première conférence de presse par le collectif initial, et c'est lui qui s'occupe ensuite de monter la proposition de projet alternatif.

« Donc il y a eu des gens qui sont venus de l'extérieur nous rejoindre, les villages environnants bien sûr qui étaient aussi impactés et on s'est retrouvé à peu près un noyau dur de cinq ou six personnes et en gros on est monté jusqu'à vingt / trente personnes. » (Militant A)

« Une personne s'occupait des réseaux sociaux et archivage de la multitude de documents, une autre d'aller consulter les cadastres pour voir à qui appartenaient les terres, pour éventuellement bloquer les terrains : c'est là qu'on a découvert une prise illégale d'intérêt, je m'en suis occupé avec mon master en droit et une autre personne qui avait un diplôme juridique. » (Militant A)

Face à eux, la mairie se revendique du soutien des quelques deux cents villageois : ceux-ci ne se constituent pas en collectif, ne s'organisent pas pour défendre le projet et ne sont pas utilisés par la mairie comme des ressources (ce qui conforte l'idée vue précédemment que pour les élus de Fournès, les citoyens n'ont pas vocation à contribuer à l'élaboration de l'action publique).

B. Cadrage local et paradigmes géographiques

« Tout autant que le contexte historique dans lequel se déroule l'action collective, le contexte spatial est amené à jouer un rôle central non seulement dans la détermination de l'action elle-même, de ses modes et de son issue, mais aussi dans la stimulation et le maintien de l'engagement individuel. L'espace dont il est question doit être entendu au sens d'"espace concret" autrement dit dans sa dimension humaine, caractérisée d'une part par une forme spécifique et d'autre part par des usages sociaux et des sens particuliers »⁶⁶. Le contexte spatial va donc imprégner les interrelations et impacter la mobilisation des ressources mais aussi impacter le cadrage et le choix des argumentaires. La proximité du Pont du Gard en est une composante importante.

⁶⁶ CHOUKRI Hmed, « Espace géographique et mouvements sociaux » dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, pp. 237-238.

1. Pour les porteurs du projet, des leitmotivs

1.1. Le développement économique

Les défenseurs des projets d'entrepôts, élus ou promoteurs, font appel de manière récurrente à des arguments d'ordre économique :

« Nos arguments c'est l'emploi, les recettes fiscales, ça va aider le territoire à se développer. On avait perdu la centrale d'Aramon, et aussi une grosse entreprise qui avait six cents salariés maintenant seulement soixante, donc on est sur un territoire fortement impacté par le chômage. On avait aussi une baisse des dotations de l'Etat qui ne pouvait être compensée que soit en augmentant les impôts, soit en développant l'économie. » (Maire de Fournès)

« On avait étudié le projet, une fois qu'on avait eu des garanties on a dit on y va, de toutes façons ils passent sur l'autoroute donc autant qu'ils s'arrêtent : pour nous c'était quatre cent mille euros de taxes d'aménagement et niveau rentrées fiscales deux cent quatre-vingts à trois cent mille euros par an. Avec un seul acteur, on double nos rentrées fiscales ça permet de refaire les salles des écoles, de la voirie, des services à la population, la transition énergétique. » (Maire de Fournès)

Les propos du maire appellent plusieurs remarques. Tout d'abord, il avance l'argument du chômage local : les implantations d'entrepôts ont souvent lieu dans des zones où le taux de chômage est élevé pour en favoriser l'acceptation par les citoyens. La personne qui s'occupe de suivre les luttes locales autour des projets Amazon au sein de l'ONG Les Amis de la Terre pointe les différences socio-économiques entre le territoire de Fournès et ceux par exemple du Nord de la France, à Belfort ou Metz :

« À Metz, les personnes sont très partagées par rapport aux bénéfices immédiats de l'emploi direct. On peut faire preuve de pédagogie, dans certains endroits on a des personnes pour lesquelles les luttes sont simplement incompatibles avec leurs problèmes du quotidien. »
(Chargé de mission, Les Amis de la Terre)

L'argument sur l'emploi se double d'un argument sur les recettes fiscales (le fait que le maire pointe les responsabilités de l'Etat dans la baisse des dotations montre la dichotomie Etat central / pouvoirs locaux et a pour effet d'atténuer la responsabilité municipale) : le discours vise à montrer concrètement à quoi ces recettes nouvelles seront affectées et, dans la liste, se trouve notamment la transition énergétique dont on peut penser qu'elle vient pour contrer les arguments adverses sur

les dégâts environnementaux liés au projet. L'aboutissement du projet est enfin posé par le maire comme un moyen de ne pas augmenter les impôts.

Il est à noter qu'à la question « Quels ont été vos soutiens locaux, nationaux ? », le maire mentionne que dans les cas de changements d'équipes municipales lors des élections, les nouveaux élus des communes voisines ont préféré ne pas se prononcer sur le projet. Comme pour les militants ne se présentant pas aux élections, il s'agit selon lui d'un « manque de courage ». Ces changements politiques après les élections ont aussi eu pour conséquence des changements à la communauté de communes du Pont du Gard qui, après avoir défendu le projet au début, s'est plutôt positionnée contre avec la nouvelle équipe. Le seul soutien local auquel le maire fait référence est celui du député de circonscription (le Préfet n'est pas mentionné), il revendique également le soutien indirect d'une figure nationale de gauche sur l'argument de l'emploi :

« Montebourg a fait une apparition, c'était au Pont du Gard vous devriez la retrouver, il a dit qu'il n'avait rien contre Amazon, que c'était une source d'emploi. » (Maire de Fournès)

Dans une intervention sur la radio locale, le Préfet opère le même cadrage économique que le maire, en avançant dans un premier temps la création de six cents emplois. Face à ces arguments économiques et fiscaux, les opposants déplorent des stratégies de court-terme :

« Un hangar de cette dimension-là, après faut pouvoir l'occuper quand l'occupant principal s'en va. » (Militant A)

Deux des huit points de leur argumentaire de départ (Annexe 2) consistent en une contre-argumentation : dans le premier, intitulé « les arguments économiques et l'emploi », ils récusent la réalité des chiffres annoncés par le maire et le Préfet, dénoncent la politique du secret à l'œuvre dans le projet et insistent sur l'aspect social des créations d'emploi (précarité et qualité des emplois mis en avant). Dans le second, intitulé « les arguments comptables et la fiscalité des collectivités », ils avancent comme contre-argument le résultat de l'enquête publique (et la légitimité citoyenne qui pour eux en résulte) et mettent en cause les conclusions des commissaires enquêteurs au regard de l'intérêt général. Le projet alternatif qu'ils ont construit est avancé :

« Il y a d'autres moyens de recouvrir les taxes pour les élus et de réduire le déficit. » (Militant A)

Notons que la contre-argumentation concernant les pratiques d'Amazon en termes d'emploi et de fiscalité que l'on retrouve dans le document semble avoir fait débat au sein du collectif, le militant A portant un discours anti-Amazon virulent alors que pour le militant C, « si au final c'est Décathlon

qui vient s'installer, c'est pareil ».

1.2. Le dénigrement des oppositions

L'argument économique se double d'un discours visant à discréditer les oppositions. La résistance d'acteurs locaux face au projet d'implantation d'une infrastructure est souvent désignée sous le terme péjoratif de Nimby. Ce n'est pas l'argument avancé par le maire, l'entreprise de décrédibilisation des opposants relève d'autres ressorts : ils sont décrits comme des opposants systématiques, ce qui vise à diminuer la portée de leur engagement.

« On savait qu'on allait rencontrer des oppositions. Quel que soit le projet, on a toujours les mêmes farfelus qui viennent s'opposer, on a des personnes qui sont contre tout. » (Maire de Fournès)

Le lexique utilisé pour les désigner (« farfelus », « mariols ») vise à démontrer une absence de sérieux qui contredit le travail fourni par les militants dont attestent également les journalistes. Ils sont présentés par le maire, de manière péjorative, avant tout comme des communicants.

« Tous les gens qui faisaient les mariols devant les caméras. » (Maire de Fournès)

« Donc on a eu affaire à trois personnages très bien introduits dans des associations Attac etc. et qui ont fait le buzz et ça, les journalistes sont friands. » (Maire de Fournès)

Le maire fait usage d'une personnalisation forte : les opposants ne sont pas désignés en tant que groupe mais sont décrits par leur métier (militant B), ou dans un aspect plus politique, l'un étant qualifié de « zadiste » (militant A).

« L'opposition c'est parti d'un apiculteur qui s'est associé à un gars qui voulait en découdre avec les élus et un ancien zadiste de Notre-Dame-des-Landes qui s'est senti investi d'une mission. » (Maire de Fournès)

Il pose sur eux un jugement moral, précisant que les élections municipales

« C'était l'opportunité de se présenter, et ben on les a pas vus, par manque de courage. » (Maire de Fournès)

Pour lui, le courage résidant dans l'exercice du mandat et non dans le fait de s'engager dans une lutte sociale. Les opposants semblent avoir intégré ce dénigrement puisqu'ils avancent en entretien ne pas être là pour s'opposer à tout, être attentifs au développement économique du territoire et ne pas vouloir être présentés comme politisés / apparaître comme des gauchistes, ce qui serait à leurs

yeux un obstacle au combat qu'ils mènent.

2. Pour les opposants, entre localisme et approche systémique

2.1. Patrimoine, mise en avant d'un haut-lieu et défense de l'environnement

La nécessité de construire un argumentaire solide d'opposition au projet se manifeste dès le début et débouche sur un premier document (Annexe 2), que les militants d'ADERE font évoluer à quatre reprises. En plus des deux contre-arguments précédemment évoqués, les arguments sont fortement orientés « territoire » et « local » :

- « Les arguments paysagers et le tourisme »
- « Les arguments commerciaux et la concurrence »
- « Les arguments agricoles et l'autosuffisance alimentaire »
- « Les arguments environnementaux et la santé publique locale »
- « Les arguments sécuritaires et la pérennité des territoires »
- « Les arguments fiscaux et l'éthique des élus ».

« J'ai élaboré les documents car j'ai plongé totalement dans ce projet, j'en ai vu toutes les dimensions : dans l'argumentaire on va sur tous les terrains. J'ai construit à partir d'aucun écrit de qui que ce soit, je voulais une approche systémique. » (Militant A)

L'argumentaire est fortement construit contre Amazon et envoyé à « tous les milieux politiques, juridiques et médiatiques » (militant A).

L'argument de la proximité du Pont du Gard, monument classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ne pas s'est imposé au collectif comme une évidence au départ mais est le fruit d'un travail conjoint avec l'association Prima Vera (qui va devenir une partenaire de premier plan) et pour qui cet aspect était à mettre en avant en priorité. Celle-ci va apporter ses ressources pour élaborer un second document qui viendra remplacer le premier (Annexe 3) et sera co-signé par les deux associations partenaires Prima Vera et L'Uzège. Ce nouveau document est construit en termes d'impact (sur l'emploi, sur le patrimoine et le tourisme, sur la sécurité, sur la pollution et le trafic routier, sur l'immobilier). La mise en avant du Pont du Gard (tant dans le visuel que dans les argumentaires) rejoint le travail de Laurie Béhar et Vincent Simoulin, les oppositions aux projets d'éoliennes mettant elles aussi souvent en avant un « haut-lieu ». Dans le cas de Fournès, la volonté de mettre en scène l'aspect patrimonial repose sur un système d'oppositions beauté / laideur, pérennité / éphémère propre à susciter l'émotion, le rejet et / ou la scandalisation et à agir en faveur

des opposants au projet.

« C'est une énorme verrue, c'est monstrueux, c'est du gigantisme. » (Militant A)

« On s'est rendu compte que de toutes façons, il y avait un choc de culture entre le Pont du Gard – symbole même de la longévité, de la pérennité et de l'ingéniosité des hommes - et la juxtaposition avec ce monde parallélépipédique complètement artificialisé, totalement éphémère puisque pour une activité de simplement de neuf ans à douze ans. » (Militant A)

Cet aspect est un levier important de la communication pour fédérer et donner à la lutte une visibilité nationale mais également, comme le soulignent Laurie Béhar et Vincent Simoulin, pour créer un « effet de responsabilité » chez les citoyens du Gard et au-delà :

« Donc on l'a utilisé parce que bien sûr le Pont du Gard est connu mondialement et que ça c'est important, et puis parce que aussi justement en mettant Non Amazon au Pont du Gard c'était plus parlant que Non Amazon à Fournès, même si c'est un joli petit village médiéval. » (Militant A)

« On a bien une zone qui, manifestement, était propre à stimuler les pensées. » (Militant A)

« On l'a compris très vite et c'est pour ça qu'on est allé sur ce terrain puisqu'on avait cette chance là que malheureusement d'autres endroits n'ont pas forcément, mais en cherchant bien, tout patrimoine toutefois mérite une considération autre que celle qui est attribuée à de tels projets. » (Militant A)

Le porte-parole d'Attac souligne l'absence d'apport en ressources de l'ONG dans l'élaboration de l'argumentaire :

« Les locaux étaient mus par des motivations pas idéologiques, : le patrimoine, l'impact sur les paysans. Nous on porte un discours qui leur faisait un peu peur, ils ne voulaient pas que leur lutte soit cataloguée comme anticapitaliste. » (Porte-parole d'Attac)

ce que confirme le chargé de mobilisation aux Amis de la Terre qui souligne la particularité de Fournès par rapport aux autres luttes contre les entrepôts Amazon : si ailleurs l'ONG apporte généralement des éléments de fond (destruction d'emplois, impact fiscal et environnemental et impact du trafic routier) et mène un travail de pédagogie sur le fonctionnement des entrepôts pour que les habitants « comprennent les conséquences », à Fournès il souligne que « les militants avaient déjà fait ce travail de plaidoyer ». La construction par les militants de Fournès de l'argumentaire d'opposition au projet apparaît comme évolutive et se nourrit de la collaboration

avec les associations qui les rejoignent dans la lutte.

2.2. Un projet alternatif comme gage de crédibilité

« Il faut être fou pour penser un projet pareil ici ! » (Militant B)

En lien avec l'expertise développée par les militants soulignée précédemment, Stéphanie Dechézelles relie les apprentissages produits à l'espace dans lesquels ils s'inscrivent : ainsi les militants vont-ils « procéder à des apprentissages progressifs des "qualités" multiples des lieux qu'ils placent au cœur de leurs revendications. Dans le même ordre d'idées, les collectifs impliqués localement ne se fixent pas sur une ligne d'opposition, sans autre motivation que protestataire. Ils s'investissent le plus souvent activement dans l'accumulation de connaissances et la recherche exploratoire d'alternatives, faisant preuve de réflexivité dans leurs démarches. »⁶⁷ Ces apprentissages permettent l'élaboration d'un projet alternatif qui donne, pour les militants, une crédibilité et une légitimité supplémentaires à leur cause :

« Bien sûr on avait aussi idée de dire c'est bien beau, on est contre ce projet mais on peut peut-être essayer aussi de leur faire miroiter quelque chose d'un peu plus digne, d'un peu plus acceptable dans ce lieu-là. » (Militant A)

La crédibilité dont bénéficie le projet alternatif (présenté lors des conférences locales) peut être liée à l'expertise de celui qui le porte : employé comme spécialiste en analyse de filières et évaluation de politiques publiques chez BRL (Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc, concessionnaire du Réseau Hydraulique propriété de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée) au moment du projet et habitant d'un village voisin, le militant C se dit « choqué par le manque de cohérence de stratégie et de réflexion en termes de développement territorial »⁶⁸. Il défend un projet créateur d'emplois « plus qualitatifs » (évalué à une centaine d'emplois directs et indirects) et porteur d'un sens plus respectueux de l'environnement. Il souligne l'antériorité dans laquelle cette idée s'inscrit puisqu'en 2016 il travaillait sur un projet commandité par la communauté de communes pour le développement des circuits courts et avait défendu la mise en place d'une régie agricole sur la base du modèle de Mouans-Sartoux. Ce travail est repris, avec la proposition de création d'une ferme en permaculture et d'approvisionnement en fruits et légumes bio des cantines

⁶⁷ DECHÉZELLES Stéphanie et OLIVE Maurice, « Introduction », *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, PUR éditions, 2019, p. 10.

⁶⁸ DYBOWSKI-DOUAT Rémi, « Amazon : la fronde au Pont du Gard », *France culture*, 09 septembre 2020 [en ligne ; consulté le 16/12/2021]. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-pieds-sur-terre/amazon-la-fronde-au-pont-du-gard-5969785>

scolaires ainsi qu'un magasin de vente directe aux résidents et touristes et une pépinière pour de jeunes agriculteurs. Le militant en souligne la dimension sociale (« accueillir des publics en difficulté ») et éducative (« pour que les riverains, touristes et les écoles puissent venir faire des ateliers de sensibilisation à l'environnement »).⁶⁹

Dans l'argumentaire figurent d'autres alternatives qui soulignent une volonté d'ouverture, une dimension partenariale et des possibilités de co-élaboration, qui sont autant d'éléments porteurs de potentiels soutiens. La volonté d'associer la sphère publique est clairement affichée par les militants :

« Il y a d'autres moyens de recouvrir les taxes pour les élus et de réduire le déficit plus sûrement avec des projets alternatifs de développement durable sur La Pale : une "régie coopérative agricole", une infrastructure d'accueil touristique de vingt à trente chambres en matériaux écologiques, un bâtiment "écolodge" respectueux de l'environnement, une maison du PNR, un mas des agriculteurs, quelques boutiques de produits locaux et bien d'autres propositions qui figureront dans les projets alternatifs suggérés par l'association ADERE et les autres associations partenaires. Des projets mixtes publics et privés pilotés par un coordinateur de projet pourront être impulsés par la communauté de communes du Pont du Gard qui disposera avec d'autres établissements de la légitimité politique. » (Annexe 2)

La flexibilité dont ils font preuve dans la manière de penser et de présenter le projet alternatif a probablement été une composante de la réussite de leur mobilisation, ne les faisant plus apparaître seulement comme des contestataires mais aussi comme des porteurs de propositions.

C. Répertoire d'actions du proche et coalitions

Ce second temps de la mobilisation voit les militants recourir à un répertoire d'actions empruntant à des formes traditionnelles et non conflictuelles. Elles permettent au collectif de faire grossir localement le nombre de leurs alliés et de « déconfiner » leur cause.

1. Modes d'actions de première intention

1.1. L'enquête publique

« Lorsque les communes réalisent des aménagements, des ouvrages ou des travaux, qui, en raison de leur nature, sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement, ces opérations sont soumises à enquête publique. Cette enquête a pour objet d'assurer l'information et la participation

⁶⁹ Ibidem.

du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, et de recueillir l'avis du public sur ces opérations afin de permettre à la personne publique, dans le cas d'espèce la commune, de disposer des éléments nécessaires à son information. »⁷⁰ Au terme de la procédure, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable ou défavorable. Pensée pour améliorer l'acceptabilité des projets, Cécile Béatrix montre dans son étude que l'enquête publique est largement méconnue et très peu utilisée par les citoyens. Si elle peut être contestée par les militants comme « simulacre de démocratie visant à entériner des décisions déjà prises »⁷¹, le cas de Fournès en montre une vision différente, qui rejoint l'importance que les militants accordent à la démocratie participative : dans cette optique, elle prend place dès le début dans le répertoire d'actions des opposants, qui en connaissent l'existence et veulent pouvoir l'utiliser. Son organisation se pense d'abord par les militants comme une conséquence de leur mobilisation :

« Heureusement nous nous sommes un peu inquiétés de cela et nous avons aussi commencé à bouger un peu et le Préfet s'est rendu compte qu'en fait il n'était pas possible de lancer un projet de cette nature-là sans faire une enquête publique. » (Militant A)

Elle est investie par les militants qui mènent un travail pédagogique pour en atténuer le formalisme et l'aspect complexe : ils mettent des flyers aux voitures des centres commerciaux proches et communiquent sur les réseaux sociaux pour informer les villages de la tenue de l'enquête publique « sinon personne ne savait » (Militant A).

Les résultats constituent un outil de légitimation de l'opposition au projet :

« Je vous rappelle qu'il y a eu 578 observations et en fait 93 % des observations écrites étaient contre ce projet. » (Militant A)

Une page de l'enquête publique montre qu'à l'inverse d'un argumentaire étoffé de la part des opposants au projet, ses défenseurs notent simplement « je suis pour » (Annexe 4). Pendant la tenue de l'enquête publique, les militants font part des échanges avec les commissaires-enquêteurs, qui sont eux aussi destinataires de leur travail d'argumentation. L'avis favorable que ces derniers émettent est une source de déception, ce qui montre que cette procédure était aux yeux des militants un véritable outil de démocratie participative, sur lequel ils fondaient de réels espoirs d'invalidation du projet.

⁷⁰ Rubrique « Les enquêtes publiques », *Collectivitéslocales.gouv.* https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/les-enquetes-publiques# RefHeading_202_1536567940

⁷¹ BLATRIX Cécile, « Vers une "démocratie participative" ? Le cas de l'enquête publique », dans BLATRIX Cécile, CHATY Lionel, CHEVALLIER Jacques, COEURET Alain et CONDETTE Anne-Sophie (dir.), *La gouvernabilité*, Paris, PUF, 2019, p. 300. https://www.u-picardie.fr/curapp-revues/root/38/cecile_blatrix.pdf_4a082e1ea4faa/cecile_blatrix.pdf

La mairie, de son côté, a la charge de l'organiser. Elle est dans l'obligation d'en mettre en œuvre la publicité à travers l'affichage et les annonces légales. Cécile Béatrix souligne une « conception restrictive du "public" des commissaires enquêteurs et des maires » pour lesquels « toutes les paroles ne se valent pas et l'éloignement par rapport au projet est bien vite perçu comme disqualifiant », ce qui rejoint le propos du maire qui mentionne l'enquête publique pour en discréditer les résultats :

« L'enquête publique a eu lieu mais elle a été manipulée, certains ont rempli plusieurs fois et c'était pas les gens de Fournès, les gens de Fournès ils étaient plutôt pour. » (Maire de Fournès)

Il faut comprendre cet argument du maire dans le fait que « dans le volume de la participation réside en fait une potentielle remise en cause de la représentativité des maires et toute forme de participation qui dépasserait la défense individuelle d'intérêts spécifiques, paraît à la fois incongrue et illégitime aux yeux de ces élus. L'enquête publique a donc une dimension potentiellement subversive du rapport traditionnel entre représentants et représentés »⁷².

Cet outil de démocratie participative se trouve donc particulièrement investi par les militants de Fournès, les observations reprenant leur document-argumentaire, comme le montre le rapport des commissaires-enquêteurs qui stipule que « le public a été très motivé pour participer à l'enquête publique (556 dépositions sur le registre dématérialisé et 22 dépositions sur le registre papier). Les thèmes qui sont revenus le plus fréquemment concernaient l'impact du projet sur l'artificialisation des terres agricoles, l'environnement, les compensations, et les diverses pollutions engendrées par le projet sur l'environnement et les observations concernant l'entreprise Amazon ».⁷³

1.2. Rencontres et lobbying

Patrick Hassenteufel⁷⁴ identifie sept principaux modes d'action formant le répertoire d'action publique des groupes d'intérêts contemporains : ils peuvent être directs (lobbying, négociation, action conflictuelle, action juridique, manifestation) – cherchant ainsi à « peser directement sur les autorités publiques et s'inscrivant dans le cadre d'une interaction étroite avec des acteurs étatiques »⁷⁵ – ou indirects (manifestation, action symbolique, prises de positions publiques –

⁷² Ibid., p. 308.

⁷³ « Centre de TRI de Fournès. Conclusions de la commission d'enquête », 29 juillet 2019 [en ligne ; consulté le 20/05/2022].

<https://www.gard.gouv.fr/content/download/33508/233657/file/Conclusions%20de%20la%20commission%20d'e>

⁷⁴ HASSENTEUFEL Patrick, « Chapitre 5. L'action publique comme construction collective d'acteurs en interaction », *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, « Collection U », Paris, 2011, p. 182.

⁷⁵ HASSENTEUFEL Patrick, « Chapitre 7. Les acteurs non étatiques : des mouvements sociaux aux intérêts organisés », 47

« destinés prioritairement à une opinion publique élargie susceptible de peser sur les décisions publiques »⁷⁶. Ces modes d'action peuvent obéir à des logiques d'influence ou de contestation. Le répertoire d'actions menées par les militants de Fournès évolue au rythme des temps de la mobilisation que j'ai identifiés : au premier temps de la lutte correspond une logique de lobbying et donc d'influence, avec des contacts directs entre les militants et les élus locaux ou le Préfet. Les échanges peuvent être plus ou moins formalisés, les courriers au Préfet étant les plus formels. Au début, des rencontres ont lieu en mairie mais très vite les échanges tournent court, l'initiative de la rupture revenant à la mairie.

« Avant ça on était amis, on avait des relations courtoises. Quand vous êtes élu, que vous êtes sollicité, vous les recevez, vous jouez la transparence et puis vous vous apercevez que la réunion a été enregistrée à votre insu ! Donc ça s'est compliqué, puis une deuxième réunion on les fait venir avec les gens d'Argan et le lendemain dans la presse, les propos sont déformés et pas rendus de façon claire, donc ça a commencé à nous dissuader de les recevoir. Puis ils nous redemandent à être reçus, ils nous annoncent trois personnes finalement ils étaient quatre et le quatrième n'a pas voulu se présenter donc là on s'est dit : stop, on n'a plus rien à dire à ces gens-là. » (Maire de Fournès)

Les militants continuent quant-à-eux de mener des actions conventionnelles : ils œuvrent localement à faire grossir la contestation en rencontrant des acteurs politiques locaux (maires, présidente de Région), ils prennent contact avec des associations locales et se rapprochent des associations Prima Vera et L'Uzège situées dans des communes proches.

« Au niveau local on s'est associé avec juste une ou deux associations qui nous ont beaucoup apporté, Prima Vera par exemple on a travaillé beaucoup sur les aspects communication. »
(Militant A)

« On a souvent agi ensemble car c'était pratique, plus on était nombreux plus on pesait. »
(Militant A)

L'entretien avec la membre de l'association Prima Vera apporte des éléments intéressants sur la manière dont s'est construit le travail entre les associations ADERE, Prima Vera et L'Uzège. Elle confirme l'apport de ressources en communication de Prima Vera, comme le montre l'évolution de l'argumentaire co-signé par ADERE, Prima Vera et L'Uzège. Convaincue de la nécessité de mettre en

Sociologie politique : l'action publique, Armand Colin, « Collection U », Paris, 2011, p. 178.

⁷⁶ Ibidem.

avant l'argument patrimonial, l'association Prima Vera est à l'initiative d'un courrier à l'UNESCO (Annexe 5) qui vient s'ajouter au répertoire des actions des militants d'ADERE. Même si ces derniers avaient déjà fait un gros travail auprès des politiques, elle actionne de son côté ses réseaux locaux et nationaux (contacts à l'Assemblée nationale, au cabinet de Barbara Pompili). De plus, elle s'occupe du volet juridique de la procédure contre l'autorisation environnementale (dissociée de celle contre le permis de construire qui est du seul fait d'ADERE). L'association fait appel à Corinne Lepage :

« Elle est très sensibilisée au sujet, on la connaît on s'entend bien, quand on l'a appelée elle a dit oui bien sûr. Pour l'aspect financier, L'Uzège a fait un appel de fonds pour payer la prestation, elle a fait un prix d'ami, elle ne s'est pas rémunérée mais elle a dû payer ses collaborateurs. » (Association Prima Vera)

Un point intéressant mentionné en entretien est le fait que certains documents étaient signés des trois associations (ADERE, Prima Vera et L'Uzège), d'autres seulement d'ADERE, d'autres seulement de Prima Vera et L'Uzège.

« Pourquoi ? Car au départ les profils ADERE et L'Uzège ne sont pas les mêmes types de personnes, ce ne sont pas habituellement des gens qui se parlent. L'Uzège c'est une association un peu bourgeoise de L'Uzège, c'est très normé, disons conservateur : par exemple L'Uzège, ils sont venus à la mobilisation sur le site de La Pale mais n'ont pas voulu être associés à l'action car ils n'étaient pas pour faire des actions avec Attac. ADERE, ils peuvent être un peu frontaux. En fait, c'était moins une question de fond que de forme. J'avais la charge de la coordination entre les associations, quelquefois ça pouvait être un peu compliqué. C'est intéressant, que des gens aussi différents se soient mis ensemble. » (Association Prima Vera)

Les associations partenaires ont donc elles aussi effectué un travail conséquent de rencontres et lobbying. L'action conflictuelle semble n'avoir été envisagée à aucun moment, elle est seulement mentionnée par le porte-parole d'Attac :

« On a même menacé de créer une ZAD sur place à Fournès, même si on n'y croyait pas trop mais on a un peu joué dessus. » (Porte-parole d'Attac)

Lors de mes recherches, je dois mentionner que j'ai également pu identifier des associations des villes d'Avignon et Arles, respectivement « La Mule » et « La Rédaction », qui se sont avérées être des alliées des militants sans que ceux-ci n'aient pour autant eu besoin de les solliciter : la première se présente sur son site internet comme « porteuse de projets artistiques », la seconde comme ayant « pour objet la création, l'édition, le soutien, le financement, la promotion et la

diffusion d'informations d'intérêt général ». L'adhésion spontanée de ces associations à la lutte constitue une ressource dont les militants ne connaissent pas l'existence mais qui agit comme un relais en termes d'information et de publicisation.

2.Sensibiliser les citoyens à la cause

2.1. Les conférences locales

Les conférences locales sont, dans le second temps de la mobilisation, un moyen d'informer les habitants des villages voisins. Les militants les prennent en charge de manière collective : plusieurs d'entre eux sont de bons orateurs, compétence qui a également son poids face aux médias. Le choix de cette action témoigne de leur foi dans le discours pour convaincre ainsi que de leur croyance aux vertus de la pédagogie. Elle rejoint la capacité aux débats mentionnée précédemment puisqu'elle est l'occasion d'échanges de points de vue. Si les opposants au projet y sont les plus nombreux, quelques citoyens qui le soutiennent viennent exprimer leur opinion. Les militants voient dans ces conférences l'occasion d'un travail de dialogue et de pédagogie sur ce qu'ils considèrent être un enjeu de société. Ils évoquent le refus de la municipalité de leur procurer une salle, vécu comme un nouveau déni de démocratie.

« Encore déni de démocratie : nous demandons pendant l'année 2019 (avant l'enquête publique mais après l'enquête publique aussi) à avoir la possibilité, nous collectif, (parce qu'à l'époque nous étions constitués qu'en simple collectif, pas encore en association loi 1901) de pouvoir faire une réunion publique à la mairie. Nous n'avons jamais pu la faire. Ils ont refusé de nous donner l'autorisation. » (Militant A)

2.2. Pétitions, cagnotte en ligne, réseaux sociaux

Jean Gabriel Contamin souligne le double paradoxe du pétitionnement : « alors même qu'on pouvait la croire archaïque à l'ère de la télévision, des sondages et du retour à une démocratie individualisée, cette pratique a à l'inverse connu une nouvelle actualité via la diffusion du e-pétitionnement et sa reconnaissance par un ensemble de pays dont la France, ainsi qu'au niveau de l'Union européenne, comme un nouvel instrument institutionnel au service d'une démocratie supposée plus participative. »⁷⁷ Si je mentionne ce mode d'action au pluriel dans le titre, c'est parce que les pétitions sont au nombre de deux pour Fournès. La première⁷⁸, ayant réuni trente-six mille

⁷⁷ CONTAMIN Jean-Gabriel, « Pétition », dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p. 450.

⁷⁸ Association Prima Vera, « Non à Amazon au Pont du Gard ! Say no to Amazon at the Pont du Gard ! », *Change.org*, 50

sept cent soixante et une signatures, est le fruit d'un travail collaboratif entre les associations ADERE et Prima Vera. Elle est adressée au ministre de l'Économie Bruno Lemaire, à la ministre de la Transition écologique d'alors Elisabeth Borne, à la ministre de la Culture Roseline Bachelot, à la présidente de Région. Elle est traduite en anglais et a donc vocation, aux yeux des militants, à dépasser l'échelle nationale. La seconde⁷⁹, ayant réuni soixante-douze mille cent cinquante-cinq signatures et toujours active à ce jour, est le fruit d'un travail de réseau que j'analyserai un peu plus loin pour approcher le président de la Confédération des commerçants de France, Francis Palombi : elle montre ici encore à quel point les militants de Fournès sont multimensionnés et la manière dont ils mènent le travail d'élargissement de la mobilisation à des acteurs nouveaux. Adressée au président de la République et donc en appelant au plus haut représentant de l'Etat, cette seconde pétition se termine comme suit : « Nous vous demandons de protéger de toute urgence le commerce de proximité, en prononçant un moratoire sur la délivrance des permis de construire ou d'aménager des nouveaux entrepôts logistiques d'Amazon en France. »

Une plateforme en ligne (HelloAsso) est utilisée pour récolter l'argent nécessaire aux procédures juridiques. Concernant les réseaux sociaux, un compte Facebook est créé dès le début. Dénommé « La communauté du Pont du Gard – Non à Amazon » et toujours actif après l'abandon du projet, il compte sept-cent-cinquante-huit abonnés.

Face à ces actions multiples, les militants dénoncent le silence administratif (notamment celui du Préfet) qui apparaît comme mode d'action récurrent de l'administration face à cette mobilisation :

« Je vous rappelle quand même que tout haut fonctionnaire qu'est le Préfet, il doit adhérer, c'est une obligation, au code de déontologie professionnelle qui dit que tout agent administratif doit rendre des comptes aux citoyens qu'il administre. Et ça c'est complètement contourné, totalement contourné. » (Militant A)

Si le localisme et la volonté d'autonomie imprègnent fortement les deux premiers temps de la lutte – acteurs, ressources, répertoire d'action collective – le troisième temps en montre les limites

2020 [en ligne ; consulté le 03/07/2022]. https://www.change.org/p/bruno-le-maire-non-%C3%A0-amazon-au-pont-du-gard-say-no-to-amazon-at-the-pont-du-gard?recruiter=1074549356&recruited_by_id=896448c0-7bfb-11ea-9660-39fdc7bc96e2&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=petition_dashboard

⁷⁹ PALOMBI Francis, « Oui aux commerces de proximité, non aux nouveaux entrepôts Amazon », *Change.org*, 2020 [en ligne ; consulté le 03/07/2022]. https://www.change.org/p/emmanuel-macron-oui-au-commerce-de-proximit%C3%A9-non-aux-nouveaux-entrep%C3%B4ts-amazon-2?recruiter=681071027&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=share_petition&utm_term=de55dd1c6dc24dd48c417f3c7201a876

et signe la nécessité d'élargissement.

TROISIÈME PARTIE

Arènes, symboles : acteurs démultipliés, changement d'échelle et montée en puissance

« La diffusion d'un mouvement social au-delà du groupe social et / ou de sa revendication initiale, dans un cadre national voire international est un cas d'école autant espéré par les contestataires que redouté par les pouvoirs publics »⁸⁰. La diffusion du projet Amazon au-delà du village de Fournès, jusque dans le *New York Times*, passe par l'investissement de diverse(s) arène(s). Celles-ci sont définies par Erik Neveu comme des espaces « de mise en visibilité et de traitement d'un dossier considéré comme problème social [...]. [I]nvestir dans une arène, c'est y viser, à l'issue du processus des gains, l'acquisition de ressources ou de pouvoirs dont on ne disposait pas au début »⁸¹. L'investissement dans les arènes juridique, médiatique et politique s'ancre pour Fournès dans le temps long de la mobilisation et s'accompagne d'un mécanisme de changement d'échelle, entendu comme « un changement dans le nombre et le niveau des actions protestataires coordonnées qui conduisent à une protestation élargie regroupant un spectre plus large d'acteurs et à l'établissement de ponts entre leurs revendications et leurs identités »⁸². Ces différentes arènes apparaissent comme étroitement entrelacées et interdépendantes, les opposants ayant une conscience claire des différents aspects de la lutte :

« Le travail qu'on a fait reposait sur un triptyque : le secteur juridique (qu'il faut approvisionner avec les preuves et en plus leur mettre le doigt sur les problèmes), l'autre aspect c'est qu'il faut continuer à être sur le terrain politique (rebondir sur des choses qui s'annoncent, rencontrer les acteurs politiques de la région, député, président du Conseil régional, etc.) et enfin le champ de la communication (sensibiliser la presse, faire des communiqués, contacter les journalistes) : trois lignes d'agitation, donc. » (Militant A)

⁸⁰ SOMMIER Isabelle, « Diffusion et circulation des mouvements sociaux », dans AGRIKOLANSKY Éric, SOMMIER Isabelle et FILLIEULE Olivier (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2010, p. 101 [en ligne ; consulté le 20/05/2022]. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/penser-les-mouvements-sociaux--9782707156570-page-101.htm>

⁸¹ NEVEU Erik, « I. Qu'est-ce qu'un mouvement social ? », *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2019, pp. 14-45.

⁸² SOMMIER Isabelle, « Diffusion et circulation des mouvements sociaux », dans AGRIKOLANSKY Éric, SOMMIER Isabelle et FILLIEULE Olivier (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2010, p. 101 [en ligne ; consulté le 20/05/2022]. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/penser-les-mouvements-sociaux--9782707156570-page-101.htm>

A. Le droit comme arme de rationalisation de la protestation

Patrick Hassenteufel classe l'action juridique dans les modes d'action directs, dont la logique est une logique de contestation, et souligne qu'il s'agit d'un mode d'action récent qui s'inscrit dans un mouvement général de judiciarisation de l'action publique. « La multiplication des possibilités de recours, ainsi que l'extension de la sphère d'influence du droit, donnent de nouvelles armes aux groupes d'intérêts pour s'opposer à des décisions publiques »⁸³. En rationalisant la lutte, pour la faire gagner à la fois en visibilité et en légitimité, un mouvement social intègre la dimension symbolique que peut revêtir le droit et en recherche la portée universalisante : dans la lutte contre Amazon à Fournès, quelles sont les conditions sociales de la mobilisation du droit ? Sous quels motifs, avec quelles contraintes le collectif parvient-il à se saisir de ce moyen d'action ?

1. Un investissement jugé nécessaire

1.1. Aspects pragmatiques

A contrario du « caractère illusoire du recours au droit » pour renverser les rapports de force existant dans la société (dénoncé dans les approches critiques issues des travaux universitaires des années 1970-1980⁸⁴), le droit est posé par les militants de Fournès dès l'origine comme une réponse à leur indignation. Erik Neveu rappelle que cette possibilité d'ester en justice, si « elle peut être une source de déconvenues pour les pouvoirs publics, peut aussi déplacer l'action collective de la rue vers les prétoires, donner la primauté à l'expert sur le militant »⁸⁵. Cependant, si comme je l'ai souligné, le militant construit sa propre expertise (le militant A estime qu'« il fallait être en expertise aux côtés des avocats »), cette forme d'action n'exclue pas les autres mais vient en complémentarité.

Les militants envisagent le droit dans son usage offensif plutôt que défensif, « même s'il est plus facile d'accès pour les dominants, il peut être tenté pour plusieurs raisons. Porter plainte oblige la justice à se prononcer et à donner des raisons pour ses décisions. Même si elle ne porte pas ses fruits, une plainte permet de sensibiliser l'opinion et plus précisément les juges à une question. Attaquer un adversaire devant la justice peut permettre d'embrigader derrière soi un certain nombre

⁸³ HASSENTEUFEL Patrick, « Chapitre 7. Les acteurs non étatiques : des mouvements sociaux aux intérêts organisés », *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, « Collection U », Paris, 2011, p. 180.

⁸⁴ ISRAËL Liora, « Chapitre 1. Droit et contestation, des relations ambivalentes », *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po, « Contester », 2020, p. 24 [en ligne ; consulté le 27/06/2022]. <https://www.cairn.info/l-arme-du-droit-9782724626308.htm>

⁸⁵ NEVEU Erik, « VII. Systèmes politiques et configurations d'interdépendance », *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2019, p. 87.

de dispositifs d'investigation, de désenclaver une controverse jusque-là circonscrite, de faire apparaître ce qui était tenu caché ». ⁸⁶ La décision du tribunal administratif de Nîmes annulant l'autorisation préfectorale est à cet égard exemplaire, nommant par exemple les acteurs (ceux constitués en parties civiles contre l'autorisation environnementale face à la société Argan, la préfète du Gard et la commune de Fournès en défendeurs) et leurs requêtes, leur capacité à agir et la légalité de leur action, leurs arguments ainsi que les analyses juridiques des différents actes administratifs établis⁸⁷. Pour les militants, il s'agit donc de se voir établis dans leurs droits et de défendre leur cause : les importantes ressources que les recours occasionnent – en capitaux économique (argent), social (connaître et recourir à des avocats) et culturel (« dans la mesure où les dispositions à l'activité juridique sont inégalement distribuées et renvoient à la maîtrise de compétences scripturales ou discursives spécifiques »⁸⁸) – sont d'emblée considérées par les militants comme indispensables. Ces ressources expertes, les militants en sont pourvus puisqu'ils peuvent compter sur les connaissances juridiques de plusieurs de leurs membres. En ce qui concerne les frais liés aux recours, ils mettent en place une cagnotte sur HelloAsso, le compte Facebook de l'association étant utilisé pour les appels aux dons (« Après le retrait définitif d'Amazon grâce aux recours contentieux, nous avons fait le point sur nos frais d'avocats : le montant total de ces recours se sont élevés à vingt-huit mille euros en prestations juridiques. De cette somme, il nous reste encore mille huit cents euros à réunir pour couvrir le solde de ces prestations. Nous avons donc besoin d'un petit complément financier, aussi nous faisons appel une dernière fois à votre générosité. Par avance merci ! Merci également pour vos partages », publication Facebook du 16 janvier 2022).

Dans ce type de projets, les recours gracieux sont un moyen de gagner un temps qui va s'avérer précieux pour les militants :

« Les recours gracieux sont importants puisqu'ils permettent de gagner deux mois et même quatre mois finalement puisqu'il fallait attendre les réponses. C'était important pour nous parce qu'il fallait qu'on prépare notre défense, qu'on trouve l'argent, qu'on trouve quels avocats avec qui on allait partir. » (Militant A)

Ils apparaissent ici encore comme bien pourvus en ressources sociales, les choix d'avocats se faisant

⁸⁶ ISRAËL Liora, « Chapitre 1. Droit et contestation, des relations ambivalentes », *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po, « Contester », 2020, p. 30 [en ligne ; consulté le 27/06/2022]. <https://www.cairn.info/l-arme-du-droit-9782724626308.htm>

⁸⁷ TA, n° 2002478, 09 nov. 2021, ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT et autres, 9 p. http://nimes.tribunal-administratif.fr/content/download/185587/1792064/version/1/file/2002478_anonymis%C3%A9.pdf

⁸⁸ WILLEMEZ Laurent, « Droit et mouvements sociaux » dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p. 203.

par le biais de réseaux et de mises en relation (le porte-parole d'Attac souligne leur fort degré d'autonomie dans le domaine juridique) :

« On prend Alexandra Bouillard pour le recours contre le permis et le pénal, on a son contact par Monsieur Y. qui la connaissait : elle est venue nous rencontrer et nous a convaincus, l'association a validé par la présidence collégiale. Pareil pour l'autorisation environnementale, on a trouvé le cabinet Lepage grâce des associations ressources qui ont pris contact avec moi et on a réfléchi à la possibilité d'attaquer l'autorisation environnementale : on a fait une réunion avec les associations Prima Vera et Uzège où on a validé l'idée de partir avec ce cabinet. » (Militant A)

1.2. Surmonter les paradoxes au nom d'un principe supérieur

L'aspect contraignant du recours au droit nécessite de se demander comment expliquer que les militants aient recours à cette forme d'action, coûteuse en temps et en ressources financières. En premier lieu, les entretiens démontrent une volonté de dépayser les luttes sur un terrain juridique dénué d'affects. Le droit constitue en effet une arme rationnelle, un cadre neutre dont la seule base est censée être la norme juridique, objective et légitime.

« Des gens nous critiquent sur la démarche mais ils ne sont pas conscients que le tribunal administratif ne tient pas compte des sentiments, tous les arguments travaillés pendant trois ans étaient lois, respect des lois et des démarches. » (Militant B)

Cette forme d'action témoigne d'une mobilisation qui s'inscrit dans un respect des formes d'organisation de l'État démocratique. « Les institutions judiciaires et juridiques participent donc de la définition légale du politique. Symétriquement, les formes de la contestation tenues pour légales constituent indirectement une reconnaissance du rôle de l'État. Utiliser le droit pour contester renvoie dès lors à une double affirmation paradoxale, de défiance et de reconnaissance à l'égard des autorités. S'il peut être une ressource, le droit est donc toujours une ressource sous contrainte : contrainte de l'ordre normatif dans lequel il s'inscrit, ressource en tant qu'il se situe au cœur même des enjeux de définition de l'exercice politique légitime »⁸⁹. Les entretiens avec les militants soulignent de manière récurrente ce respect des procédures, que ce soit dans l'enquête publique, dans le formalisme des courriers ou dans le fait d'engager la lutte sur le terrain juridique. Cet

⁸⁹ ISRAËL Liora, « Chapitre 1. Droit et contestation, des relations ambivalentes », *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po, « Contester », 2020, p. 18 [en ligne ; consulté le 27/06/2022]. <https://www.cairn.info/l-arme-du-droit-9782724626308.htm>

investissement se situe à contrecourant de la vision du droit portée par certaines organisations, syndicales ou associatives, pour lesquelles « le droit a longtemps pu être considéré comme un "frein à la contestation", et son usage dans un but de changement social comme une "illusion" (Israel, 2009) »⁹⁰ : cela témoigne d'une foi en la décision de justice pour impulser des changements de société. Si le coût et le caractère incertain de l'issue de la bataille juridique ne dissuadent pas les militants, c'est que cette dernière revêt à leurs yeux une dimension éthique qui dépasse ses aspects pragmatiques. Les gains attendus, même s'ils sont réels (notamment en termes de retombées médiatiques) n'occulent pas le fait que c'est avant tout, aux yeux des militants, « une bataille éthique et morale » (militant A).

2. Le pouvoir symbolique du droit

2.1. Mise en visibilité et légitimité

« Le droit, comme langage et comme moyen d'action, est potentiellement une puissante grammaire pour penser les injustices, construire des griefs et exprimer des revendications. L'ordre juridique est aussi un espace propice à la publicisation des causes, à travers le recours aux institutions judiciaires et au procès notamment. »⁹¹ : les militants fournésans s'emparent donc de cette puissance juridique et de cette « arme du droit »⁹². Monter en généralité et gagner en visibilité sur la scène nationale, appuyer la légitimité de leur lutte par cette forme d'action et obtenir de l'institution administrative l'annulation de l'autorisation environnementale perçue comme injuste : tels sont leurs objectifs, faisant ainsi de la justice et du procès une véritable tribune propre à diffuser leur combat et réunir des soutiens, tout en faisant pression sur les différentes autorités (infra)étatiques.

« Le passage par le droit et par la justice apparaît comme un puissant facteur de montée en généralité susceptible de mettre une cause sur l'agenda juridique mais aussi médiatique et donc politique »⁹³ : la montée en généralité va permettre aux militants de diffuser plus largement leur cause, les militants espérant un renversement de la décision et une inversion des rapports de force.

⁹⁰ WILLEMEZ Laurent, « Droit et mouvements sociaux », dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p. 203.

⁹¹ AGRIKOLIANSKY Éric, « 11. Les usages protestataires du droit », dans AGRIKOLIANSKY Éric, SOMMIER Isabelle et FILLIEULE Olivier (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaine*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2010, p. 225. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/--9782707156570-page-225.htm>

⁹² ISRAËL Liora, *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po, « Contester », 2020, 156 p. [en ligne ; consulté le 27/06/2022]. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/l-arme-du-droit--9782724626308-page-7.htm>

⁹³ WILLEMEZ Laurent, « Droit et mouvements sociaux », dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p. 201.

La décision de justice favorable à l'annulation de l'autorisation préfectorale est jugée nécessaire, voire fondamentale. Le gain symbolique attendu est donc important, aspect que le maire lors de l'entretien évoque de manière laconique ce qui démontre le décalage entre les deux camps quant à la signification de l'outil juridique.

De plus cette lutte, glissant sur un terrain du juridique dénué d'affects et technique, gagne en visibilité à mesure que le procès avance. Cela peut se constater au regard du traitement médiatique de l'actualité juridique du dossier Fournès par la presse locale (*Midi Libre*) :

- Le 29/01/2021 : « Fournès Amazon : une information judiciaire ouverte pour prise illégale d'intérêt 29/01/21 »
- Le 18/11/2021 : « Fournès : rendez-vous au Tribunal Administratif de Nîmes pour le projet Argan et Amazon »
- Le 21/10/2021 : « TA : deux recours contre Amazon examinés ce jeudi 21 octobre »
- Le 11/11/2021 : « Plateforme Amazon à Fournès dans le Gard : après l'annulation de l'autorisation administrative, et maintenant ? »
- Le 16/11/2021 : « Dossier Argan Amazon : la municipalité de Fournès s'exprime après la décision »

La mobilisation à Fournès semble, à l'échelle locale, devenir un véritable feuilleton dont les médias se saisissent. Les temps judiciaires dictent l'agenda, rendant la lutte de plus en plus visible.

2.2. Des usages subversifs

Parce que le droit constitue un moyen de contrainte – y compris sur les représentants politiques dans un État de droit - les militants de Fournès le pensent à même de leur permettre d'obtenir gain de cause : le permis de construire étant un acte administratif, les militants se placent d'emblée sur le même terrain en intentant de nombreux recours contre l'acte établi afin d'obtenir l'abandon du projet. Ils contraignent ainsi les autorités publiques à motiver leurs décisions sous peine de voir annuler leurs autorisations. La juridicisation de la lutte est un élément important car elle cadre la mobilisation en des termes légaux qui la légitiment : de citoyens contraints par les lois et le droit administratif, les militants, en s'emparant d'un registre technique et complexe, deviennent ceux qui contraignent les autorités à l'origine de l'édiction du droit. Les défenseurs du projet doivent ainsi préparer leur défense en motivant devant le tribunal administratif la légalité de leurs actes, le respect des procédures et du droit administratif en la matière, ainsi que la présence d'un intérêt général dictant leur action.

Le tribunal administratif de Nîmes rend sa décision le 09 novembre 2021, après plus de trois

ans de luttes et de péripéties juridiques. Au regard des différents codes, après avoir examiné la légalité des délais, des procédures ainsi que des actes administratifs et écouté les interventions de chaque acteur impliqué, le tribunal administratif décide de l'annulation de l'acte préfectoral d'autorisation environnementale et ordonne à la préfète du Gard « de pourvoir à l'exécution de la présente décision ». Il s'agit là d'une véritable rupture : les militants initialement soumis à une décision préfectorale à laquelle ils s'opposaient frontalement, deviennent ceux qui, par le biais du tribunal administratif, sont arrivés à contraindre les pouvoirs publics de retirer cet acte administratif ; victoire qui n'aurait sans doute pas été possible si l'arène juridique n'avait pas été si fortement investie dès le début de la mobilisation. D'autant plus qu'il est à noter que depuis le 1^{er} mars 2017, le régime contentieux de l'autorisation administrative a été modernisé afin d'« offrir des alternatives à l'annulation totale de la décision en cas d'irrégularité »⁹⁴, ce qui a vocation à rendre la décision d'annulation plus rare.

Les « usages subversifs du droit »⁹⁵ dont ont fait preuve les militants fournésans pendant les trois années de mobilisation leur ont donc permis de contester sur des fondements légaux les décisions du maire et du Préfet, d'obtenir gain de cause auprès d'une institution étatique légitime. Y avoir recours a également été un moyen parmi d'autres de mobiliser et d'investir l'arène médiatique puisque « le procès constitue une scène publique, une tribune permettant de saisir les médias et l'opinion publique, d'interpeller les acteurs politiques et de mobiliser – voire de mettre en cause – les autorités publiques »⁹⁶.

B. Arène médiatique et construction symbolique de la mobilisation

Les médias sont en effet aussi considérés par les militants, de manière classique, comme un investissement prioritaire, ce qui montre « l'intériorisation par les groupes mobilisés des impératifs d'une action qui obtienne leur relais »⁹⁷. Les modes d'action ayant trait à la communication médiatique sont nombreux pour Fournès : conférences de presse, entretiens dans les médias,

⁹⁴ Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en charge des relations internationales sur le climat, « L'autorisation environnementale : des démarches simplifiées, des projets sécurisés », *Ecologie.gouv*, janvier 2017 (en ligne ; consulté le 23/07/2022]. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/L%E2%80%99autorisation%20environnementale.pdf>

⁹⁵ AGRIKOLIANSKY Éric, « 11. Les usages protestataires du droit », dans AGRIKOLIANSKY Éric, SOMMIER Isabelle et FILLIEULE Olivier (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaine*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2010, p. 225. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/--9782707156570-page-225.htm>

⁹⁶ Ibid., p. 231.

⁹⁷ NEVEU Erik, « VIII. La construction symbolique des mouvements sociaux », *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2019, p. 108.

communications Facebook. Ils s'inscrivent dans une réciprocité, les médias s'intéressant dès le début à cette lutte locale. Il convient dès lors d'analyser les conditions de la réussite de cette médiatisation, tant en termes d'attention journalistique que de cadrage(s).

1. Amazon, le bon « client » pour les médias

1.1. Les conditions de mise à l'agenda

Pour Patrick Hassenteufel, la « mise sur agenda » des problèmes publics est le fruit de dynamiques de mobilisation, de médiatisation et de politisation⁹⁸. Constituant un enjeu capital pour les mouvements sociaux, la mise sur agenda désigne deux phénomènes imbriqués : d'un côté « un processus de sélection des sujets préférentiels, dans l'opinion du public (saisie par exemple par sondage), dans la couverture journalistique, et dans les préoccupations du pouvoir politique, ces trois instances interagissant dans un contexte informationnel et idéologique déterminé »⁹⁹, de l'autre les stratégies que déploient les acteurs pour maîtriser ce processus afin de faire prévaloir leur intérêts. La mise à l'agenda médiatique, dans le cas de Fournès, est liée à un contexte anti-Amazon dont les militants ont conscience de bénéficier : la multinationale est en effet régulièrement pointée du doigt (voire condamnée en France et en Europe) pour ses pratiques fiscales, commerciales et sociales^{100 101 102} (non-respect de la protection des données, pratiques commerciales déséquilibrées par exemple).

« C'était une chance que ce soit Amazon, ça a tout de suite mobilisé les journaux. Un projet de plateforme logistique par Décathlon, je pense qu'on aurait eu plus de mal à mobiliser les journalistes. Il y avait un contexte autour d'Amazon : beaucoup d'articles critiques, comment ils traitaient les employés etc. On est arrivé au bon moment. » (Militant B)

Le contexte est également celui de la mise à l'agenda de la question environnementale,

⁹⁸ HASSENTEUFEL Patrick, « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, n° 157, 2010, p. 50. <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-1-page-50.htm>

⁹⁹ BLANCHARD Philippe, « Agenda », dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p. 27.

¹⁰⁰ Le Monde avec AFP, « Amazon condamné à une amende de 746 millions d'euros au Luxembourg », *Le Monde*, 30 juillet 2021 [en ligne ; consulté le 05/07/2022]. https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/07/30/protection-des-donnees-amazon-condamne-a-une-amende-de-746-millions-d-euros-au-luxembourg_6090042_3234.html

¹⁰¹ 20 Minutes avec AFP, « Amazon : Intérim, turnover... Les pratiques sociales du géant de l'e-commerce dénoncées dans un rapport », *20 minutes*, 21 janvier 2021 [en ligne ; consulté le 05/07/2022]. <https://www.20minutes.fr/societe/2958379-20210121-amazon-interim-turnover-pratiques-sociales-geant-e-commerce-denoncees-rapport>

¹⁰² DE TRICORNOT T., JUSTET M., PIARD S., LOCASCIO A. et LAMBARD J-C., *Pratiques commerciales : la France attaque Amazon*, reportage France 2, 2017. https://www.francetvinfo.fr/monde/usa/pratiques-commerciales-la-france-attaque-amazon_2521251.html

renforcée par la crise Covid, dont les journalistes se font le relais. Il ressort de l'entretien avec la journaliste de *Midi Libre* qu'elle se sent une responsabilité vis-à-vis de la question climatique, ce qui justifie à ses yeux de dévier de la ligne éditoriale habituelle :

« Moi j'ai toujours été assez opposée au projet Amazon. Notre journal n'est pas un journal qui prend forcément parti, ce n'est pas notre ligne éditoriale mais là on est dans quelque chose d'énormément clivant et le journal on attend qu'il s'engage, c'est la question du réchauffement climatique, là. » (Journaliste *Midi Libre*)

L'engagement du journaliste de *France Culture* et de celui de *Libération* est assumé : le premier a travaillé dans des journaux très politisés de la gauche radicale, une politisation qui pour lui « n'empêche pas le travail honnête de l'enquête ». Le second est auteur d'un livre intitulé *Ubérisation, piège à cons* dans lequel il dénonce les conditions de travail des travailleurs indépendants de l'e-commerce.

J'ai effectué un recensement des articles en ligne de *Midi Libre* consacrés à Fournès, qui montre une mention régulière du projet dans ses colonnes, le nombre d'articles allant crescendo au fur et à mesure des temps de la mobilisation. Ainsi :

- pour l'année 2019 : 26/02/2019 + 28/03/2019 + 09/04/2019 + 16/04/2019 + 12/10/2019 + 20/11/2019 + 21/11/2019 (soit sept articles).
- pour l'année 2020 : 3/03/2020 + 21/04/2020 + 11/06/2020 + 17/06/2020 + 22/06/2020 + 25/06/2020 + 07/07/2020 + 12/10/2020 + 21/11/2020 (soit neuf articles).
- pour l'année 2021 : 28/01/2021 + 28/01/2021 + 29/01/2021 + 30/01/2021 + 30/01/2021 + 31/01/2021 + 05/02/2021 + 29/05/2021 + 29/05/2021 + 29/05/2021 + 18/10/2021 + 21/10/2021 + 09/11/2021 + 11/11/2021 + 16/11/2021 + 13/12/2021 (soit seize articles).

La multiplication du nombre d'acteurs, la diversification des modes d'actions avec la montée en puissance de la mobilisation ainsi que l'intérêt des journaux nationaux et internationaux (entraînant une mise en concurrence) peuvent expliquer cette augmentation. Les rassemblements sur le site de La Pale en janvier et mai 2021 donnent lieu à un nombre important de parutions (neuf articles sur seize).

« Les manifs ont fait la page 3, la plus importante. La contestation monte et en janvier il y a cette grosse manifestation annoncée. On considère que c'est un gros sujet, Batho va venir. Ce jour-là c'est le week-end. On n'est pas nombreux : j'ai une journaliste en alternance, on n'a pas de photographe. Donc je me dis on y va à deux, il faut qu'on fasse de la photo et de la vidéo. Ils plantent des arbres, c'est super intéressant car il y a des interlocuteurs d'envergure, un

concert. On rentre et on fait une page pour le journal du lendemain. Là le sujet devient visible avec les manifs : avant on avait une maquette de l'entrepôt, on parle de quelque chose qui n'existe pas, mais là ça devient réel. La manif nous a permis d'engranger plein de photos : on mitraille, on va en passer et on va en garder en archives. » (Journaliste *Midi Libre*)

La mise à l'agenda s'explique également par le fait qu'un tel sujet apparaît pour la presse quotidienne locale comme un outil de légitimation professionnelle :

« Amazon c'est un sujet de fond et d'image pour notre journal, les sujets comme ça sont importants parce qu'ils montrent le sérieux de notre travail journalistique. » (Journaliste *Midi Libre*)

Enfin, cette mise à l'agenda à l'échelle locale apparaît liée à l'agenda politique, montrant une imbrication entre arène médiatique et arène politique ainsi que des logiques d'influences réciproques : j'ai pu noter une concentration d'articles autour de la période des élections municipales. La cheffe d'agence du *Midi Libre* de Nîmes indique d'ailleurs :

« On a fait un "Pour ou contre Amazon" : c'est une double page du journal en juin 2020, avant les élections municipales. C'était l'actu de ce moment-là. Delphine Batho venait de proposer un moratoire, on avait un peu obligé nos élus à se positionner "pour", "contre", "ni pour ni contre". On s'était dit : on les questionne. » (Journaliste *Midi Libre*)

1.2. Rubriques, cadrage(s)

A l'échelle de la presse quotidienne locale, le sujet est d'abord pris en charge par le correspondant-village. Au moment où le projet prend de l'ampleur, tous les journalistes de la rédaction doivent pouvoir le traiter. La cheffe d'agence précise que la partie juridique nécessite pour les journalistes, comme je l'ai souligné pour les militants, de monter en expertise :

« Quand on arrive dans la phase tribunal administratif, ça devient plus compliqué : là, la mairie de Fournès a un avocat qui communique énormément. Il organise une conférence de presse ; ça devient technique, on se met tous au niveau. » (Journaliste *Midi Libre*)

Concernant les rubriques dans lesquelles les articles sont insérés, on peut constater une évolution :

- En 2019, six des sept articles apparaissent dans la rubrique « économie » et un dans la rubrique « société ».
- En 2020, les intitulés sont encore fortement cadrés « économie » mais on peut voir une

diversification : six des neuf articles apparaissent dans des rubriques nommées « économie » (2), « commerce » (1), « entreprise » (2) et « emploi » (1). Deux articles apparaissent dans les rubriques « social » (1) et « société » (1).

- En 2021, on peut noter une diversification au détriment de la rubrique « économie » : sur les seize articles, trois apparaissent dans la rubrique « économie », et trois dans la rubrique « commerce ». Les autres rubriques sont « société » (3), « social » (1), « environnement » (3) et « justice » (3).

Les rubriques sont donc liées au(x) cadrage(s) opéré(s), avec un début marqué plutôt « économie », puis un élargissement aux domaines sociaux, sociétaux, juridiques et environnementaux. Les cadrages opérés par les journaux dépendent de ceux opérés par les militants, qui eux-mêmes sont influencés par les médias dans leur(s) positionnement(s).

À l'échelle nationale, le choix est fait par les journalistes d'une trame narrative des « petits » (pour désigner les militants) contre le « géant » (Amazon).

« J'ai fait plein d'émissions comme ça : quand quelqu'un de faible s'oppose à une structure forte, ça raconte une petite histoire qui fait la grande ; le fait que le citoyen quand il est informé, précis, engagé il peut faire plier et souvent il y a des victoires. Amazon ça joue car c'est très identifié pour les auditeurs, on sait à qui on a affaire. Oui ça joue, ça aurait pu être Alibaba, c'est l'aspect hégémonique, la puissance internationale qui arrive dans un berceau historique. » (Journaliste *France Culture*)

« Il faut dire qu'Amazon est un géant, un peu comme un aéronef alors que les militants sont très ancrés dans le sol par rapport à Amazon qui va avoir du mal à pénétrer ce réseau local. Amazon ne va pas venir dans une petite salle communale faire une réunion avec les habitants. » (Journaliste *Libération*)

La belle histoire racontée est propre à susciter la sympathie du lecteur :

« Quand on lit qu'une mobilisation prend, on regarde. Par exemple sur Fournès, un aspect intéressant pour les médias nationaux était l'aspect historique du site, l'envie de raconter des belles histoires. L'idée d'un centre Amazon qui pourrait déflorer un site historique est intéressante et aussi l'histoire des petits militants associatifs qui se battent pour la sauvegarde de leur territoire. » (Journaliste *Libération*)

Le maire de Fournès s'indigne de ce cadrage :

« Le traitement dans la presse était scandaleux avec le petit apiculteur du coin, ça montre ce qu'ils sont capables de nous faire ingurgiter. » (Maire de Fournès)

Les journalistes à l'échelle locale ou nationale apparaissent comme réceptifs à la présentation du cadre d'interprétation produit par les militants autour du patrimoine :

« Sur d'autres territoires c'est différent, près de Strasbourg ou en Bretagne c'est différent : quand le nom Amazon sort, il y a toujours mobilisation. Après l'écho dépend de la symbolique et là à Fournès, la symbolique patrimoniale et historique était forte. » (Journaliste *Libération*)

La parution dans le *New York Times* montre un choix éditorial différent : ci-dessous un exemple de deux cadrages médiatiques, l'un tourné vers l'aspect patrimonial et environnemental de la mobilisation et l'autre axé autour de l'emploi.

The New York Times

Are Amazon Jobs Worth 1,400 Loads of Traffic? French Region Is Split

The picturesque Gard desperately needs more employment. But environmentalists are pushing back at what they see as a looming blight.



Libération Séries d'été Politique International CheckNews Culture Idées et Débats Société

Les Gardois réfractaires défendent le pont romain

Article réservé aux abonnés

Danger pour l'environnement, paysage défiguré autour du célèbre pont... A Fournès, le projet de construction d'un entrepôt Amazon inquiète les habitants.



Jean-Baptiste Comby a pu pointer dans ses travaux¹⁰³ un cadrage consensuel de la question environnementale par les médias dans les années 2000 : le primat donné au caractère spectaculaire et inquiétant pouvait se matérialiser sous la forme de scandales, comme celui de l'amiante qui a donné lieu en 2007 à un important travail de Emmanuel Henry, *Amiante un scandale improbable. Sociologie d'un problème public*, décrivant les mécanismes de publicisation des problèmes. Ce cadrage était très majoritairement axé sur les comportements individuels, entraînant une dépolitisation des problèmes (dont le traitement serait à la charge des individus) : or il y a dans le

¹⁰³ COMBY Jean-Baptiste, « Quand l'environnement devient "médiatique". Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique », *Réseaux*, n° 157-158, 2009, pp. 157-190. <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2009-5-page-157.htm>

projet Fournès un traitement nettement politisé, qui focalise sur les dimensions structurelle et idéologique.

« Ce n'est pas juste un commerçant, c'est un modèle de société qui, en changeant les manières de consommer, entraîne des modifications sociales mais aussi géographiques : commander ça veut dire qu'on ne se déplace plus pareil, qu'il y a une artificialisation des sols. Comme le dit l'apiculteur on s'en fout des ruches vu d'un bureau d'actionnaires, mais tout le vivant est menacé. » (Journaliste *France Culture*)

« C'est une histoire typiquement française et typiquement universelle, celle du "capitalisme sauvage" qui s'implante au plus profond des territoires. » (Journaliste *Libération*)

2. La communication, un outil de poids pour la lutte

2.1. D'un côté, des ressources dédiées

Si la critique des médias comme « courroies de transmission idéologique des intérêts dominants »¹⁰⁴ peut être une cause entendue au sein des mouvements sociaux, tel n'est pas le cas à Fournès. De même que la confiance en la justice qui s'exprime dans son recours immédiat, la communication est immédiatement considérée par les militants en tant qu'outil propre à élargir la lutte, ne suscitant pas chez eux de méfiance particulière et justifiant ainsi de lui dédier des ressources importantes. L'argumentaire est pensé pour attirer l'attention médiatique : la mise en avant du Pont du Gard, haut lieu patrimonial, est élaborée en ce sens.

« On a décidé de communiquer sur le Pont du Gard, c'est connu mondialement, en mettant "Non à Amazon au Pont du Gard" c'était plus parlant que "Non à Amazon à Fournès", même si c'est un joli petit village médiéval [...] Avec le Pont du Gard on a une zone qui est propre à stimuler les pensées. C'est pour ça qu'on a pu avoir dans le *New York Times* un article (d'ailleurs pourri parce que le *New York Times* à mon avis sert les intérêts d'Amazon d'une manière évidente, mais on a eu quand même jusqu'à là-bas), on a eu au Danemark dans le journal qui avait fait parler de lui avec les caricatures de Mahomet, on a eu *Die Zeit* en Allemagne, on a eu *Herald Tribune* aussi [...]. Donc si vous voulez on est parti partout, et puis bien sûr on a eu plein de dépêches de l'Agence France Presse qui sont tombées à droite à gauche et qui ont fait connaître sur toute la région l'affaire. Donc ça fait porter l'information beaucoup plus loin, j'ai

¹⁰⁴ GRANJON Fabien, « Médias », dans FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p. 381.

même vu que des journaux de Malaisie parlaient de Fournès. Donc pour vous dire que ça a circulé, pas étonnant en étant dans le collimateur de l'Agence France Presse. » (Militant A)

Cette exposition médiatique multiplie les demandes d'entretiens/ reportages et les militants s'adaptent à ce temps médiatique qui s'accélère, avec une inversion qui s'opère puisque de sollicitateurs ils deviennent sollicités. Le militant A apparaît comme un « fixe » pour les journalistes, puisqu'il donne tous les contacts, y compris ceux des opposants au projet (il en fera de même pendant notre entretien, semblant tenir à ce que j'entende autant de protagonistes que possible).

« Au fur et au mesure c'est eux qui m'appelaient : par exemple quand Carole Delga se rallie, plusieurs médias m'appellent pour me demander ce que je pense de ce qu'elle a dit. » (Militant A)

« On a eu une pression de toutes parts, par les élus, les associations environnementales qui nous demandaient de participer. On n'avait pas l'habitude : il a fallu être très mobilisés. Le téléphone sonnait sans arrêt, les journalistes, il fallait répondre à tous pour profiter de leur capacité à mobiliser le monde, en communication c'était permanent. » (Militant A)

Les militants se rendent disponibles et répondent à toutes les sollicitations :

« On n'était pas très sollicités par les militants. Ce n'étaient pas des accrocheurs, ils ne couraient pas après *Midi Libre*. En plus ils étaient très sollicités par la presse nationale. Par contre, si on les appelait ils nous répondaient. » (Journaliste *Midi Libre*)

L'apiculteur apparaît comme particulièrement sollicité, ce qui rejoint les remarques faites sur le cadrage de la mobilisation (belle histoire, apiculteur du coin).

« J'ai eu par exemple Géo qui est venu pour notre travail d'apiculteur et une radio allemande et une journaliste qui a fait un reportage sur *Arte*. Le journaliste de *France Culture* avait entendu une émission, il m'a appelé et ils sont venus passer trois jours. » (Militant B)

Les actions des militants ne se limitent pas à répondre aux médias ou à les solliciter : une personne s'occupe d'animer la page Facebook, des conférences de presse sont organisées en fonction de l'actualité du projet. De manière moins visible, un réseau de contacts conséquent est constitué avec environ cent-cinquante noms de journalistes.

On peut donc voir à travers ces diverses remarques que, comme le montre Patrick Champagne, « les malaises ne sont pas tous également médiatiques et ceux qui le sont subissent inévitablement un certain nombre de déformations dès qu'ils sont traités par les médias car, loin de se borner à les enregistrer, le champ journalistique leur fait subir un véritable travail de construction

qui dépend très largement des intérêts propres à ce secteur d'activité »¹⁰⁵.

2.2. De l'autre, méfiance et « vœu de silence »

Concernant les défenseurs du projet, les stratégies envers les médias sont très différentes : côté Amazon, la politique du secret vue en première partie se double d'une absence de communication à la presse. La journaliste de *Midi Libre* mentionne le fait que la multinationale ne communique avec la presse que par communiqué de presse, sans contact direct avec les journalistes. Côté municipalité, la rupture avec la presse intervient rapidement, avec une stratégie du silence qui est mise en place très rapidement : les élus expliquent cette stratégie par ce qui est vécu comme un parti pris des médias pour les militants, sur lequel le maire insiste à plusieurs reprises lors de l'entretien.

« Et le député de circonscription était avec nous mais de toutes façons on ne pouvait pas mobiliser là-dessus car la presse avait un parti pris. » (Maire de Fournès)

« La presse elle a fait ses choux gras, on a trouvé scandaleux la façon dans la presse a traité le dossier. » (Maire de Fournès)

« Sous le précédent mandat, on a décidé de ne pas s'exprimer, ça ne servait à rien car nos arguments n'étaient pas repris ou ils étaient détournés. On a changé après les élections en 2020, on a répondu aux sollicitations et pour le même résultat, on caricaturait le rôle de l' élu. Les élections municipales ont eu lieu en 2020, là la presse aurait pu le dire les élus se sont représentés, c'était la seule liste et ils ont été réélus, rien. » (Maire de Fournès)

Ce sont les avocats défenseurs qui prennent par la suite le relais de la communication aux médias : après l'annulation de l'autorisation environnementale, une conférence de presse est organisée où le maire apparaît entouré des avocats. En termes d'image, cela peut apparaître comme propre à renforcer son propos sur ce qu'il considère comme la légitimité du permis de construire.

Du côté des journalistes, l'un d'eux avance le respect du contradictoire grâce à un entretien avec le maire, tout en pointant le silence d'Amazon :

« J'ai eu la maire au téléphone pour le respect du contradictoire, on a eu Amazon on leur a donné l'occasion de s'exprimer : ils l'ont fait pour dire qu'ils ne souhaitaient pas s'exprimer. »
(Journaliste *Libération*)

¹⁰⁵ Ibid., p. 378.

Un autre assume avoir traité le sujet avec un angle précis, celui des militants :

« Aller chercher les gens qui se mobilisaient. J'ai certes écouté les gens qui étaient pour mais les arguments des gens contre sont beaucoup plus précis et développés, comme c'est vital pour eux que le projet ne se fasse pas, il y a un travail de documentation beaucoup plus précis. » (Journaliste *France Culture*)

La journaliste de *Midi Libre* attribue le silence de la municipalité de Fournès au fait qu'ils n'avaient pas beaucoup de soutiens ainsi qu'à la procédure pénale pour soupçon de prise illégale d'intérêts, risquant de ternir leur réputation/ image auprès des citoyens.

« Ceux qui soutenaient le projet se sont sentis lâchés par la communauté de communes et en plus il y avait une enquête pour prise illégale d'intérêts donc c'était compliqué pour eux. » (Journaliste *Midi Libre*)

C. Approche systémique et politisation de la lutte

Ce troisième temps de la mobilisation montre enfin la volonté de s'ouvrir aux acteurs politiques nationaux et aux ONG qui servent alors de relais et de porte-voix. Quelques députés font de Fournès un cas concret emblématique appuyant leur lutte contre les implantations d'entrepôts à l'Assemblée nationale.

1. De Fournès à l'Assemblée nationale

1.1. Une imbrication d'acteurs multipositionnés

Dans le chapitre VII intitulé « Systèmes politiques et configurations d'interdépendance », un des défis que pointe Erik Neveu consiste à ne pas penser « la dimension politique des mobilisations comme un face à face État / groupes mobilisés. L'art, la part créative d'une politique contestataire résident aussi dans le fait de trouver des alliés, d'inventer des connexions dans un écosystème institutionnel et social peuplé d'acteurs multiples, compliqué par les processus de mondialisation »¹⁰⁶. L'investissement de l'arène politique à Fournès est le résultat d'une activation de réseaux multiples et interdépendants, à l'échelle locale et nationale. Les militants élargissent progressivement leurs interlocuteurs politiques : des maires de villages voisins aux députés de leur circonscription puis d'autres circonscriptions jusqu'à certains ministres en passant par la présidente

¹⁰⁶ NEVEU Erik, « VII. Systèmes politiques et configurations d'interdépendance », *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2019, p. 85.

de Région, par le biais de l'envoi de leur document argumentaire ou qu'ils soient destinataires de la pétition. Cet élargissement s'accompagne, comme pour le volet juridique, d'une montée en généralité des discours. Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive soulignent d'ailleurs l'expertise que ces allers-retours entre local et vision plus globale requièrent : « grâce à leurs expériences diverses de la mobilité (non seulement géographique, mais aussi sociale) et de la mobilisation (partisane, syndicale, associative), des acteurs engagés dans ces démarches militantes peuvent s'ingénier à "déspatialiser" ou "respatialiser" la cause. C'est souvent le cas des plus politisés d'entre eux. Ceux-ci font souvent preuve d'une relative aisance à l'égard des multiples échelles de la revendication (montée en généralité) et de la justification domestique (singularisation) »¹⁰⁷ : les militants de Fournès montrent cette capacité à déspatialiser / respatialiser les enjeux en fonction de leurs interlocuteurs.

Par ailleurs, des interdépendances entre des acteurs multipositionnés peuvent se manifester. Par exemple, Alma Dufour, ancienne porte-parole des Amis de la Terre, engagée contre les entrepôts Amazon et en contact régulier avec les militants de Fournès, vient de faire son entrée à l'Assemblée nationale comme députée de la quatrième circonscription de la Seine-Maritime et affirme vouloir continuer de s'engager sur le thème de l'e-commerce¹⁰⁸. Le déplacement de l'ancienne militante dans une activité politique illustre la porosité et le décloisonnement des frontières institutionnelles, lesquels s'illustrent également en la personne de Monsieur Palombi : président de la Confédération des CDF (Commerçants de France), il a été candidat LREM aux élections législatives de 2017 en Lozère. Présenté par le journal *Le Monde* comme un « Anti-Gafam acharné »¹⁰⁹, il connaît personnellement le président de la République pour l'avoir côtoyé lorsqu'il était ministre de l'économie. Le militant A considère cet interlocuteur comme très important pour élargir la lutte :

« J'ai convaincu Palombi qu'il y avait à faire contre les installations d'Amazon en France, je voulais absolument rencontrer cette personne-là, j'ai eu son numéro personnel, ça prend du temps, je discute avec des gens par téléphone qui renvoient sur une autre personne et Je l'ai convaincu qu'il y avait péril en la demeure concernant Amazon. C'est tout un tas de relations qui se construisent à partir de rien, juste d'une intuition qu'il fallait mobiliser tous les bons

¹⁰⁷ DECHÉZELLES Stéphanie et OLIVE Maurice, « Introduction », *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, PUR éditions, 2019 p. 22.

¹⁰⁸ TRIOLIER Gilles, « Assemblée nationale : Alma Dufour, élue LFI en guerre contre les entrepôts de commerce en ligne », *Le Monde*, 01 juillet 2022 [en ligne ; consulté le 21/07/2022]. https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/07/01/assemblee-nationale-alma-dufour-elue-lfi-en-guerre-contre-les-entrepots-de-commerce-en-ligne_6132967_823448.html

¹⁰⁹ PERRIN Dominique, « Qui est vraiment Francis Palombi, représentant des petits commerçants », *Le Monde*, 13 novembre 2020 [en ligne ; consulté le 21/07/2022]. https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/11/13/qui-est-vraiment-francis-palombi-representant-des-petits-commerçants_6059626_4500055.html

acteurs qui pouvaient nous permettre de faire un bruit médiatique. » (Militant A)

Les militants pensent que ce réseau des commerçants peut être un relais majeur de leur mobilisation : cette construction d'alliances inédites, déjà soulignée concernant le travail avec l'association L'Uzège, montre une habilité tactique ainsi que des compétences stratégiques des militants pour porter la cause qu'ils défendent.

« Tout est parti d'une réunion qu'on a eue à quatre pendant le confinement, entre Francis Palombi, Alma Dufour des Amis de la Terre, Delphine Batho qui était députée des Deux Sèvres et moi-même [...] en fait on s'est retrouvé tous les quatre à lancer cette décision d'aller très loin pour aider les commerçants indépendants à pouvoir se dégager de cette emprise d'Amazon qui allait progressivement continuer de leur porter des coups très graves en matière de commerce et notamment tous les commerces de cœur de ville. » (Militant A)

1.2. Luites locales, loi sur les moratoires : des jeux d'échelle

Le village de Fournès se retrouve érigé en exemple concret à l'Assemblée nationale, porté par un contexte politique inédit de crise sanitaire (Covid), sociale (mouvement des Gilets jaunes) et environnementale (réchauffement climatique). Le projet d'entrepôt illustre comment « certains enjeux et certaines mesures font l'objet, pendant une période particulière, d'un fort investissement partisan car elles permettent de mettre en scène publiquement la polarisation politique dans un contexte politique donné »¹¹⁰. Une proposition de loi est déposée par Delphine Batho début juin 2020 pour un moratoire de deux ans sur l'implantation d'entrepôts d'e-commerce (le rapport remis au président de la République par les cent cinquante membres de la Convention Citoyenne pour le Climat va dans le même sens, ajoutant ainsi aux éléments de contexte, avec une proposition de lutte contre l'artificialisation des sols). Les protagonistes ont tous des intérêts à faire valoir : pour les militants, il s'agit de visibiliser leur cause pour aboutir à un abandon du projet ; pour les partis il s'agit de s'inscrire dans la compétition politique avec, pour les écologistes, un enjeu de positionnement. « La politisation [de l'action publique] résulte donc de l'investissement par des acteurs politiques d'enjeux et de mesures permettant d'activer ou de réactiver des identités politiques à des fins de polarisation et donc de positionnement dans le cadre de la compétition partisane »¹¹¹.

¹¹⁰ HASSENTEUFEL Patrick, « Chapitre 6. Les acteurs politiques », *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, « Collection U », Paris, 2011, p. 164.

¹¹¹ Ibid., p. 163.

Dans le répertoire d'actions des militants peut être ajoutée ici une question au gouvernement posée par Dephine Batho (Annexe 6) pour demander l'annulation de l'autorisation environnementale accordée par le Préfet : une problématique très locale est donc constituée en emblème à l'Assemblée nationale (ce qui montre un enjeu dépassant l'enjeu territorial). Les militants actionnent toutes les échelles de la décision publique : territoriale (maire, présidente de Région) et centrale (du Préfet au gouvernement), n'hésitant pas à demander au plus haut niveau de l'Etat l'annulation d'une décision prise à un échelon inférieur.

2. Les organisations non gouvernementales

2.1. Ressources et mise en réseaux

Les militants retardent le moment où ils vont s'associer aux ONG (Les Amis de la Terre et Attac) mais vient un temps de la mobilisation où ils le jugent nécessaire pour porter leur lutte à l'échelle nationale. Ils actionnent alors leurs réseaux : le militant A est sympathisant des Amis de la Terre de longue date et il sait qu'une personne y a la charge de suivre les projets Amazon. Les connexions avec Attac se font par l'intermédiaire du militant B, des militants d'Attac venant lui acheter du miel. La mise en réseau est donc ici à l'initiative des militants de Fournès, de manière inhabituelle, le chargé de mission aux Amis de la Terre précise :

« Je m'occupe des luttes locales sur les projets Amazon. On voit sur le terrain si des personnes peuvent mener la lutte, une fois identifiés on fait un travail de transmission d'information pour qu'ils ne partent pas de rien dans leur mobilisation. Sur Fournès c'est particulier car le projet est ancien, on n'avait pas entamé ce travail d'accompagnement. On a découvert ce projet après que des militants se soient engagés, par la presse et par l'association ADERE. » (Chargé de mission, Les Amis de la Terre)

Dans les relations entre les militants et les ONG, les apports apparaissent comme mutuels, c'est l'une des spécificités de cette mobilisation :

- Pour les militants, il s'agit d'augmenter leur visibilité au niveau national : les ONG se font le relais des actions menées et Attac prend en charge l'organisation des mobilisations sur le site de La Pale en janvier et en mai 2021.

- Pour Attac, cette lutte s'inscrit dans le contexte décrit par le porte-parole :

« Quand se sont développées les luttes locales naturellement j'ai rejoint Fournès pour qu'on donne une dimension nationale à cette lutte. En 2019, on menait campagne contre l'impunité des multinationales. Plutôt que de tenir un discours abstrait, il fallait cibler des multinationales

représentatives et cibler les pires : BNP, Total, Bayer, Monsanto, Amazon » (Porte-parole d'Attac).

- Pour Les Amis de la Terre, le chargé de mobilisation précise :

« Il s'agit de rendre la lutte visible. Aux Amis de la Terre on a plutôt un gros volet qui est de produire de l'argumentaire et de l'expertise. On vise à faire adopter des mesures comme des lois et c'est plus pertinent que ce soit les luttes locales qui soient visibles, c'est plus fort pour nous en termes de pressions derrière, montrer qu'on est présents partout n'est pas forcément avantageux pour nous. » (Chargé de mobilisation, Les Amis de la Terre)

Il s'agit donc pour Les Amis de la Terre d'avoir des remontées d'informations et de disposer d'un cas concret à faire valoir : un rapport verra notamment le jour co-signé par la Confédération des CDF, Les Amis de la Terre et ADERE¹¹², le cas de Fournès permettant de donner au dossier une dimension terrain. Ce document construit en commun (ce qui illustre ici encore le multipositionnement des militants), est à ajouter au répertoire d'actions : il a « été entre les mains d'une grande partie des députés à l'Assemblée nationale » (Militant A).

Il s'agit également pour les ONG d'organiser la mise en réseaux des luttes entre elles de manière à montrer aux militants qu'ils ne sont pas seuls sur leur territoire et leur permettre, en se reliant les uns aux autres, de s'appuyer sur d'autres expertises : « Ainsi que l'a relevé M. Dobry (1990, p. 366), "un mouvement qui prend, c'est toujours un processus dont les protagonistes peuvent vérifier que d'autres unités naturelles de l'espace de la mobilisation entrent également en mouvement, ou sont sur le point de le faire" »¹¹³.

Les luttes locales permettent donc aux ONG de donner plus de poids à des revendications politiques nationales. Ainsi, comme le précise le chargé de mobilisation aux Amis de la Terre :

« C'est une lutte politique, ça fait trois ans qu'on porte une mobilisation pour un moratoire sur les entrepôts d'e-commerce, depuis 2018-2019. En fait il faut concevoir les luttes locales comme les pièces d'un puzzle, on veut qu'il ne puisse plus y avoir d'entrepôts, cette loi n'a pas encore été adoptée donc si on veut que ça continue d'être pertinent, il faut qu'il y ait une présence de ces luttes locales. Cela permet d'exercer des pressions pour montrer que même

¹¹² Les Amis de la Terre, « Amazon à la conquête de la France », Amisdelaterre.org, avril 2020 [en ligne ; consulté le 23/07/2022]. <https://www.amisdelaterre.org/wp-content/uploads/2020/04/amazon-a-la-conquete-de-la-france-dp-24-avril-2020.pdf>

¹¹³ MATHIEU Lilian, « Chapitre 11. Territoires et mises en espace des mobilisations », *Espaces de vie, espaces enjeux : Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, PUR éditions, 2012, p. 192 [en ligne ; consulté le 21/04/2022]. <https://books.openedition.org/pur/34448>

si la loi n'est pas votée, les habitants s'opposent sur les territoires et donc par définition le rôle de l'état est de garantir la paix sociale et résoudre les problèmes des citoyens. Le fait de ne pas avoir de moratoire crée des oppositions locales pas résolues qui vont agir pour stopper les projets. Donc ça permet de montrer qu'il y a un problème, de visibiliser le sujet et d'appuyer sur la pertinence d'avoir une loi. Les luttes locales sont complémentaires de notre action, c'est une spirale qui se renforce donc c'est politique dès le départ, ça permet de faire évoluer la loi. » (Chargé de mobilisation, Les Amis de la Terre)

Comme pour le travail collaboratif avec Prima Vera qui a vu se côtoyer des personnes très différentes, le porte-parole d'Attac souligne des échanges entre personnes venues d'horizons divers, ayant appris à travailler ensemble. Les apprentissages au cours de la lutte sont donc aussi humains (écoute, respect des divergences d'opinions, apprentissage du travail en commun qui renforcent les savoir-être).

« Les militants locaux commencent à faire des choses en dehors du cercle ADERE Prima Vera et on commence à avoir des réunions régulières. Ces personnes apprennent à se connaître, les locaux qui avaient l'habitude d'avoir la main devaient faire des compromis. Ce qui était délicat c'est que les locaux se mobilisaient contre l'artificialisation des sols et nous contre Amazon donc on avait des intérêts convergents mais du point de vue politique c'est intéressant de voir que ça frottait. C'aurait été Décathlon pour certains c'était pareil, il a fallu apprendre à s'approprier. Ils ne voulaient pas de connotation très politisée à leur lutte, nous sommes altermondialistes. Mais tout le monde a travaillé en bonne intelligence, on a été supports aux mobilisations en respectant leur travail et tout ce qu'ils avaient construit. » (Porte-parole d'Attac)

Le travail collaboratif et la complémentarité entre les deux ONG sont à souligner : l'ONG Les Amis de la Terre apporte les ressources par le biais des associations locales qui lui sont affiliées (Alternatiba, Action Non Violente COP21) mais place davantage la priorité sur les autres luttes, Attac s'occupant davantage de Fournès. Le porte-parole évoque le blocage d'un entrepôt Amazon à Montélimar en 2020 :

« On se dit tous collectivement qu'on va aider les locaux à se mobiliser contre Amazon à Fournès, que toutes les énergies, on les mettra à disposition du collectif. » (Porte-parole d'Attac)

2.2. Nouveaux temps forts : les mobilisations sur site

Les mobilisations sur site, comme le montre Patrick Hassenteufel pour les manifestations, s'adressent à la fois aux décideurs publics et à l'opinion publique. Elles permettent de (re)donner une visibilité à la lutte et démontrent la capacité de mobilisation d'une organisation. Visant à créer, inverser ou renforcer un rapport de force – « C'était une manière d'annoncer on est là, et s'il faut demain on reviendra pour empêcher les travaux » (Porte-parole d'Attac) –, elles sont organisées en 2021 à un moment où la contestation risque l'essoufflement. C'est l'ONG Attac, sollicitée par les militants, qui déploie ses ressources pour l'organisation de ces deux journées :

« Nous on prend les associations comme ressources, quand on a besoin de faire quelque chose on va où il faut et par exemple on a demandé qu'Attac nous rejoigne dans le cadre des deux rassemblements parce qu'ils savent gérer complètement, ils l'ont fait admirablement bien. On était en contact avec le porte-parole national mais aussi localement avec les gens d'Attac qui ont organisé ça avec tous les autres classiques, confédérations paysannes, etc. Y avait le syndicat Sud aussi, et des associations proches de l'écologie et autres : un mouvement de militants assez classique, c'est-à-dire ceux qu'on retrouve un peu partout mais qui sont essentiels, qui jouent un rôle fondamental. Ils nous ont permis quand même d'avoir plus de mille personnes, ce n'est pas dans le village qu'on aurait trouvé mille personnes. » (Militant A)

Attac propose que les rassemblements aient lieu sur le site même, « d'où on voit le Mont Lozère et les Cévennes » (Militant B). On retrouve ici une dimension précédemment évoquée qui est l'appropriation de l'espace : les citoyens entendent peser sur son destin. La banderole déroulée sur le site, utilisée sur d'autres sites gardois par les militants d'Attac, matérialise cette appropriation symbolique :

« Ce qu'on a apporté aussi, c'est que n'était pas une lutte Nimby, ça légitime la lutte : la banderole "Stop Amazon ni ici ni ailleurs" s'est baladée, elle a été accrochée à la Chambre de Commerce et d'Industrie, aux Arènes, à la direction des impôts, à la Maison Carrée. » (Porte-parole d'Attac)

La dimension symbolique se manifeste aussi dans les actions menées lors de ces rassemblements :

« On a fait une chaîne humaine pour visualiser l'impact de l'entrepôt sur le territoire, les gens formaient un rectangle avec des ballons énormes pour montrer la hauteur du projet et donc faire prendre conscience comment ça allait défigurer le territoire. On a aussi fourni des arbres, on a nettoyé le terrain tous ensemble et on a demandé aux gens de venir avec des choses à planter aussi et on a planté pour donner à voir qu'on s'enracine et qu'on se projette. En plus

de faire faire quelque chose aux gens car on est en janvier, il fait froid il pleut : c'est dire on veut de la biodiversité et on plante. En mai on a réutilisé cette symbolique, on a arrosé les arbres : on prenait soin de ce terrain, c'est un symbole génial repris par les médias d'ailleurs, souvent on nous oppose vous êtes contre tout, là c'était très habile, premièrement on est là prêts à revenir, et deuxièmement les arbres c'est la vie qu'on veut. » (Porte-parole d'Attac)

La seconde mobilisation est pensée en complémentarité et en prolongement de la première (ce qui a pour effet de donner une vision de la lutte cohérente et capable de s'inscrire sur le temps long), des sections locales de syndicats s'associent à ces rassemblements. Elle revêt une dimension pédagogique importante (Annexe 7) :

« On a organisé des ateliers dont celui d'ADERE qui montrait leur projet alternatif. À côté des ateliers il y avait des visites de ruches, un atelier de fabrication de nichoirs et puis aussi un concert d'Alexis HK qui se met régulièrement au service de collectifs, je l'avais vu quelques temps avant et il m'avait dit si je peux faire quelque chose pour Attac donc je l'ai appelé et il a dit ok ». (Porte-parole d'Attac)

Une chanson « A ma zone » a d'ailleurs été composée par Alexis HK : dans le clip apparaissent des images de la journée de mobilisation sur site¹¹⁴. Pour les militants, cette chanson permet ici encore de faire connaître leur lutte, de lui donner une coloration festive et chaleureuse, à la fois au moment du concert et à travers les images qui en sont diffusées dans le clip. Le refrain « Dans ma zone, on veut pas d'Amazon » peut être repris collectivement comme un hymne, dans un esprit fédérateur.

« Champagne (1990) a mis en évidence la façon dont, aux manifestations traditionnelles, construites avant tout pour créer un rapport de forces, permettre l'expression du groupe, se sont ajoutées des manifestations de "second degré". Parfois organisées avec le soutien de conseils en communication, recourant volontiers à des mises en scène élaborées, elles visent à produire une image valorisante du groupe et de ses revendications à l'intention des médias. Leur enjeu est alors de produire dans la presse du lendemain une « manifestation de papier » qui fasse voir et bien voir le groupe, suscite d'épaisses revues de presse que liront ministres et hauts fonctionnaires »¹¹⁵.

Sans le soutien de conseils en communication, construites avec les militants locaux dans une mise en scène simple mais à la symbolique puissante, ces mobilisations sur site semblent être des

¹¹⁴ HK & JUGA, *À ma zone*, chanson, 2021 [en ligne ; consulté le 25/07/2022]. <https://www.youtube.com/watch?v=CJ47ZltL4VA>

¹¹⁵ NEVEU Erik, « VIII. La construction symbolique des mouvements sociaux », *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2019, p. 108.

temps forts de la lutte. Elles ne se pensent pas (seulement) en termes de retombées médiatiques : elles apparaissent dans les entretiens comme un ciment de la lutte et sont importantes pour remotiver les militants dans le temps long de la mobilisation. Elles participent elles aussi d'une sociabilité chaleureuse qui nourrit le combat. Il s'agit non seulement de tenir bon, de tenir longtemps mais aussi de tenir ensemble. Les moments de réunion collective – qu'ils soient organisés ou non dans cette intention – participent de cette dynamique.

Le porte-parole d'Attac souligne enfin l'absence de prévisibilité de l'issue d'un mouvement de contestation : « Quand on croit à "cause" et "effet", on oublie toujours l'essentiel : "ce qui se passe" : Friedrich Nietzsche invite à prêter attention à l'activité tactique des acteurs. Entre causes et effets des crises, il faut intégrer le tourbillon des initiatives et des réactions des acteurs en présence, leurs échanges de coups, tantôt confondants d'intelligence, tantôt pitoyablement inadaptés. En conjoncture fluide, l'incertitude est la règle »¹¹⁶.

« Ça s'est construit au fur et à mesure tout ça, il n'y a pas de mode d'emploi, ça se construit au fil des réunions, ADERE Prima Vera puis participent les copains du 06, du 13. Des fois ça prend et des fois pas, on n'appuie pas sur un bouton. Là on a senti que pour la Vallée du Rhône jusqu'à Montpellier nos militants se sont dit : on y va et on sentait aussi que cette victoire était possible. » (Porte-parole d'Attac)

L'un des facteurs ayant rendu cette victoire possible pour les militants est un patchwork inédit de cohabitations qui se matérialisent lors de ces rassemblements : ils mettent en présence des figures politiques locales et nationales, des militants qui se présentent comme a-politiques et des militants d'Attac, des associations aux intérêts divers, le monde des commerçants. La mobilisation de Fournès montre comment certaines luttes peuvent faire se côtoyer, échanger, des acteurs d'horizons multiples :

« Des mondes qui à priori s'ignorent, on les a amenés à être ensemble, et ça a très bien marché [...]. » (Militant A)

¹¹⁶ NEVEU Erik, « Dynamiques et effets des mobilisations », dans COHEN Antonin, LACROIX Bernard et RIUTORT Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2015, p. 575.

CONCLUSION

Tout au long de ce mémoire, j'ai essayé de garder à l'esprit l'invitation d'Erik Neveu à « désenclaver l'analyse des mouvements sociaux »¹¹⁷, en les ouvrant par exemple à une sociologie de la médiatisation, à l'analyse des émotions, à la géographie sociale ou à la sociologie des problèmes publics. Dans un champ théorique très nourri, j'ai convoqué les concepts qui me paraissaient les plus probants afin de dresser un tableau, que j'espère dynamique, des spécificités de la mobilisation contre Amazon à Fournès. A l'issue de mon travail de recherche, je suis en mesure de confirmer l'hypothèse de départ : au-delà du cadrage médiatique qui a pu en être produit, si cette mobilisation est effectivement au départ le fait de quelques habitants d'un village géographiquement éloigné des lieux de pouvoir contre une multinationale puissante, ces quelques citoyens – revendiquant fortement dans les premiers temps le localisme et l'autonomie – sont parvenus à coaliser rapidement autour d'eux un grand nombre d'acteurs très hétérogènes, donnant à cette lutte une épaisseur et une complexité riches à décrypter. Tout d'abord, des éléments de contexte expliquent comment cette mobilisation a pu prendre si largement : elle s'est construite dans un moment de crise démocratique, sociale et environnementale et s'est étendue dans un contexte inédit de crise sanitaire, appelant des réponses politiques et rendant possibles des coalitions de circonstance. De même, les élections municipales et la compétition politique qu'elles génèrent ont, à l'échelle locale, pu jouer un rôle d'amplificateur.

Si les motivations à l'entrée dans l'action pouvaient, chez certains militants, rejoindre des problématiques de Nimby, elles ne sauraient être réduites à la défense d'intérêts particuliers. C'est un intérêt général différent de celui avancé par les défenseurs du projet (publics et privés) qui a été porté, construit autour du patrimoine et de l'environnement, et qui a permis aux militants de rallier rapidement de nombreux acteurs à leur cause. Si la trame narrative symbolique de l'apiculteur ou des « gaulois réfractaires » véhiculée par les médias nationaux a pu jouer pour eux, ces militants apparaissent en réalité comme multipositionnés, disposant d'un capital social et culturel important leur ayant permis de mobiliser rapidement toutes les ressources qu'ils estimaient utiles à leur cause. Mettant en œuvre des leviers d'action traditionnels et agitant les arènes juridique, médiatique et politique, ils ont su, de manière pragmatique, élargir leur mobilisation et la construire sur le temps long. Mus par leur foi en l'action publique et ses leviers (discussion avec les élus, recours à la justice etc.) et par un fort attachement au territoire, montrant une solide éthique de la discussion, ils ont

¹¹⁷ NEVEU Erik, « VIII. La construction symbolique des mouvements sociaux », *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2019, p. 111.

réussi à rassembler autour d'eux un catalogue d'acteurs très divers, de tous horizons politiques. C'est l'une des spécificités de cette lutte, avoir fait se rencontrer et collaborer des citoyens, associations, acteurs publics et privés habituellement éloignés, unis dans des intérêts divers et complémentaires : préserver un espace du proche, (la zone de La Pale), un symbole patrimonial, (le Pont du Gard) mais aussi défendre les commerces de proximité pour les uns, la biodiversité pour les autres – la liste n'est pas exhaustive – sans que ces motivations à l'action ne s'excluent. Ainsi, « Petits en vertu des critères de représentativité retenus dans les démocraties modernes pour jauger et juger la légitimité d'une cause, les collectifs impliqués peuvent ainsi se montrer "grands" en d'autres mondes, par la qualité des arguments qu'ils mettent en avant, le sérieux et la détermination des démarches qu'ils entreprennent, la capacité à mettre en discussion l'expertise du maître d'ouvrage, la pertinence des solutions alternatives qu'ils proposent, la détermination dont ils font montre »¹¹⁸ : autant d'éléments qui caractérisent la lutte contre Amazon à Fournès.

« Un mouvement social est-il nécessairement politique ? »¹¹⁹ : la question est loin d'être anodine concernant la mobilisation à Fournès étant donnée l'insistance des militants, lors des entretiens, à ne pas apparaître comme « politisés ». Je rejoins ici la définition d'Erik Neveu pour qui « prend une charge politique un mouvement qui fait appel aux autorités politiques (gouvernement, collectivités locales, administrations) pour apporter, par une intervention publique, la réponse aux problèmes qui suscitent la mobilisation ». La mise en critique du projet d'entrepôt Amazon dans l'espace public et la revendication d'une action publique pour le faire annuler produisent donc de la politisation. Il faut affirmer à la suite d'Erik Neveu que définir la politisation n'est pas une question d'opinion (être « politisés à outrance » comme le juge le maire de Fournès par rapport aux opposants ou « ne pas faire de politique » comme le revendique le collectif) « mais repose sur un critère objectif : l'appel à l'action des pouvoirs publics »¹²⁰. Cet appel à l'action des pouvoirs publics, porté par une solide « intelligence mouvementiste »¹²¹, se double d'une subversion de l'ordre établi : celui de la définition de l'intérêt général, des usages dévolus à la zone de La Pale, de l'enquête publique, des usages du droit : en cela, la mobilisation de Fournès apparaît comme éminemment politique.

¹¹⁸ DECHÉZELLES Stéphanie et OLIVE Maurice, « Introduction », *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, PUR éditions, 2019, p. 10.

¹¹⁹ NEVEU Erik, « I. Qu'est-ce qu'un mouvement social ? », *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2019, p. 10.

¹²⁰ Ibid., p. 11.

¹²¹ NEVEU Erik, « VII. Systèmes politiques et configurations d'interdépendance », *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2019, p. 96.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

AGRIKOLIANSKY Éric, SOMMIER Isabelle et FILLIEULE Olivier (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2010. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/--9782707156570-page-225.htm>

BLATRIX Cécile, CHATY Lionel, CHEVALLIER Jacques, COEURET Alain et CONDETTE Anne-Sophie (dir.), *La gouvernabilité*, Paris, PUF, 2019. https://www.u-picardie.fr/curapp-revues/root/38/cecile_blatrrix.pdf_4a082e1ea4faa/cecile_blatrrix.pdf

BRAUD Philippe, *L'émotion en politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

COHEN Antonin, LACROIX Bernard et RIUTORT Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2015.

DECHÉZELLES Stéphanie et OLIVE Maurice (dir.), *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, PUR éditions, 2019.

DORMAGEN Jean-Yves et MOUCHARD Daniel, *Introduction à la sociologie politique*, 5e éd. mise à jour, De Boeck supérieur, 2019.

DOUILLET Anne-Cécile et LEFEBVRE Rémi (dir.), *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, « Collection U », 2017. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/sociologie-politique-du-pouvoir-local--9782200603793-page-15.htm>

FILLIEULE Olivier et PÉCHU Cécile (dir.), *Lutter ensemble : les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 1993.

FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020.

HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, « Collection U », 2011.

ISRAËL Liora, *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po, « Contester », 2020. <https://www.cairn.info/l-arme-du-droit--9782724626308.htm>

MATHIEU Lilian, *Espaces de vie, espaces enjeux : Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, PUR éditions, 2012. <https://books.openedition.org/pur/34448>

NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2019.

OLSON Mancur, *Logique de l'action collective*, traduit de l'américain par LEVI Mario, PUF, 1978.

PASQUIER Romain, GUIGNER Sébastien et COLE Alistair (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/dictionnaire-des-politiques-territoriales--9782724626001.htm>

TRAÏNI Christophe (dir.), *Émotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2009. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/emotions-mobilisation--9782724610994-page-11.htm>

Chapitre d'ouvrages

DECHÉZELLES Stéphanie, « Chapitre 6. Composer avec les affects en enquête publique. Le travail émotionnel dans les conflits autour de projets éoliens terrestres en France », dans BLONDIAUX Loïc et TRAÏNI Christophe (dir.), *La démocratie des émotions. Dispositifs et gouvernabilité des affects*, Paris, Presses de Sciences Po, « Nouveaux Débats », 2018. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/--page-167.htm>

LEMIEUX Cyril, « 2 – Problématiser », dans PAUGAM Serge *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, « Quadrige », 2012. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/l-enquete-sociologique--9782130608738-page-27.htm>

Articles scientifiques

BAISNÉE Olivier et NICOLAS Frédéric (dir.), « Une médiatisation improbable ? Fermeture d'une usine rurale et intérêts journalistiques », *Mots*, n° 115, novembre 2017. <http://journals.openedition.org/mots/22976>

BEAUD Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour "l'entretien ethnographique" », *Politix*, n° 35, 1996.

BÉHAR Laurie et SIMOULIN Vincent, « Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local », *Politiques et management public*, Vol. 31/2, 2014. <https://journals.openedition.org/pmp/7000>

BENFORD Robert D., SNOW David A. et PLOUCHARD Nathalie Miriam, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, n°99, 2012. <https://www.cairn.info/revue-politix-2012-3-page-217.htm>

CADIOU Stéphane, « Le maire et les paris (risqués) de l'action publique », *Pouvoirs*, n° 148, 2014. <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2014-1-page-43.htm>

COMBES Hélène, HMED Choukri, MATHIEU Lilian et al., « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », *Politix*, n° 93, 2011. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-politix-2011-1-page-7.htm>

COMBY Jean-Baptiste, « Quand l'environnement devient "médiatique". Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique », *Réseaux*, n° 157-158, 2009. <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2009-5-page-157.htm>

DUBOIS Vincent, « L'Etat, l'action Publique et La Sociologie Des Champs », *Swiss Political Science Review*, vol. 20, n° 1, mars 2014. <https://doi.org/10.1111/spsr.12088>

PERRIN Dominique, « Qui est vraiment Francis Palombi, représentant des petits commerçants ? », *Le Monde*, 13 novembre 2020. https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/11/13/qui-est-vraiment-francis-palombi-representant-des-petits-commerçants_6059626_4500055.html

PICARD Alexandre, « Du Dard à Paris, l'expansion d'Amazon suscite des résistances », *Le Monde*, 18 juin 2020. https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/06/18/du-gard-a-paris-l-expansion-d-amazon-suscite-des-resistances_6043274_3234.html

Tribune, « Le monde d'après : "il est temps de ne pas reprendre comme avant" », *Le Monde*, 2020. https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/05/07/le-monde-d-apres-il-est-temps-de-ne-pas-reprendre-comme-avant_6038917_3232.html

TRIOIER Gilles, « Assemblée nationale : Alma Dufour, élue LFI en guerre contre les entrepôts de commerce en ligne », *Le Monde*, 01 juillet 2022. https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/07/01/assemblee-nationale-alma-dufour-elue-lfi-en-guerre-contre-les-entrepots-de-commerce-en-ligne_6132967_823448.html

VINSON Sigolène, « A Fournès, les opposants à Amazon sèment leur zone », *Charlie Hebdo*, 3 février 2021. <https://charliehebdo.fr/2021/02/ecologie/a-fournes-les-opposants-a-amazon-sement-leur-zone/>

Documents officiels

Assemblée nationale, proposition de loi instaurant un moratoire sur l'implantation de nouveaux entrepôts logistiques destinés aux opérateurs de commerce en ligne et portant mesures d'urgence pour protéger le commerce de proximité d'une concurrence déloyale n°3040 déposée le 02 juin 2020. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/moratoire_implantation_entrepots_operateurs_commerce_ligne

« Centre de TRI de Fournès. Conclusions de la commission d'enquête », 29 juillet 2019. <https://www.gard.gouv.fr/content/download/33508/233657/file/Conclusions%20de%20la%20commission%20d'e>

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en charge des relations internationales sur le climat, « L'autorisation environnementale : des démarches simplifiées, des projets sécurisés », *Ecologie.gouv*, janvier 2017. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/L%E2%80%99autorisation%20environnementale.pdf>

Préfecture du Gard, arrêté préfectoral portant autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement. http://www.accac.eu/L_environnement/artificialisation-des-sols/Amazon/Code-environnement-181-Fournes.pdf

Rubrique « Les enquêtes publiques », *Collectivités locales.gouv*. https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/les-enquetes-publiques# RefHeading_202_1536567940

TA, n° 2002478, 09 nov. 2021, ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT et autres, 9 p. http://nimes.tribunal-administratif.fr/content/download/185587/1792064/version/1/file/2002478_anonymis%C3%A9.pdf

Vidéo, audio

DE TRICORNOT T., JUSTET M., PIARD S., LOCASCIO A. et LAMBARD J.-C., *Pratiques commerciales : la France attaque Amazon*, reportage France 2, 2017. https://www.francetvinfo.fr/monde/usa/pratiques-commerciales-la-france-attaque-amazon_2521251.html

DYBOWSKI-DOUAT Rémi, « Amazon : la fronde au Pont du Gard », *France culture*, 09/09/2020. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-pieds-sur-terre/amazon-la-fronde-au-pont-du-gard-5969785>

HK & JUGA, *À ma zone*, 2021. <https://www.youtube.com/watch?v=CJ47ZltL4VA>

PINON Adrien et LAFARGE Thomas, *Le monde selon Amazon*, [documentaire], Little Big Story, 2019, 78 min

Sitographie

Amazon Staff, « Toufik et ses équipes, acteurs du développement durable dans les sites logistiques Amazon », *About Amazon*, 2021 [en ligne ; consulté le 02/07/2022]. <https://www.aboutamazon.fr/actualites/durabilite/toufik-et-ses-equipes-acteurs-du-developpement-durable-dans-les-sites-logistiques-amazon>

Association Prima Vera, « Non à Amazon au Pont du Gard ! Say no to Amazon at the Pont du Gard ! », *Change.org*, 2020. https://www.change.org/p/bruno-le-maire-non-%C3%A0-amazon-au-pont-du-gard-say-no-to-amazon-at-the-pont-du-gard?recruiter=1074549356&recruited_by_id=896448c0-7bfb-11ea-9660-39fdc7bc96e2&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=petition_dashboard

Les Amis de la Terre, « Amazon à la conquête de la France », *Amisdelaterre.org*, avril 2020. <https://www.amisdelaterre.org/wp-content/uploads/2020/04/amazon-a-la-conquete-de-la-france-dp-24-avril-2020.pdf>

PALOMBI Francis, « Oui aux commerces de proximité, non aux nouveaux entrepôts Amazon », *Change.org*, 2020. https://www.change.org/p/emmanuel-macron-oui-au-commerce-de-proximit%C3%A9-non-aux-nouveaux-entrep%C3%B4ts-amazon-2?recruiter=681071027&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=share_petition&utm_term=de55dd1c6dc24dd48c417f3c7201a876

Site internet de l'association « La Mule » : <https://www.lamule.media/2020/02/20/comment-amazon-arrose-nos-elus-et-ruine-nos-terres/>

Site internet de l'association « La Rédaction » : <https://larlesienne.info/2021/03/06/amazon-et-les-irreductibles-gardois/>

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE	9
L'émergence d'un problème : révélation et entrée dans la mobilisation	9
A. Une politique du secret	9
1. Les premiers pas du projet, une affaire d'élus	9
1.1. Un contexte national et local favorable	9
1.2. Un cercle restreint : mairie et promoteur	11
2. En catimini, un géant qui s'étend	13
2.1. Le promoteur devant, Amazon derrière.....	13
2.2. Le maillage du territoire	14
B. La révélation, temps fort initial	15
1. Le moment du dévoilement	15
1.1. La cérémonie des vœux.....	15
1.2. Scandalisation autour du « déni de démocratie ».....	16
2. Les émotions comme vecteur de l'action.....	19
2.1. Dépasser la suspicion.....	19
2.2. Choc moral et sensibilisation à la cause	20
C. Premiers positionnements et entrée dans une dynamique d'interactions.....	22
1. Les acteurs locaux.....	22
1.1. Défenseurs, opposants, NSPP (ne se prononcent pas)	22
1.2. Compétences, interactions, compétitions.....	26
2. Nimby or not Nimby ?	27
2.1. A Fournès, une inversion du concept	27
2.2. Un sujet de crispation au sein du collectif.....	28
DEUXIÈME PARTIE	30
Une organisation fondée sur la revendication du local et de l'autonomie.....	30
A. Un collectif aux ressources peu ordinaires.....	30
1. Expertises et prises de décisions	30
1.1. Devenir savant.....	30
1.2. Débats et co-construction des décisions	32
2. Dimension territoriale de la lutte	34
2.1. Un espace fortement approprié.....	35
2.2. La mobilisation des ressources.....	36
B. Cadrage local et paradigmes géographiques	38
1. Pour les porteurs du projet, des leitmotifs.....	39
1.1. Le développement économique.....	39

1.2.	Le dénigrement des oppositions	41
2.	Pour les opposants, entre localisme et approche systémique.....	42
2.1.	Patrimoine, mise en avant d'un haut-lieu et défense de l'environnement	42
2.2.	Un projet alternatif comme gage de crédibilité	44
C.	Répertoire d'actions du proche et coalitions.....	45
1.	Modes d'actions de première intention	45
1.1.	L'enquête publique.....	45
1.2.	Rencontres et lobbying.....	47
2.	Sensibiliser les citoyens à la cause	50
2.1.	Les conférences locales	50
2.2.	Pétitions, cagnotte en ligne, réseaux sociaux	50
	TROISIÈME PARTIE.....	53
	Arènes, symboles : acteurs démultipliés, changement d'échelle et montée en puissance.....	53
A.	Le droit comme arme de rationalisation de la protestation	54
1.	Un investissement jugé nécessaire	54
1.1.	Aspects pragmatiques	54
1.2.	Surmonter les paradoxes au nom d'un principe supérieur.....	56
2.	Le pouvoir symbolique du droit.....	57
2.1.	Mise en visibilité et légitimité.....	57
2.2.	Des usages subversifs	58
B.	Arène médiatique et construction symbolique de la mobilisation	59
1.	Amazon, le bon « client » pour les médias.....	60
1.1.	Les conditions de mise à l'agenda	60
1.2.	Rubriques, cadrage(s).....	62
2.	La communication, un outil de poids pour la lutte	65
2.1.	D'un côté, des ressources dédiées	65
2.2.	De l'autre, méfiance et « vœu de silence »	67
C.	Approche systémique et politisation de la lutte	68
1.	De Fournès à l'Assemblée nationale	68
1.1.	Une imbrication d'acteurs multipositionnés	68
1.2.	Luttes locales, loi sur les moratoires : des jeux d'échelle.....	70
2.	Les organisations non gouvernementales.....	71
2.1.	Ressources et mise en réseaux.....	71
2.2.	Nouveaux temps forts : les mobilisations sur site.....	73
	CONCLUSION	77
	BIBLIOGRAPHIE.....	79

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : carte des entrepôts Amazon en France (avril 2020)	88
ANNEXE 2 : premières pages du document argumentaire de l'Association ADERE	89
ANNEXE 3 : premières pages du document argumentaire co-signé par les associations ADERE, Prima Vera et L'Uzège	92
ANNEXE 4 : une page de l'enquête publique	95
ANNEXE 5 : courrier à l'UNESCO co-signé par les associations L'Uzège et Prima Vera	96
ANNEXE 6 : question de Mme Dephine Batho, députée des Deux-Sèvres, à la ministre de la Transition écologique et solidaire	99
ANNEXE 7 : tract « Stoppons Amazon à Fournès et ailleurs ! » co-signé par Prima Vera, ADERE, Les Amis de la Terre, Confédération Paysanne, Attac, ANV-COP21, Extinction Rebellion, Solidaires 30, CNT 30 et FSU	100
ANNEXE 8 : grille d'entretiens	101
ANNEXE 9 : entretien 2 avec le militant A.....	102
ANNEXE 10 : entretien avec le maire de Fournès.....	105

ANNEXE 1 : carte des entrepôts Amazon en France (avril 2020)

Source : [amazon-a-la-conquete-de-la-france-dp-24-avril-2020.pdf](https://amisdelaterre.org/amazon-a-la-conquete-de-la-france-dp-24-avril-2020.pdf) (amisdelaterre.org)

AMAZON À LA CONQUÊTE DE LA FRANCE AVRIL 2020

4

L'HEXAGONE SOUS LA VAGUE AMAZON



Légende

- Centre de tri
- Entrepôt
- Suspicion de projet
- Futur projet
- Recours possible ou déposé

2 centres de tri supplémentaires ont été construits entre 2017 et 2018 mais leur localisation est inconnue.





**PROJET DE CENTRE DE TRI DE COLIS ARGAN
ZONE DE LA PÂLE - FOURNES
ARGUMENTS POUR L'ABANDON DE CE PROJET**

Août 2020

« Ce qui nous fait le plus défaut, ce n'est pas l'ignorance de notre Connaissance ,
mais l'aptitude à penser ce que nous savons ». Edgar Morin

Nous, membres de « l'Association pour le Développement de l'Emploi dans le Respect de l'Environnement » (ADERE) présentons dans ce dossier les multiples raisons et arguments pour l'abandon de ce projet. Nous précisons que, comme les élus, nous sommes naturellement soucieux de permettre à la ZAC de La Pâle d'être porteuse d'entreprises ou d'activités en cohérence préférentielle avec les vocations agricoles et touristiques de ce territoire. Nous souhaitons également que le choix de ces entreprises en RSE s'inscrivent dans une vraie démarche éthique environnementale, prenne en compte les enjeux climatiques et le développement économique nécessaire localement. Nous souhaitons que les emplois générés par ces entreprises ne soient pas précaires, mais durables, utiles et dignes. C'est l'avenir pérenne de nos jeunes générations qui est en jeu.

Sommaire

- 1. Préambule**
- 2. Les arguments paysagers et le Tourisme**
- 3. Les arguments économiques et l'Emploi**
- 4. Les arguments commerciaux et la Concurrence**
- 5. Les arguments agricoles et l'Autosuffisance alimentaire**
- 6. Les arguments environnementaux et la Santé publique locale**
- 7. Les arguments sécuritaires et la Pérennité des territoires**
- 8. Les arguments comptables et la Fiscalité des collectivités**
- 9. Les arguments fiscaux et l'Éthique des élus**
- 10. Conclusion**

1. Préambule

Le territoire du Pont du Gard Remoulins a depuis l'Antiquité une vocation agricole, arboricole et viticole, favorisée jusqu'ici par la traversée de cours d'eau en quantité et qualité suffisantes. Celle-ci a été longuement réaffirmée dans les différents schémas d'aménagement et de développement jusqu'aux dernières orientations figurant dans les principes du SCOT, Loi Grenelle 2, ...et rappelée dans de nombreux documents et discours.

Le territoire a par ailleurs depuis environ 70 ans une nette vocation touristique et commerciale affirmée, par :

. **ses atouts géographiques naturels** : au carrefour de la plaine rhodanienne, de la plaine du Gardon, des Garrigues de Nîmes et des contreforts cévenols, le territoire offre un patrimoine paysager naturel diversifié de grande valeur. les gorges du Gardon, labellisées Réserve mondiale de biosphère par l'Unesco, le pays des Garrigues, l' Uzège en font partie.....et pour la commune de Fournès, trois zones ZNIEFF de type 1 : la zone Gardon aval, la zone Grande Combe et la zone des Fosses.

. **ses atouts viticoles** (Côtes du Rhône AOC et Villages, Route des vins réputés, Lirac, Tavel,...), **son artisanat.**

. **ses atouts arboricoles** (vergers à production de nombreux et divers fruits, maraîchage,...) et apicoles (production de nombreux miels).

. **ses atouts culturels** marqués par son patrimoine bâti (Romanité et route Antique, site du Pont du Gard classé au patrimoine mondial de l'Unesco, nombreux villages de caractères aux cœurs médiévaux, châteaux forts et maisons Renaissance, Duché d'Uzès,...), témoins d'un riche passé au carrefour des civilisations et des religions.

. **ses atouts climatiques** qui en font une destination privilégiée des vacanciers.

Ces vocations et ces atouts sont aujourd'hui complémentaires et se renforcent pour la tranquillité des lieux, la beauté et le charme des paysages, la qualité de l'air et de l'eau, l'authenticité, la chaleur et la valeur de l'accueil des visiteurs. C'est un territoire qui doit être préservé, protégé, amélioré mais aussi développé intelligemment avec précaution, sans précipitation, pour y créer des emplois durables de proximité. Dans le contexte climatique changeant qui s'annonce, les effets locaux d'aggravation du réchauffement sont à redouter et à prévenir. Les objectifs du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 mettent en avant la nécessité d'adaptation aux effets du changement climatique et la font figurer en première orientation fondamentale. Le bassin auquel l'Uzège Pont du Gard et Fournès appartiennent, est identifié comme une zone du globe où il est prévu des impacts très marqués (cahier des SCoT février 2015).

Ce territoire s'engage actuellement dans une démarche de constitution de **PNR** (Parc Naturel Régional) par l'association de préfiguration en préparation, regroupant plus de 70 communes de plusieurs intercommunalités qui implique la création exemplaire d'un territoire doté d'une charte d'aménagement, labellisable « **Haute Qualité Environnementale et Sociétale** ». Ce PNR pourrait de fait, constituer un axe ou un guide essentiel pour penser avec justesse et sagesse les aménagements présents et futurs.

ANNEXE 3 : premières pages du document argumentaire co-signé par les associations ADERE, Prima Vera et L'Uzège ; document fourni par l'Association Prima Vera



**Le projet de centre de tri Amazon au Pont du Gard Quel véritable impact pour notre territoire ?
Document provisoire - Mai 2021**



Le projet de centre de tri Amazon à Fournès

Amazon veut implanter un centre de tri démesuré à proximité du Pont du Gard, un des sites touristiques et patrimoniaux les plus anciens et visités de France. Dans le choix de son implantation comme dans sa mise en oeuvre opaque, **ce projet est un cas d'école caricatural des ravages de l'urbanisme commercial en zone rurale.**

Initié en juin 2018, le projet, mené par le promoteur Argan, prévoit la construction d'un immense centre de tri de colis, non loin du point névralgique des axes autoroutiers (A7 et A9) qui permet de desservir les pays d'Europe du Sud. L'objectif d'Amazon est annoncé: « Optimiser les flux amont en Europe du Sud et le réseau de service de livraison du dernier kilomètre pour le Sud de la France ». Alors que 25 emplacements ont été visiblement étudiés, un premier terrain près d'Orange a été abandonné du fait d'un contentieux, le choix s'est finalement porté sur la zone de la Pâle, sur la commune de Fournès, à la sortie de l'A9 « Avignon - Pont du Gard ».

Cette zone est actuellement constituée de terres agricoles, comportant des vignobles Côtes-du-Rhône AOC. Au total, le projet prévoit d'artificialiser près de 14 hectares. Le bâtiment prévu sera d'une hauteur de 18 mètres et d'une surface de 38 800 m² au sol.

Malgré une enquête publique durant laquelle 93% des contributeurs se sont opposés au projet, le permis de construire a été accordé en septembre 2019. L'autorisation environnementale a été délivrée par la Préfecture du Gard en novembre 2019. Ces deux autorisations font l'objet des recours juridiques portés par des communes, des associations, des entreprises et des particuliers.

Ce projet n'est, en fait, que **la première étape d'un vaste projet de transformation** de la plaine entre Remoulins, Fournès et St Hilaire d'Ozilhan. **Plus de 50 hectares** de terres seront ainsi concernés. Dans le même temps, un contrat de transition écologique a été conclu par les communautés de communes du Pont du Gard et du Gard Rhodanien dans le cadre de la restructuration de la centrale électrique d'Aramon. Ce contrat porte des projets ambitieux et innovants dans le cadre d'une CleanTech Valley.

De nombreux élus, les responsables de la Chambre de métiers et de l'artisanat et de la Chambre d'agriculture, l'Etablissement Public du Pont du Gard, des commerçants et surtout plus de 30 000 citoyens qui ont signé notre pétition s'opposent à ce projet et craignent ses effets négatifs sur notre territoire.

Des informations sur l'implantation de certains entrepôts viennent confirmer le **chantage à l'emploi** exercé afin de promouvoir de tels projets et leur impact environnemental réel. La recette employée par Amazon est toujours la même, sans parler des taxes locales promises et de l'impact patrimonial et paysager. **Les élus sont trompés.**

Il en a été ainsi de l'entrepôt de Senlis, d'une surface de 54 000 m² : les routes aux abords sont déjà au bord de la saturation, et la progression du trafic des poids lourds est de 8% sur l'autoroute A1. Des 1 800 emplois promis, seuls 340 ont été créés.

Les fortes réserves émises par les autorités environnementales lors de la phase projet de cet entrepôt de Senlis sont restées sans réponse sérieuse, spécialement sur les mesures concernant les espèces d'oiseaux protégées. L'entreprise qui représentait Amazon a exhibé une certification écologique "Very Good Breeam", elle-même délivrée par un groupe issu des principaux acteurs de l'immobilier de bureaux et de plates-formes industrielles et des gestionnaires d'actifs immobiliers. Les demandes des autorités environnementales pour limiter l'imperméabilisation des sols de la partie parking n'ont pas été suivies d'effets et les promesses de bus et de pistes cyclables - bien sûr non respectées - ont visiblement suffi à emporter la décision (Source : reportage de Reporterre le 19 novembre 2020).

Les constats sur le site récemment ouvert de Seynod près d'Annecy sont un écho à ces pratiques et sur les engagements non tenus et les impacts minimisés (voir la partie Impact sur la sécurité).

L'histoire se répéterait-elle indéfiniment ?

Au-delà des éléments techniques présentés par l'aménageur Argan et des arguments que chacun peut lire et entendre, nous avons cherché à comprendre, en le documentant le plus précisément possible, quel est l'impact d'une telle implantation, tant sur l'emploi que sur la sécurité, sur notre patrimoine, sur le tourisme ou encore tout simplement sur le prix de l'immobilier. Le fruit de nos recherches est présenté par thème - les sources sont indiquées en italique - et explique l'impact réel de ce type d'entrepôts logistiques. Il s'agit d'un document de travail provisoire qui continue d'être alimenté.

Table

Impact sur l'emploi Pages 4 à 8

- 1. La destruction d'emploi dans les commerces**
- 2. L'emploi chez Amazon - conséquences sociales sur le territoire**
 - **L'intérim en masse et le retour au chômage**
 - **Un turn over organisé par Amazon**
 - **Des conditions de travail éprouvantes**
 - **Un exemple de zone logistique : l'inadéquation entre offre et demande d'emploi**

Impact sur le patrimoine et le tourisme Pages 9 à 17

- 1. Une implantation choquante près du Pont du Gard**
- 2. Le Pont du Gard : un joyau de l'Humanité à préserver**
- 3. Un potentiel de tourisme culturel mis en danger**

Impact sur la sécurité Pages 18 à 19

- 1. Une population de chauffeurs étrangers et « indépendants »**
- 2. Une polarisation de la délinquance autour des centres logistiques**
- 3. Un exemple d'insécurité générée autour d'un centre de livraison Amazon - à Annecy**

Impact sur les pollutions et le trafic routier Pages 20 à 21

- 1. Un trafic nettement sous-estimé lors de l'enquête publique**
- 2. Evaluation du coût pour les finances publiques des implantations logistiques Amazon en Californie**

Impact sur l'immobilier Pages 22 à 23

- 1. Impact sur la valeur de l'immobilier confirmé par des professionnels**
- 2. Impact confirmé par une étude sur l'implantation d'éoliennes, par la jurisprudence et l'administration**

ANNEXE 4 : une page de l'enquête publique (page 25 / 132)

Source : [8- observations reçues sur le registre Dématérialisé.pdf](#)

-nous savons aussi qu'en plus du dumping social, il y a un dumping fiscal.
-nous connaissons l'impact environnemental.
Du coup je ne comprends que des élus, des personnes en responsabilités engageant la collectivité restent sourdes et aveugles face à ces preuves et envisagent l'implantation de tels projets dans leurs communes.
J'espère sincèrement que ce projet ne verra pas le jour, ni même aucun projet de création de grandes zones commerciales qui au final détruisent de l'emploi et l'appauvri, et ne constituent que vastes opérations foncières extrêmement rémunératrices.
Il y aurait encore beaucoup à dire, mais j'ai déjà fait trop long, veuillez m'en excuser

Observation N° 524 03/07/2019 15:28:40
Par Madeleine Simon
Je suis pour

Observation N° 523 03/07/2019 15:25:12
Par Sophie Curot
Je suis pour le projet

Observation N° 522 03/07/2019 15:23:14
Par Catherine Trouvé
Un non haut et fort au projet d'implantation d'Amazon, dont on connaît les pratiques et l'impact.
Destruction des terres et dégradation de la biodiversité et du climat
Menace pour l'agriculture et le commerce locaux
Antisociale :non respect des droits du travail ,emplois précaires
Et pour couronner le tout,championne de l'évasion fiscale

Observation N° 521 03/07/2019 15:20:18
Anonyme
Ce principe va à l'encontre de ce que tous devraient aujourd'hui appliquer
On tue notre planète
Ce projet est un facteur aggravant

Observation N° 520 03/07/2019 15:20:13
Par Christian Paget
Le commerce en ligne réduit le lien social entre vendeur et acheteur. Même si ce type de commerce peut se révéler plus pratique, il contribue à augmenter la solitude des personnes et c'est la pire des choses.

Observation N° 519 03/07/2019 15:19:43
Anonyme
Très opposé au projet car :
Renforcement de la position ultra dominante d'amazon dans le commerce en ligne.
Bétonnage de terres agricoles et risque de disparition d'espèces protégées.
Accroissement très important du trafic PL et VL avec forte augmentation de la pollution et probablement des risques d'accidents du fait des cadences de conduite imposées aux chauffeurs.
Les destructions d'emplois risquent d'être plus nombreuses que les créations.

**ANNEXE 5 : courrier à l'UNESCO co-signé par les associations L'Uzège et Prima Vera ; document
fourni par l'Association Prima Vera**



Uzès, le 7 avril 2020

Madame Mechtild Rössler,
Directrice du centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO
7 Place de Fontenoy, 75352 Paris Cedex 07

Monsieur Peter Debrine
Coordinateur de la Route européenne du Patrimoine mondial

Madame la Directrice du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO,
Monsieur le Coordinateur de la Route européenne du Patrimoine mondial,

Les associations Prima Vera et L'Uzège souhaitent attirer votre attention sur un projet d'implantation d'une plateforme logistique Amazon, sur la zone de la Pâle (commune de Fournès) dans l'environnement direct du site du Pont du Gard, classé au Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

▪ **AMAZON SUR LA ROUTE DU PATRIMOINE MONDIAL**

Ce gigantesque projet industriel nous semble en totale contradiction avec les valeurs de l'UNESCO et son label promouvant un tourisme durable « Europe antique sur la route du Patrimoine Mondial » conçu avec le soutien de l'Union européenne et National Geographic et s'éloigne des référentiels mondiaux du développement durable.

Situé à la sortie de l'autoroute A9 « Pont du Gard », au cœur des vignobles classés Côtesdu-Rhône, dans un paysage de garrigue et de villages de caractère promis à l'intégration au sein du futur Parc Naturel Régional des Garrigues, en cours d'instruction, cet entrepôt géant de 40 000 m² (7 stades

de football sur 5 étages, 1 km de périmètre construit, 600 camions/jour, 3 000 véhicules/jour supplémentaires), sera à l'origine de multiples nuisances.

Portant atteinte à un terroir agricole et viticole, sans compensation foncière, ce projet aura un impact important sur le plan paysager, visuel et en matière de circulation. Il est aussi contraire au projet de territoire qui met en exergue un développement durable et paysager, autour de la ruralité et d'emplois de qualité. C'est un projet insoutenable qui deviendrait **la porte d'entrée principale sur la route du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce serait la première et la dernière image du Pont du Gard, que verraient les millions de visiteurs du territoire Uzège-Pont du Gard.**

▪ **IMPACT MAJEUR SUR LA ZONE TAMPON DE FACTO DU SITE DU PONT DU GARD**

À ce jour, il n'a pas été établi avec certitude que le projet Amazon ne serait pas en covisibilité avec le monument classé. Des premières analyses ont reposé sur des estimations approximatives, avec des occultations par des végétaux non pérennes. Le projet serait cependant visible du « Jardin de Garrigue », situé à quelques mètres du pont romain dans la zone tampon, très visité par les touristes. La zone protégée actuelle du site du Pont du Gard devrait intégrer le parcours emprunté par les visiteurs depuis la sortie d'autoroute, point d'accès principal, au rond-point de la Pâle, à l'emplacement du projet Amazon. La zone tampon *de facto* du site du pont de Gard commence à cet emplacement.

Cette discontinuité a déjà fait l'objet de réclamations. Des points noirs paysagers ont été identifiés et soulignés pour être traités par les documents d'urbanisme et d'aménagement. Il serait facile d'y remédier par divers aménagements et de faire de la route principale d'accès au pont du Gard un itinéraire unique valorisant les paysages naturels et les villages remarquables, une urbanisation en cohérence avec ce patrimoine exceptionnel, et se prolongeant vers la Route d'Uzès, bordée de platanes majestueux, donnant aussi accès aux Gorges du Gardon, classée au patrimoine mondial.

La réalisation du projet Amazon serait le début d'une vaste zone industrielle, en totale contradiction avec le développement d'un tourisme durable patrimonial (bâti et naturel), de la mise en œuvre d'un projet de territoire d'agriculture durable dans l'environnement du Pont du Gard, dans la zone tampon et autour.

La dimension universelle du monument appelle un environnement d'excellence et toutes les prescriptions en matière de paysage culturel, d'adaptation au changement climatique à hauteur de l'ambition UNESCO.

▪ **POUR UN PROJET ALTERNATIF**

Au-delà des atteintes directes au site sur lequel il serait implanté, ce projet constitue une menace irréversible. Il introduirait un « détricotage » de l'environnement rural du site. Il serait potentiellement une porte ouverte pour de nouvelles implantations industrielles et commerciales contraires à l'esprit et l'identité du site. Il remettrait en question l'intégration des communes concernées au sein du projet de Parc Naturel Régional des Garrigues. L'instruction du projet

Amazon, qui a obtenu les autorisations administratives nécessaires, ne semble pas avoir été étudié sur le plan culturel et patrimonial. TABLE

Alors qu'il serait judicieux que le site classé, sa zone tampon et son environnement, devienne le point de départ d'un tourisme local et de réputation internationale, un tourisme qui permette une pratique vertueuse, invitation à séjourner plusieurs jours, à découvrir les villages Art et Histoire, plus beaux villages de France, ouverts aux traditions populaires et artisanales, et assurant le lien avec l'ancrage patrimonial et culturel et le développement durable territorial.

Nous voulons promouvoir la route du Pont du Gard, et non pas la route Amazon.

Connaissant vos souhaits de préserver les sites et les parcours classés au plus haut niveau d'exigence et de cohérence, nous sollicitons votre avis et votre intervention pour que le site du Pont du Gard et ses abords ne soient pas entachés par l'implantation d'un entrepôt géant pour le commerce en ligne, dont la logique économique, sociale et environnementale est aux antipodes de la préservation des trésors de l'Humanité et des impératifs du monde de demain.

Nous vous demandons de bien vouloir interpeller les autorités françaises et internationales compétentes, les commissions spécialisées culturelles et patrimoniales, et nous aider à reprendre raison. En particulier, un certain nombre d'études d'impact sur le patrimoine et le paysage, sur la cohérence du projet avec le renouvellement du Label Grand Site, et du Label Europe Antique, sur la co-visibilité entre le projet et le Pont du Gard, entre autres, doivent être demandées.

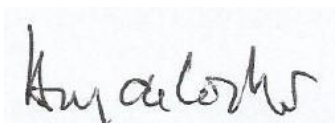
Nous sommes prêts à participer à un groupe de travail pour la mise en œuvre d'un projet alternatif sur le site de la Pâle, en phase avec les spécificités du territoire et le développement durable.

Nos associations, implantées à Uzès et près du Pont du Gard depuis de nombreuses années, et qui promeuvent un développement durable basé sur la culture et le patrimoine, sont très attachées à l'intégrité de ce site du Pont du Gard, vous remercient de l'intérêt que vous porterez à notre démarche et vous prient de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Coordinateur, à l'assurance de notre haute considération.

Vincent Nouzille



Henry de Cazotte



ANNEXE 6 : question de Mme Delphine Batho, députée des Deux-Sèvres, à la ministre de la Transition écologique et solidaire ; document fourni par l'Association ADERE

15^{ème} législature

Question N° : 30002	De Mme Delphine Batho (Écologie Démocratie Solidarité - Deux-Sèvres)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > environnement	Tête d'analyse > Autorisation environnementale accordée au pro	Analyse > Autorisation environnementale accordée au projet d'entrepôt à Fournès.
Question publiée au JO le : 02/06/2020		

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2019 accordant une autorisation environnementale au projet de centre de tri de colis de Fournès dans le Gard, demandée par le promoteur ARGAN, dont l'objet est de développer et de louer des entrepôts à ses clients, des acteurs de la distribution et du e-commerce parmi lesquels l'entreprise Amazon. Ce projet de « centre de tri », tel qu'il est qualifié dans le dossier d'autorisation environnementale déposé par l'entreprise ARGAN, a été soumis à la procédure d'autorisation environnementale unique, régie par les articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement. Or cette qualification erronée permet de passer outre la réglementation sur les installations classées pour l'environnement (ICPE), qui devrait pourtant ici être appliquée. En effet, ce projet n'est pas un simple « centre de tri ». Il s'agit d'un entrepôt de stockage soumis à autorisation au titre des ICPE sous la rubrique 1510. Cette erreur d'appréciation ouvre la voie à l'implantation d'une installation qui aurait des conséquences importantes sur le territoire environnant, sur les écosystèmes ainsi que sur le paysage. En effet, ce projet sera implanté près de la réserve de biosphère UNESCO des Gorges du Gardon et à 5 kilomètres du Pont du Gard, monument classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, détenteur du label Grand site de France, cinquième site le plus visité du pays et seul site français à avoir reçu le label « Route antique de l'Europe du patrimoine mondial » attribué par l'UNESCO, une distinction venant récompenser le travail en faveur du développement durable engagé sur le site. Une telle implantation industrielle mettrait en péril l'image et la préservation de ce patrimoine historique. Elle entre de plus en contradiction totale avec le projet en cours d'instruction de parc naturel régional des Garrigues. Ce projet détruirait également 13,7 hectares de terres agricoles de manière irréversible, entraînant une imperméabilisation supplémentaire des sols augmentant le risque d'inondation dans cette région où les épisodes cévenols sont particulièrement violents. L'enquête publique avait déjà révélé que 93 % des habitants se déclarent opposés à ce projet. Une pétition mise en ligne en avril 2020 a déjà recueilli plus de 10 000 signatures. Cette autorisation environnementale délivrée par l'État apparaît comme une nouvelle occasion manquée d'encourager de nouvelles manières de consommer et de favoriser le commerce de proximité. Aucune des « compensations » proposées ne pourrait réparer le préjudice causé à ce territoire emblématique du patrimoine français, ni compenser les dommages causés aux agriculteurs et aux apiculteurs de la région. C'est pourquoi, au regard de l'ensemble de ces éléments, elle la prie de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement est prêt à retirer l'autorisation environnementale accordée indûment à ce projet et, en conséquence, à refuser le permis de construire au promoteur ARGAN afin de préserver ce patrimoine unique.

ANNEXE 7 : tract « Stoppons Amazon à Fournès et ailleurs ! » co-signé par Prima Vera, ADERE, Les Amis de la Terre, Confédération Paysanne, Attac, ANV-COP21, Extinction Rebellion, Solidaires 30, CNT 30 et FSU

samedi 29 mai 2021

Stoppons Amazon à Fournès et ailleurs !

10h-10h30 accueil

10h30 / 12h ATELIERS réflexion et débat

1 - Artificialisation des sols, résister pour préserver nos terres cultivables
 en présence de : Brian Padilla écologue Muséum d'histoire naturelle / Paul Ferté Conf. 30/ F. Allory et P.Hoekman Terre de liens

2 - Patrimoine et paysage
 en présence de : Thierry Paquot, philosophe urbaniste / Michel Brodovitch, architecte du patrimoine consultant UNESCO

dès 10h30 STANDS
 • ADERÉ recours juridiques

• Comment protéger nos terres : Sraddet, SCoT, PAT, PCAET...
 • Syndicats : Alternatives, luttés et emplois I
 • Librairie Diderot et la revue "La garance voyageuse"

10h30 / 12h ATELIERS pratiques
 • ruche • fabrication de nichoirs • arrosage des arbres • nettoyage du site (écologique et responsable) • conte de 7 à 99 ans • atelier Philo pour enfants • balade botanique (avec des botanistes)

12h / 14h REPAS TIRÉ DU SAC

14h/15h30 ATELIERS réflexion et débat

3 - STOP Amazon et son monde
 en présence de : Alma Dufour (Les amis de la terre), Geneviève Azam (Attac et revue Terrestres), Raphaël Pradeau (Attac), Didier Aubé (Solidaires)

4 - Quels projets pour le futur de la Pale, les alternatives possibles
 en présence de : Agnès Sinaï (journaliste et enseignante Sciences Po), R. Spizzichino (président du Carma-Gonesse et projet alternatif d'Europa-City), Uto (ressourcerie du Vigan), Hugo Soucade Caussade (étudiants en architecture), Michel Gabach (Halte paysanne Saint-Dionisy)

14h30/15h30 ATELIERS pratiques
 • atelier ruche • balade botanique avec La garance voyageuse • jeu Fresque du climat sous forme de quiz

15h30/16h30 PRISES DE PAROLE
 de représentant.e.s nationaux et locaux, entrecoupées de temps musicaux.

Accompagnements musicaux avec : La célèbre BATUCAD'hib de Marguerittes

Et la présence de **HK**

Dès 10h30, des stands et un marché paysan bio local

ENSEMBLE SUR NOS TERRES VIVANTES
 sans béton
 sans amazon

place aux projets alternatifs et écologiques
à FOURNÈS **29 mai**
 à partir de 10h
 sortie 23 autoroute A9

stop-amazon.fr

ANNEXE 8 : grille d'entretiens ; réalisée sous Word

	DEFENSEURS	OPPOSANTS	ONG	PRESSE
Eléments biographiques	X	X	X	X
Moment de la découverte du projet		X	X	
Premiers contacts Débats?	X			
Argumentaires Construction, cadrage?	X	X	X	
Rencontre avec les adversaires? Etat/ Evolutions des relations?	X	X	X	
Rôles/ Organisation Actions mises en place	X	X	X	
Ressources mobilisées	X	X	X	X
Soutiens? Locaux, nationaux	X	X		
Nimby		X	X	
Evolution dans l'engagement? Doutes?	X	X		
Relations avec la presse	X	X		
Aspect juridique	X	X		
Rubriquage				X
Mise à l'agenda/ Raisons écho médiatique				X
Identification des contacts		X		X
Réticences?			X	
Spécificités mobilisation Fournès?			X	X

ANNEXE 9 : entretien 2 avec le militant A (ADERE)

1) J'aimerais revenir sur certains points de notre premier entretien pour quelques précisions : tout d'abord, puis-je vous demander plus précisément qui vous êtes, quel est votre parcours personnel ? Professionnel ? Militant ?

J'ai soixante-quatre ans, je suis retraité et j'ai deux lieux d'habitation : Fournès et Nantes. Je suis docteur en pharmacie, pharmacien plutôt biologiste : je travaillais à l'origine à l'hôpital ou en centre de transfusion sanguine, aux urgences transfusionnelles précisément. J'ai des formations complémentaires notamment en ingénierie et conseil d'entreprise à l'IDCE d'Angers qui forme de futurs consultants en stratégie / organisation des entreprises. Puis j'ai été pharmacien et j'ai ensuite basculé comme directeur de laboratoire pharmaceutique dans le secteur industriel. J'ai aussi d'autres formations, un master en droit et management de la santé - affaires règlementaires. J'ai donc une personnalité multifacettes. J'ai aussi été éducateur sportif en basket, joueur et entraîneur. J'ai toujours été intéressé aux associations sportives, politiques, culturelles donc j'ai été beaucoup dans le milieu de l'entreprise mais aussi dans le public que je connais très bien. J'ai également été chargé de mission environnement à la mairie de Nantes (management environnemental des zones industrielles) donc j'ai des connexions dans plein de secteurs différents. Enfin j'ai été militant politique, j'ai fait partie d'Europe Écologie quand il s'est mis en place 2007-2008, j'ai été candidat conseiller général en 2011 (pas élu). Je ne suis plus du tout impliqué dans aucun parti politique, j'ai quitté en 2012.

2) Comment connaissiez-vous le terme de Nimby ?

J'ai connu le Nimby dans les années 1970 car j'ai connu l'écologie dans ces années : mes études me permettaient de rentrer dans la réflexion sur le terrain de l'écologie, j'étais branché sur le monde naturel de manière forte personnelle (je m'intéressais à l'agriculture biologique, intégrée, à l'alimentation qui en découlait etc.), j'ai tracté en 1973 pour René Dumont.

3) Comment a commencé la mobilisation ? Quelle est la genèse du collectif, qui est à l'initiative ?

En janvier 2019, on apprend officiellement qu'un centre de tri allait s'installer en juin 2019. A ce moment-là, il y avait deux personnes, Monsieur X. apiculteur, Monsieur Y. chef de chantiers et s'est greffé Monsieur Z. enseignant : trois personnes auxquelles je me suis joint un mois plus tard. Un collectif existait à Fournès mais il n'y avait rien dedans car pas de bataille à mener, ce collectif a été notre structure pendant quelques mois. Des personnes sont venues s'agréger, on s'est retrouvé à une dizaine et on s'est demandé comment on allait faire pour contrer le projet. On a fait ça pendant six mois avec un noyau fort de quatre personnes. Certains des villages à côté ont apporté des compétences, c'était utile car on s'est par exemple lancé dans des conférences publiques dans les communes voisines qui voulaient bien nous accueillir.

4) Où avaient lieu les réunions ?

Elles se faisaient surtout chez l'apiculteur dans une salle, dans un cadre privé. Après on a monté une association, ADERE, loi de 1901 en septembre-octobre : j'y ai eu plusieurs fonctions, communication aux élus, réflexion juridique et étude des dossiers (enquête publique par exemple). Une personne s'occupait des réseaux sociaux et archivage de la multitude de documents, une autre d'aller consulter les cadastres pour voir à qui appartenaient les terres, pour éventuellement bloquer les terrains : c'est là qu'on a découvert une prise illégale d'intérêt, je m'en suis occupé avec mon master en droit et une autre personne avait un diplôme juridique. Nous avons fait le choix d'une présidence collégiale. Une personne a démissionné (Monsieur Z.) : il a souhaité couper Facebook car cela ne lui plaisait pas qu'on parle d'Amazon comme entreprise non citoyenne, il ne voulait pas non plus qu'on attaque le Préfet etc. donc il a bloqué Facebook : on n'a pas voulu, on a fait corps donc il a été écarté

dans le cadre de la présidence collégiale. Il n'était pas d'accord sur la stratégie de communication et l'approche juridique, il est parti.

5) Comment avez-vous travaillé pour construire l'argumentaire ?

J'ai élaboré les documents car j'ai plongé totalement dans ce projet, j'en ai vu toutes les dimensions : dans l'argumentaire on va sur tous les terrains. J'ai construit à partir d'aucun écrit de qui que ce soit, je voulais une approche systémique. On n'est pas une association de boules où on se met d'accord juste sur où on va jouer : certains ne voulaient pas qu'on parle d'Amazon, qu'on parle des élus, du Préfet bref ces gens-là n'étaient pas en approche systémique ou avaient des intérêts personnels qui leur faisaient vouloir éviter certains domaines (des gens qui ont peur que si on parle des conflits d'intérêt, on ne peut plus après faire appel au maire, d'autres ne voient qu'à travers le réchauffement climatique et ne veulent rien entendre à côté etc.). C'était moi la plupart du temps qui m'exprimais avec les politiques et les médias mais je faisais en sorte qu'on y aille à plusieurs, je faisais en sorte de ne pas être le seul à m'exprimer, c'était une demande du groupe : il faut permettre à chacun de pouvoir parler et c'était aussi une demande des journalistes.

6) Quand et comment avez-vous officiellement su qu'il s'agissait d'Amazon ?

On ne l'a pas su par la maire ni le 1^{er} adjoint, on l'a appris avant l'étude d'impact environnement, on a pris connaissance des avis dans l'instruction du dossier (INAO par exemple) et avec la CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature), on a découvert que la CNPN (en cherchant sur Internet) donnait un avis défavorable à l'implantation « d'Amazon ».

7) Au plus fort de la mobilisation, combien de temps passiez-vous sur le dossier ?

Je ne compte pas, pendant trois ans ça ne nous quittait pas de la journée, on pouvait aller prendre une semaine de vacances mais moi personnellement c'est comme si j'étais à temps plein là-dessus, c'est monstrueux le travail, c'est énorme

8) Comment avez-vous réussi à faire grossir cette mobilisation ?

Pas à partir du village qui était extraordinairement endormi, les gens étaient soit indifférents soit avaient peur car ça voulait dire aller contre le maire. Pour certains, c'était l'indifférence car ce sont des gens qui travaillent à Avignon Nîmes etc. ce sont des villages-dortoir. C'est pour ça que très rapidement on est allé chercher des personnes en soutien de l'extérieur.

9) Quels ont été les temps forts ?

Celui de l'annonce, aux vœux de la maire. Puis la délivrance du permis de construire, qui déclenche des choses, c'est la constitution immédiate en association pour ester en justice. Puis l'autorisation environnementale : de suite on déclenche une série de recours gracieux pour gagner du temps. Comme on n'a pas de réponse sur les recours gracieux de la maire, et que le Préfet nous fait une réponse laconique, on se met en recherche des avocats. On prend Alexandra Bouillard pour le recours contre le permis et le pénal, on a son contact par Monsieur Y. qui la connaissait : elle est venue nous rencontrer et nous a convaincus, l'association a validé par la présidence collégiale. Pareil pour l'autorisation environnementale, on a trouvé le cabinet Lepage grâce des associations ressources qui ont pris contact avec moi et on a réfléchi à la possibilité d'attaquer l'autorisation environnementale : on a fait une réunion avec les associations Prima Vera et Uzège où on a validé l'idée de partir avec ce cabinet. Prima Vera avec qui j'ai aussi travaillé main dans la main sur une grande partie de la communication écrite (dans un deuxième temps puisqu'ils sont arrivés en mars 2020). On a souvent agi ensemble car c'était pratique, plus on était nombreux plus on pesait. Le travail qu'on a fait reposait sur un triptyque : le secteur juridique (qu'il faut approvisionner avec les

preuves et en plus leur mettre le doigt sur les problèmes), l'autre aspect c'est qu'il faut continuer à être sur le terrain politique (rebondir sur des choses qui s'annoncent, rencontrer les acteurs politiques de la région, député, président du Conseil régional, etc.) et enfin le champ de la communication (sensibiliser la presse, faire des communiqués, contacter les journalistes) : trois lignes d'agitation, donc.

10) Je souhaitais vous parler de vos appuis : Attac, les Amis de la Terre, Monsieur Palombi : est-ce vous qui les avez contactés ? Ou eux ? Comment ?

Je ne connaissais personne ! Ça paraît culotté mais il faut avoir une vision d'ensemble et comprendre les liens entre chaque chose et chaque personne. Il suffit de prendre son téléphone, d'appeler, de mettre un mail, ça ne me posait pas de difficulté. Les Amis de la Terre je les connaissais depuis très longtemps, je suis sympathisant de ces causes-là, je savais que quelqu'un chez Les Amis de la Terre était en charge d'Amazon et de la surconsommation. Je suis venue à Monsieur Palombi à travers des gens que je rencontre de fil en aiguille, je finis par trouver les personnes et là il faut que je sois bon rhéteur. J'ai convaincu Palombi qu'il y avait à faire contre les installations d'Amazon en France, je voulais absolument rencontrer cette personne-là, j'ai eu son numéro personnel, ça prend du temps, je discute avec des gens par téléphone qui renvoient sur une autre personne et je l'ai convaincu qu'il y avait péril en la demeure concernant Amazon. C'est tout un tas de relations qui se construisent à partir de rien, juste d'une intuition qu'il fallait mobiliser tous les bons acteurs qui pouvaient nous permettre de faire un bruit médiatique.

11) Comment s'est passée l'organisation des 2 journées de mobilisation, avec quelle répartition des tâches ?

Les choses ont été actionnées plus tard, l'arrivée des associations militantes, car nous avons la volonté de ménager, de ne pas être caricaturés comme une association activiste. C'est pas qu'on n'est pas d'accord avec mais tous ne soutenaient pas forcément et il y avait un temps pour tout. À un moment, on a fait avancer le *schmilblick* en organisant un rassemblement pour montrer qu'on ne lâchera rien. J'ai contacté Attac qui a été le principal organisateur de la mobilisation comme ils savent bien faire. J'avais invité Delphine Bateau et je l'ai accueillie, pareil pour Francis Palombi : des mondes qui à priori s'ignorent, on les a amenés à être ensemble, et ça a très bien marché, on a des intérêts vitaux ensemble et il faut les protéger.

12) La couverture médiatique a été forte : sollicitiez-vous la presse ? Etiez-vous sollicité ?

Les deux. Au début plutôt moi en 2019, et au fur et au mesure c'est eux qui m'appelaient : par exemple quand Carole Delga se rallie, plusieurs médias m'appellent pour me demander ce que je pense de ce qu'elle a dit.

13) Vous m'avez dit concernant la mairie que la main leur a été forcée, par qui ? Quelles sont vos informations ?

D'abord ce sont les communications de la maire à un moment où on n'était pas informés, on s'est rendu compte que quelques journaux ou blogs parlaient de ça (*Objectif Gard*), et le député LREM : lui a été le principal porteur de ce projet. Ce n'est pas arrivé par hasard, c'était la volonté du Premier ministre ou du président de la République qui date de 2016-2017 : faire de la France le leader européen des plateformes logistiques. Un de ses relais à l'évidence était le député, sur son blog on le voit. Je l'ai rencontré deux fois, il fait aujourd'hui comme s'il était étranger au projet mais il était le cœur acteur de cette affaire.

ANNEXE 10 : entretien avec le maire de Fournès

1) Pouvez-vous vous présenter, m'expliquer un peu votre trajectoire ?

Je suis maire de Fournès depuis mars 2020, j'ai fait deux mandats en tant que 1^{er} adjoint. J'ai une formation en œnologie et un parcours professionnel en partie à l'étranger et dans des entreprises dans le vin. J'ai repris le domaine familial en 2004 aux côtés de mon épouse.

2) Quand et comment se sont passés les premiers contacts avec Argan ?

D'abord une historique de la zone de La Pale : on est sur la sortie d'autoroute 23. Depuis la création de l'autoroute, tout ce foncier depuis 1972 était destiné au développement économique. Dans tous les documents d'urbanisme ça apparaît, ce souci de développement économique. Il y a eu de nombreux projets depuis 1970, aucun n'a débouché. Il y a eu un projet de village des artisans qui n'a pas vu le jour puis une multitude de projets. En 2010, il y a eu le projet de village de marques avec une unanimité intercommunale et du département, de la région, ça a été validé en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) mais la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes s'est interposée car soi-disant ça nuirait à Nîmes. Du coup il y a eu appel, c'est monté en CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial) qui s'est opposée au projet puis c'est allé en Conseil d'Etat qui a validé l'opposition. Paris a choisi à la place des territoires, quand on parle de décentralisation on a un bel exemple ! Le projet c'était des fins de collections de grandes marques. Localement on avait les mêmes personnes qui étaient opposées à ce projet qui se sont opposées à Amazon (alors qu'il y avait deux cents m2 de surfaces prévues pour des produits locaux) alors qu'on aurait pu capter les douze mille touristes qui passent par l'autoroute. Le projet n'a pas pu se faire à Fournès, il est allé à Miramas, c'est navrant.

On a sur cette zone de la Pale un porteur de foncier qui a déjà implanté France Boissons, il y a la déchetterie intercommunale, la caserne du SDIS et de grands bâtiments. Ces entreprises s'étaient installées grâce à DTZ spécialisée dans le réseau d'entreprises. Ces gens-là se sont intéressés au foncier restant sur cette zone, ils en ont fait l'acquisition. Argan contacte le propriétaire du foncier et ces gens qui sont à Fournès nous ont donc proposé un acteur, Argan, spécialiste de la construction d'entrepôts.

3) En juin 2018, le projet est voté en conseil municipal, y a-t-il eu débat ? Y a-t-il eu unanimité sur son intérêt pour la commune ?

Il y a eu débat et heureusement. Des pour, des contre, on a eu plusieurs réunions, on a évalué l'impact positif et négatif et au fur et à mesure, une majorité s'est formée. Ce qui est intéressant c'est que parmi les élus opposés, ils se sont après rangés à la majorité et ça nous a permis de faire avancer le projet, notamment en environnement (par exemple des panneaux photovoltaïques pour que l'entrepôt soit autonome électriquement) et on a eu des garanties sur l'aspect visuel avec des surfaces végétalisées et aussi tout ce qui était accès qui était pris en charge par Argan. L'impact sur le réseau routier était limité car il y avait seulement deux cents mètres de route nationale.

4) Quels étaient les arguments pour défendre le projet ? Pensiez-vous à ce moment-là qu'il allait rencontrer des oppositions, l'avez-vous évoqué ?

Oui, on savait qu'on allait rencontrer des oppositions. Quel que soit le projet, on a toujours les mêmes farfelus qui viennent s'opposer, on a des personnes qui sont contre tout, je pense qu'on est dans notre rôle d'élu. Nos arguments, c'est l'emploi, les recettes fiscales, ça va aider le territoire à se développer. On avait perdu la centrale d'Aramon, et aussi une grosse entreprise qui avait six cents salariés maintenant seulement soixante, donc on est sur un territoire fortement impacté par le chômage. On avait aussi une baisse des dotations de l'État qui ne pouvait être compensée que soit en augmentant les impôts, soit en développant l'économie.

L'opposition c'est parti d'un apiculteur qui s'est associé à un gars qui voulait en découdre avec les élus et un ancien zadiste de Notre-Dame-des-Landes qui s'est senti investi d'une mission, et qui habite même pas ici en plus ! Au niveau de Fournès, on avait beaucoup de gens qui étaient pour. Certaines personnes ont demandé pourquoi on n'avait pas fait un référendum mais en mars 2020 il y avait les élections municipales, on a hésité, on se présente ou pas aux élections. On y est allé : nous étions seuls, une seule liste, tous les gens qui faisaient les mariols devant les caméras contre le capitalisme Amazon etc. C'était l'opportunité de se présenter, et ben on les a pas vus, par manque de courage.

5) Qui étaient vos interlocuteurs parmi les opposants ? Vous êtes-vous rencontrés souvent ?

Avant ça on était amis, on avait des relations courtoises. Quand vous êtes élu, que vous êtes sollicité, vous les recevez, vous jouez la transparence et puis vous vous apercevez que la réunion a été enregistrée à votre insu ! Donc ça s'est compliqué, puis une deuxième réunion on les fait venir avec les gens d'Argan et le lendemain dans la presse, les propos sont déformés et pas rendus de façon claire, donc ça a commencé à nous dissuader de les recevoir. Puis ils nous redemandent à être reçus, ils nous annoncent trois personnes, finalement ils étaient quatre et la quatrième n'a pas voulu se présenter donc là on s'est dit : stop, on n'a plus rien à dire à ces gens-là. On a des permanences, on n'a pas été sollicité par aucun administré pour évoquer le sujet. Donc on a eu affaire à trois personnages très bien introduits dans des associations Attac etc. et qui ont fait le buzz et ça, les journalistes en sont friands. L'enquête publique a eu lieu mais elle a été manipulée, certains ont rempli plusieurs fois et c'était pas les gens de Fournès, les gens de Fournès ils étaient plutôt pour. Il y a eu une réunion publique, les opposants ont été conspués par la population car c'était politisé à outrance.

6) Quelles ressources ce projet a-t-il mobilisées en mairie ? Y avait-il des personnes en charge du suivi du dossier ?

Nous n'avons pas de support de communication, on est une petite mairie on est dépourvu et on n'a pas du tout été suivi au niveau communication ni par Argan ni par Amazon c'est un point négatif d'Argan et Amazon ça. On n'avait pas les moyens, donc ce sont les élus au travers des réunions et puis c'est tout.

7) Quels ont été vos soutiens ? Locaux ? Au niveau national ?

Ce que je regrette énormément, c'est qu'au niveau de la communauté de communes les élus, les maires des communes voisines étaient plutôt favorables certains en soulignant qu'ils n'étaient pas pour ce type d'économie mais que nous n'avions pas le choix. Aux élections de mars 2020, pas mal de communes ont changé de maire et les nouveaux élus ont décidé de ne pas se prononcer sur le projet : je trouve que c'est très dommageable. La parole des élus est là, on ne peut pas mettre sur le même pied la parole des élus et des associations. Donc je déplore ce manque de courage et le fait qu'ils ne se soient pas positionnés. Montebourg a fait une apparition, c'était au Pont du Gard vous devriez la retrouver, il a dit qu'il n'avait rien contre Amazon, que c'était une source d'emploi c'est tout. Et le député de circonscription était avec nous mais de toutes façons on ne pouvait pas mobiliser là-dessus car la presse avait un parti pris.

8) Avez-vous été favorable au projet du début à la fin ? Votre position n'a pas évolué ?

Quand on s'engage, on ne peut pas tourner sa veste : on avait étudié le projet, une fois qu'on avait eu des garanties on a dit on y va, de toutes façons ils passent sur l'autoroute donc autant qu'ils s'arrêtent : pour nous c'était quatre cent mille euros de taxes d'aménagement et niveau rentrées fiscales deux cent quatre-vingts à trois cent mille euros par an. Avec un seul acteur, on double nos rentrées fiscales ça permet de refaire les salles des écoles, de la voirie, des services à la population,

la transition énergétique.

9) L'affaire est allée en justice, quelles ressources juridiques ont-elles été mobilisées ? Quels étaient vos contacts avec les avocats ?

On n'avait pas les moyens, la commune s'est payé des avocats on a mis ça entre leurs mains

10) Quelles étaient les relations avec la presse ?

On a mobilisé la presse une seule fois pour une conférence de presse à Nîmes au moment du délibéré car il était important pour nous de faire savoir que le projet est tombé par rapport à l'autorisation environnementale du Préfet et pas sur le permis de construire délivré par la mairie. Le juge a dit qu'il y avait intérêt général mais pas assez démontré donc que la mesure dérogatoire n'était pas suffisante donc c'était important de dire que le projet était tombé sur un élément que les élus de Fournès ne maîtrisaient pas.

La presse, elle a fait ses choux gras, on a trouvé scandaleux la façon dans la presse a traité le dossier. Pour nous le traitement dans la presse était scandaleux avec le petit apiculteur du coin, ça montre ce qu'ils sont capables de nous faire ingurgiter. Sous le précédent mandat, on a décidé de ne pas s'exprimer, ça ne servait à rien car nos arguments n'étaient pas repris ou ils étaient détournés. On a changé après les élections en 2020, on a répondu aux sollicitations et pour le même résultat, on caricaturait le rôle de l' élu. Les élections municipales ont eu lieu en 2020, là la presse aurait pu le dire : les élus se sont représentés, c'était la seule liste et ils ont été réélus, rien.

11) Y a-t-il une fracture dans le village après une telle « affaire » ?

Ça se ressent mais je suis assez admiratif car les gens n'ont pas apprécié comment les opposants s'en sont pris personnellement aux élus (accusations de détournement de pouvoir, ils se sont répandus sur les réseaux sociaux de manière immonde), les gens de Fournès pour ou contre le projet n'ont pas donné de crédit à ces personnes vu comment elles avaient procédé. Sinon, on a passé beaucoup de temps là-dessus, quatre ans presque, ça fait partie de notre boulot d'élus. Quand on démarre ce travail, on sait que ça peut aboutir ou pas. Donc il n'y a chez moi ni amertume, ni déception.

QUATRIÈME DE COUVERTURE

Le 09 novembre 2021, le tribunal administratif de Nîmes annule l'autorisation environnementale délivrée par le Préfet en novembre 2019 pour l'implantation d'un entrepôt Amazon à Fournès, village gardois de mille soixante-dix-sept habitants. Cette décision de justice met un terme à presque trois ans d'une mobilisation citoyenne contre ce projet, menée au départ par quelques habitants scandalisés par la politique du secret menée par la multinationale et par l'absence de concertation des élus. Soucieux de défendre la zone de La Pale (censée accueillir l'entrepôt) et de lui donner d'autres fonctions que celles prévues par les élus locaux et le promoteur chargé du projet, ces militants multipositionnés ont su activer des réseaux multiples afin de construire, sur le temps long, des coalitions inédites. L'investissement dans les arènes juridique, médiatique et politique leur a permis d'empêcher la venue sur leur territoire d'une entreprise dont ils dénonçaient notamment l'impact sur l'emploi, le patrimoine, le tourisme et l'environnement.

MOTS CLÉS

- Action publique
- Cadrage
- Choc moral
- Médias
- Militantisme
- Mise à l'agenda
- Mobilisation des ressources
- Nimby
- Politisation
- Répertoire d'action collective